IMT Nuremberg Archives

H – 4571

International Court of Justice

OFFICE OF THE REPRESENTATIVE OF BELGIUM
ON THE
UNITED NATIONS COMMISSION FOR THE INVESTIGATION OF WAR CRIMES

Sources Nos. 495

Rapport sur les atrocités et crimes commis par les troupes allemandes lors de la libération du territoire belge en 1944.

Certifié authentique, lissé et scellé par Nous, M. de BAER, Président de la Cour Militaire belge en Grande-Bretagne, le 5 octobre 1945.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF394
Filed Jan 31, 1946

M. de Baer

KRIJGSHOF-GRIFFIE
COUR MILITAIRE-GREFFE

B49923

H4571 – 0002

OFFICE OF THE REPRESENTATIVE OF BELGIUM
ON THE
UNITED NATIONS COMMISSION FOR THE INVESTIGATION OF WAR CRIMES

Les rapports établis par la Commission belge des Crimes de Guerre ainsi que les autres sources données en annexe, établissent qu'il ne s'agit pas en l'espèce de crimes individuels commis soit par de simples soldats soit même par des officiers, mais bien de l'exécution d'un plan prémédité.

Ceci résulte notamment de ce que dans toute l'étendue du territoire :

1. Toute personne suspectée d'être susceptible de faire partie des mouvements de résistance a été mise à mort sans enquête;
2. De l'uniformité des représailles après les coups de main de la résistance;
3. Du caractère implacable du combat lorsqu'il était mené contre les forces de la résistance et du traitement infligé aux prisonniers faits au cours de ces combats.

Ces données établissent la culpabilité des hauts dirigeants du Nazisme.

B49924

H4571 – 0003

H4571 – 0004

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

BRUXELLES. LE

Le rapport ci-contre a été établi par la Commission des Crimes de guerre instituée par arrêté du 13 décembre I944 et composée de Messieurs :
Delfosse, Antoine, avocat à la Cour d'appel de Liége, membre de la Chambre des Représentants, ancien Ministre de la Justice;

Dehousse Fernand, professeur à l'Université de Liége;

Graux Pierre, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, professeur à l'Université de Bruxelles, ancien bâtonnier ;

Van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, secrétaire de la Commission royale d'histoire ;

Wauters Alfred, substitut de l'auditeur général;

Basyn Jacques, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, ancien chef de cabinet du Ministre de la Justice.

La Commission fonctionne sous l'autorité du Ministre de la Justice. Les renseignements contenus dans ce rapport ont été recueillis par les membres de la Commission et par les autorités judiciaires et administratives légalement habilitées à cette fin et avec toutes les garanties en usage devant les tribunaux belges .

Pour le Ministre des Affaires Etrangères :
Le Directeur,

B49925

H4571 - 0005

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE
de la
JUSTICE

COMMISSION
des CRIMES DE GUERRE

C 3 69800 Pr 1/2

(495)

Je soussigné Antoine DELFOSSE, Avocat à la Cour d'Appel, membre de la chambre des Représentants ancien Ministre de la Justice, certifie en ma qualité de Président de la Commission des Crimes de guerre, instituée par arrêté du I3.I2.I944 que le présent rapport qui comporte 9 pages numérotées de I à 9 contient la vérité et que notamment les citations qui y figurent sont conformes aux textes originaux.

En foi de quoi, j'ai signé la présente déclaration ainsi que le rapport et fait apposer le sceau de la Commission.

Bruxelles, le 30 Août I945

Président de la Commission
des Crimes de Guerre

ROYAUME DE BELGIQUE — Commission des crimes de guerre

B49926

CRIMES COMMIS PAR LES TROUPES ALLEMANDES

LORS DE LA LIBERATION DU TERRITOIRE BELGE EN SEPTEMBRE 1944.

Rapport établi d'après les dossiers en possession à la Commission des Crimes de Guerre.

De très nombreux crimes furent commis par les Allemands lors de la libération du territoire belge.

Aux troupes d'occupation se joignirent les troupes refluant de France, formant une masse d'hommes qui fuient devant l'avance alliée. Les données psychologiques constitutives de la mentalité de ces troupes fournissent l'origine des crimes commis.

Le classement adopté pour les crimes répond à cet ordre psychologique. L'explication psychologique des faits ne peut, en aucun cas, être considérée comme une cause d'excuse et de justification.

I) Relâchement de la discipline, désordre.

Ce n'est pas sans raison que tous les historiens de l'armée allemande, à quelque opinion qu'ils appartiennent, ont toujours mis l'accent sur la discipline qui la caractérisait.

L'armée du 3e Reich National Socialiste avait peut-être une discipline extérieurement moins dure que l'armée impériale de 1914, mais elle était demeurée individuellement tout aussi rigide et c'est là que doit être recherchée l'explication de ce que ce n'est qu'exclusivement ou quasi exclusivement, lors de la libération du territoire, que furent commis des crimes individuels.

Toute l'occupation se passa, peut-on dire, sans exactions individuelles, celles-ci ne commencèrent qu'avec le relâchement de la discipline inhérente à toute retraite.

La précipitation qui la changea en déroute, lors de la libération du territoire, créa un tel désordre que tout militaire ou tout groupe de militaires pouvait se croire sûr de l'impunité.

Les soldats allemands, le plus souvent sans chefs, formant de véritables bandes, souvent sans ravitaillement, ni moyens de transport, razzièrent les contrées par lesquelles ils passaient. La crainte qui, à l'approche d'une bande de militaires, chassait les populations des habitations qui se trouvaient sur les voies de retraite, facilitait le pillage.
Cette terreur était soigneusement entretenue par l'attitude des Allemands eux-mêmes : nombreux sont les témoignages signalant le passage de camions militaires faisant feu de toute part et même de fantassins tirant dans les fenêtres, jetant des grenades dans les caves. Tout ce qui bougeait ou brillait était apte à servir de cible.

B49927

H4571 - 0006

Ce déchaînement causa relativement peu de victimes en proportion du nombre de munitions employées.

C'était la liberté rendue aux instincts les plus brutaux; pour certains, c'était le pillage, la destruction et l'incendie; pour d'autres, le meurtre et le viol.

C'est ainsi que l'on signale 6 tués à Namur, 2 à Ottignies, 1 à Seilles, 6 à Jemappes, 1 à Bertiée; meurtres gratuits, commis pour le plaisir de tuer.

Quant aux pillages et aux vols, ce sont, en général, des faits plutôt anodins : vélos, vins, machines à coudre, sommes d'argent, postes de T.S.F. ou bijoux, accompagnés dans la plupart des cas de bris de meubles, de la vaisselle ou de l'incendie de l'immeuble.

Quant aux viols, quelques cas seulement furent signalés. Il est difficile de savoir quelle fut leur fréquence, en une telle matière, en effet, il est particulièrement difficile d'obtenir des témoignages individuels.

On trouvera comme typique du relâchement de la discipline et du laisser-aller de tous les instincts le crime de Faulx-les-Tombes, où quelques officiers S.S., qui devaient passer la nuit, firent réquisitionner les jeunes filles du village et en abusèrent.

II) Sentiment de la défaite.

Un certain nombre de faits portés à la connaissance de la Commission des Crimes de Guerre trouvent leur explication dans le sentiment de fureur et de rage qui s'empare de l'homme qui voit tout s'écrouler autour de lui, sentiment encore exacerbé par les manifestations de la joie que cette déception procure à ceux qui les entourent. Cette fureur et cette rage se manifestèrent dans le désir de faire le plus de mal possible, d'écraser la joie causée par leur propre écroulement, de l'étouffer par tous les moyens.

C'est une femme de Heer s/Meuse qui, trouvée en possession de 4 petits drapeaux est emmenée et retrouvée à Mesnil-Saint-Blaise, le corps percé de coups de baïonnettes.

Ce sont 6 hommes de Grand-Masnil abattus alors qu'ils se pressaient au devant des Alliés, porteurs de drapeaux.

C'est le vicaire de Ramet abattu sur le clocher de son église où flottaient les couleurs nationales.

Ce sont 2 habitants de Louette-Saint-Pierre, fusillés alors qu'ils venaient annoncer à Gedinne l'arrivée des Alliés.

Ce sont 5 hommes tués à Corroy-le-Grand pour avoir, par erreur, manifesté leur joie devant un tank allemand.

Ce sont les 3 tués de Bocholt.

C'est le crime de Kruishoutem, où le 6 septembre, un retour offensif des Allemands dans le village pavoisé, amena le massacre de 17 personnes.

B 49928

H4571 – 0007

H4571 - 0008

C'est l'exécution de patriotes détenus dans les prisons, les 21 prisonniers de Bourg-Léopold massacrés par des S.S. flamands, les 5 détenus de la Feldgendarmerie de Verviers, retrouvés dans un étang à Maison-Bois, les 5 détenus de la prison d'Arlon, dont les cadavres furent retrouvés à Stockem.

C'est la destruction, sans aucune précaution pour limiter les dégâts, des bâtiments occupés ou du matériel qu'on ne peut abandonner : les propriétés occupées aux environs du champ d'aviation de Chièvres, incendiées après destruction du matériel des pompiers afin d'empêcher leur intervention; l'église d'Hoogstraeten avec sa tour de 105 mètres qui fait explosion sous une charge de deux tonnes de dynamite; les chars lancés dans Liège, bourrés d'explosifs.

III) La crainte de ne pouvoir regagner l'Allemagne.

Une des préoccupations prédominantes qui hantait l'esprit des Allemands évacuant le territoire était de parvenir à regagner l'Allemagne et d'échapper à l'étreinte des armées alliées qui se refermait sur eux. Cette préoccupation était encore beaucoup plus angoissante pour les troupes remontant de France, ignorant tout de la configuration géographique du pays et des positions occupées par les armées alliées.

C'est ainsi qu'à plusieurs endroits, les Allemands font sortir les civils des caves pour leur indiquer le chemin, puis les abattent un peu plus loin pour qu'ils n'indiquent la direction qu'ils ont prise. A Ceroux-Mousty, les Allemands font monter des civils sur leurs chars pour les conduire à Wavre, arrivés à destination, ils les mitraillent, en tuent quatre et en blessent plusieurs autres.

A Frameries, ils se font protéger par des civils marchant devant eux, où surpris par un groupe d'américains, ils n'hésitent pas à mitrailler les civils.

A Sart-la-Bruyère, six civils sont obligés de leur montrer le chemin : un est tué et deux sont disparus.

IV) "Terrorisme".

La mobilisation des forces de la résistance et l'ordre leur donné par le Gouvernement belge d'entrer immédiatement en action produisirent un véritable bouleversement psychologique dans l'âme des troupes allemandes. La répression du "terrorisme" devint pour les Allemands une véritable psychose, psychose que nous retrouvons à l'origine de la grande majorité des crimes commis lors de l'évacuation du territoire.

Cette mentalité était née tant, par suite des actes de sabotage commis pendant les derniers mois de l'occupation, que par suite des instructions données par le haut commandement allemand pour les réprimer. Cette crainte existait tant chez les officiers que chez les hommes. Elle les obnubilait et amenait chez eux des réactions violentes contre toute personne suspectée d'être susceptible d'appartenir à un groupement de résistance.

La répression qui les hypnotisait allait du meurtre individuel de simples soldats aux massacres et aux représailles démesurées organisés par les officiers.

B 49929

H4571 - 0009

Les dossiers en possession de la Commission des Crimes de Guerre en ces matières peuvent être rangés dans les catégories suivantes :

I. La mise à mort sans enquête de toute personne suspectée d'être susceptible de faire partie d'un mouvement de Résistance.

2. Les représailles après les coups de mains de la Résistance.

3. Le caractère implacable du combat lorsqu'il était mené contre des forces de la Résistance et le traitement infligé aux prisonniers faits au cours de ces combats.

1) Mise à mort sans enquête.

A Velaines, le 2 septembre, un civil qui essayait de calmer un allemand pris de boisson est accusé de terrorisme, abattu, il est achevé d'une balle de revolver un quart d'heure plus tard.

A Treignes, le 2, quelques Résistants voulurent désarmer des S.S. : un d'entre eux fut pris et abattu.

A Bossière, un homme arrêté par une colonne de Croix-Rouge, est exécuté après avoir dû creuser sa tombe.

A Perwez, le 3 septembre, un groupe qui tentait de gagner son lieu de ralliement tomba sur une patrouille allemande. L'un d'eux, arrêté, fut obligé de se pendre après avoir été maltraité.

A Beauvechain, le 3, un civil observait les S.S. Il est conduit devant un sous-officier et passé par les armes.

A Mean, quatre jeunes gens sont arrêtés comme suspects au cours d'une fouille. Le camion qui les transportait ayant été attaqué par les forces de l'intérieur, les Allemands décident de les fusiller. Un d'entre eux parvient cependant à s'échapper.

A Quevy le Grand, le 3, une famille s'était réfugiée dans un abri. Les Allemands, à la recherche de terroristes, y jettent une grenade, puis les font sortir. Ils s'emparent du fils, le mettent contre un arbre et l'abattent.

A Wodecq, un fermier veut se rendre compte de ce qui se passe autour de sa ferme, aperçu par un allemand, il est abattu.

A Jandrain, cinq hommes sont arrêtés. Transportés à Merdorp, ils y sont fusillés.

A St. André, le 4, trois hommes s'approchant d'un feu allumé par les Allemands sont pris pour cible. Un d'eux est tué les deux autres conduits au cantonnement à peu de distance, sont abattus après avoir été martyrisés.

B 49930

H4571 – 0010

A Jupille, le 5 septembre, les Allemands trouvent cinq jeunes gens dans une maison. Ils les emmènent à la Chartreuse. Le lendemain, après avoir véhiculé ces jeunes gens toute la journée, dans un camion, ils les abattent d'une balle dans la nuque, dans une maison détruite de Sclessin.

A Louvegnee, le 5, cinq jeunes gens, en mission, sans armes, sont arrêtés et abattus après avoir dû creuser leur tombe. Le même jour, une patrouille allemande tue un passant qui se cachait à leur approche.

A Herve, des jeunes gens se trouvaient dans un camion. Celui-ci étant tombé en panne, ils s'enfuient à l'approche d'un camion allemand. Les Allemands tirent et en abattent deux. Le même jour, deux civils circulant sur la route sont rejoints par un tank dont les occupants les interpellent, puis les abattent.

A La Calamine, le 6 septembre, un civil regagnant son groupe de l'A.S. est emmené par les Allemands et pendu, après avoir creusé sa tombe.

A Lokeren, le 6, un jeune homme circulant en vélo est abbatu par un Hitlerjugend.

A Cognelée, le 6, à Jambes, le 4, à Marche, le 6, des passants sont arrêtés par les Allemands et abattus comme suspects de "terrorisme".

A Oneux, le 6, les Allemands, surveillant le village et la région où un engagement a eu lieu la veille avec les forces de la résistance, prennent quatre homme, les battent à coups de branches d'arbres et les tuent à coups de revolver.

A Glons, le 7, deux jeunes gens sont fouillés par une patrouille. L'un d'eux avait un brassard en poche. Ils sont conduits devant un officier, puis fusillés. Un civil qui s'approchait du pont que l'on minait est abattu par la sentinelle.

A Bonsin, le 8 septembre, cinq jeunes gens qui ont décidé d'aller loger dans une maison écartée, sont réveillés, en pleine nuit, par des soldats cherchant leur chemin. Ils les emmenèrent, on les roue de coups et les mitraille, après leur avoir fait creuser leur tombe.

2) Les représailles après les coups de mains de la Résistance.

A Anhée, des coups de feu ayant été tirés sur eux, les Allemands traversent la Meuse, incendient 58 maisons et abattent 13 hommes. A Annevoie, le 4, les Allemands traversent la Meuse et incendient 58 maisons.

A Blaugies, le 3 septembre, après une escarmouche avec les forces de l'intérieur, les Allemands fusillent trois passants. Un officier allemand ayant entendu l'échange de coups de feu, sort d'une maison et abat le premier homme qu'il rencontre.

B 49931

H4571 - 0011

A Grand Menil, le 5, vingt maisons sont incendiées et un jeune homme tué, pour un Allemand tué la veille par les forces de la Résistance.

A Nandrin, le 5, en représaille, des coups de feu tirés systématiquement sur une voiture la veille, une colonne allemande incendie les maisons du quartier proche du lieu de l'attentat et y tue huit hommes pris au hasard.

A Sovet, 22 maisons brûlées, 26 maisons endommagéessur 62, 18 morts, 2 blessés.

A Ciergnon, le 6 septembre, des arbres ayant été abattus sur la route, treize maisons sont incendiées et un homme tué.

A Bras s/Lienne, le 6, plusieurs maisons incendiées, trois personnes tuées.

A Evelette, le 7, trois personnes sont fusillées et une autre abattue au moment où elles sortaient de chez elles. Une grenade est jetée dans la cave en représailles de coups de feu isolés, tirés contre les Allemands. Les mêmes troupes tuent encore deux personnes à Flostoy et deux à Verlée.

A Esneux, le 7, deux soldats allemands ayant été tués, cinq personnes sont abattueset trois fermes brûlées.

A Fosse s/Salm, le 9, des S.S. rassemblent des hommes du village et les emmènent avec pelles et pioches. Sept hommes sont retrouvés criblés de balles et affreusement mutilés avec un écriteau disant que c'èst en représailles pour la mort d"un soldat allemand.

A Basse Bodeux, le village est incendié en représaille
A Jemappe, Quaregnon, Ghlin, en représailles de coups de feu tirés sur une colonne allemande remontant de France, plusieurs maisons sont incendiées, 54 personnes sont abattues.

A Arendonck, le 3, 80 hommes tués, 5 maisons incendiées.

A St. Hubert, le 6, trois hommes tués, quatre maisons incendiées.

A Hody, le 6, destruction systématique du village : 40 maisons détruites, 16 tués.

A Marcourt, le 8, 10 personnes fusillées, 35 maisons brûlées.

A Neroeteren, le 9, neuf personnes, à Oost Ham, le 10, cinq personnes.

A Balen-Neet, le 11, dix personnes fusillées.

B 19932

H4571 - 0012

3) Caractère implacable du combat lorsqu'il était mené contre des forces de la Résistance.

Traitement infligé aux prisonniers de la Résistance.

A Graide, le 1, un camp de l'A.S. est attaqué. Quinze cadavres affreusement mutilés furent retrouvés. Les Allemands y ont fait usage de balles dont la pointe avait été sciée. Certains corps étaient percés de coups de baïonnette. Deux prisonniers furent roués de coups de bâton avant d'être achevés d'un coup de revolver.

A Avrée, le 1er septembre, un officier allemand est fait prisonnier par les Résistants. Il parvient à s'échapper. Revenu en force, il prend 24 otages et en fusille 2.

A Frameries, le 3, au cours d'une escarmouche, quatre Résistants armés s'étaient réfugiés dans une maisone. Ils sont désarmés et abattus d'une balle dans la nuque.

A Chapelle à Oye, le 3, un groupe de résistance attaqué par des forces supérieures doit se rendre, faute de munitions. Blessés ou non, tous furent exécutés.

A Amay, le 3 septembre, un camp de résistants est attaqué. Quatre membres, un homme et son fils âgé de 13 ans, qui circulaient aux environs, sont arrêtés. Ils sont abattus à coups de mitraillette et leurs cadavres brûlés. Le lendemain matin, la fille du propriétaire de la ferme dans laquelle se trouvait le camp voulut sauver les meubles qui n'étaient pas brûlés. Les deux hommes qui l'aidaient dans son travail furent abattus par les Allemands qui surveillaient les lieux et elle-même fut en butte à toutes sortes de sévices.

A Quevaucamps, une colonne allemande attaquée par la résistance fouille les maisons et assassine 19 personnes.

A Lasnes, le 4, 11 Résistants qui s'attaquaient à des chars sont massacrés jusqu'au dernier.

A Wavre, les forces de l'intérieur ayant tiré sur les troupes allemandes, deux chars mettent le feu à trente maisons et mitraillent les gens qui essaient d'éteindre l'incendie, tuent une personne. Ensuite l'artillerie de Beauvechain tire pendant 45 minutes sur la ville.

A Namèche, le 4, un groupe de huit homme ayant tendu une embuscade à un carrefour est surpris par un camion allemand. Un parvient à s'enfuir et les sept autres sont massacrés.

A Termonde, le 4 septembre, neuf membres de la Résistance qui voulaient empêcher qu'on fasse sauter le pont, sont faits prisonniers et abattus après avoir été horriblement maltraités.

B 49933

H4571 – 0013

A Wodecq, le 5, cinq membres de la Résistance sont faits prisonniers et fusillés.

A St. Léger, le 5, cinq allemands ont été abattus. Une colonne incendie 114 maisons, emmène 40 otages et tue trois personnes.

A Otrange, le 6, deux membres de l'A.S., blessés, furent faits prisonniers après un combat. L'un d'eux est fusillé, l'autre est abattu d'une balle dans la tête, après avoir été martyrisés.

A Menil St. Blaise, le 6 et le 7, trois membres des forces de l'intérieur sont fusillés, après avoir été faits prisonniers, en même temps que des soldats américains.

A Foret, le 6 septembre, plusieurs centaines d'hommes de la Résistance sont cantonnés au château de Forêt. Les Allemands avertis par leur entrée en action décident une action répressive. Un certain nombre de résistants qui n'avaient pas d'armes essaient de s'enfuir. Certains sont abattus, d'autres regagnent le château n'ayant pu passer à travers le cordon de troupes. D'autres enfin sont faits prisonniers.

Les Allemands s'avancent derrière les Résistants faits prisonniers. Après deux heures, les combats cessent faute de munitions. Les Allemands promettent la vie sauve à ceux qui se rendent. Une partie des prisonniers fut chargée sur un camion, les autres malgré la promesse donnée, furent massacrés après avoir été martyrisés. Le feu fut mis au château ainsi qu'aux cadavres arrosés d'essence.

Vingt hommes périrent dans lemassacre, quinze autres étaient morts au cours du combat.

A Bras s/ Lienne, trois membres de la Résistance faits prisonniers sont tués après avoir été martyrisés

A Momal, le 7, trois membres de la Résistance s'étant réfugiés dans une ferme, sont massacrés par les Allemands

Une autre manifestation de la Résistance contre laquelle les Allemands réagirent de la façon la plus brutale est la fourniture de vêtements aux allemands qui avaient l'intention de déserter. Deux personnes furent tuées à Bruges. A Comblain Feron, deux jeunes gens sont martyrisés et abattus d'une balle dans la nuque.

A Herk-de-Stad, quatre jeunes gens pris au cours d'un combat sont exécutés.

A Oostduinkerke, quatre membres d'un groupe de résistance, arrêtés et faits prisonniers, sont exécutés.

B49934

H4571 - 0014

V) Stabilisation momentanée du front.

Les crimes commis dans la zone où, par suite du ralentissement de la progression alliée, le front se stabilisa momentanément, s'ils ne diffèrent pas des crimes commis au moment de l'évacuation quant à leur matérialité, sont cependant différents quant à la mentalité de ceux qui les commirent.

En effet, les auteurs à ce moment là ne furent plus des soldats en débandades, fuyant devant l'ennemi, mais des troupes combattantes et même des troupes fraîches, jetées dans la bataille pour tenter de freiner l'avance des armées alliées. Les crimes furent prémédités et le résultat d'instructions données dans ce but par les autorités supérieures, et non plus la réaction d'êtres en proie à la terreur. Il ne peut être trouvé de meilleure expression de la mentalité allemande à ce moment que l'avis placardé à Arendonck : "L'Ortskommandantur de Arendonck porte à la connaissance du public qu'au bureau de douane, un soldat allemand a été abattu par des civils. Six habitants de la commune ont été, pour ce motif, fusillés et leurs maisons incendiées. La Wehrmacht a décidé de réprimer par toute manière tout acte hostile à l'arrière".

Dans les communes de Schooten, Merxem, Turnhout, Hechtel, Helchteren, Herenthout, Lommel et Olmen, où le front se stabilisa, les Allemands mirent les ordres reçus à exécution.

A tort ou à raison, les Allemands qui essayaient de contenir les troupes anglaises qui s'infiltraient dans leurs lignes, prétendirent être en butte aux attaques de "terroristes". L'on trouve également dans la mentalité du soldat allemand toutes les données psychologiques qui les amenèrent à commettre les crimes étudiés précédemment dans ce rapport.

- A Schooten 17 personnes furent fusillées par représailles; à Merxem 12;
- A Turnhout 7, tandis que sans aucune utilité militaire, 39 maisons étaient dynamitées.

A Hechtel, les Allemands s'étant retirés devant une avant-garde anglaise, les habitants commencèrent à pavoiser. Mais des troupes fraîches allemandes vinrent contenir les avant gardes anglaises et ce furent les représailles : 31 fusillés, 80 maisons brûlées et un pillage généralisé.

A Helchteren, dans les mêmes circonstances; 34 maisons incendiées, 10 tués.

A Herenthout : 7 personnes tuées; mitraillade d'un groupe de jeunes gens allant à la rencontre des Anglais : 1 tué et 1 blessé.

Les circonstances dans lesquelles ces hommes furent exécutés sont toujours identiques. Les Allemands fouillent les caves, font sortir les hommes, les alignent le long de la route et tirent sur eux, après leur avoir donné l'ordre de courir. Pendant ce temps, des grenades sont jetées dans les caves, blessant les femmes et les enfants.

A Lommel, un retour imprévu des Allemands trouve le village pavoisé. Dix-sept personnes cachées dans un abri furent aperçues par un Allemand. Celui-ci fit signe à un blindé qui vint se mettre sur l'abri et manoeuvra jusqu'à l'écroulement de celui-ci, tuant douze personnes.

A Olmen, les Allemands avaient ordonné l'évacuation totale de la commune. A leur retour, les habitants y trouvèrent huit cadavres.

Le Président de la Commission

B49935

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

ATROCITES

Il nous a évidemment été impossible, à l'heure actuelle, de réunir une documentation complète sur les atrocités commises par les Allemands, durant l'occupation et au cours de l'offensive des Ardennes, mais comme ces chapitres ne peuvent être passés sous silence dans la présente documentation, nous avons cru bon, à titre exemplatif, de citer quelques uns des faits les plus tragiques dont les nazis se sont rendus coupables sur le territoire belge.

B 49936

H4571 - 0015

H4571 - 0016

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Services Généraux

LES CRIMES DE GUERRE COMMIS PAR LES ALLEMANDS PENDANT L'OFFENSIVE DE VON RUNSTEDT DANS LES ARDENNES.

(DECEMBRE 1944)

L'assassinat du curé de Jévigné (Lierneux)

Jévigné est une section de Lierneux (Prov. de Liège) village situé presque à mi-chemin entre Malempré et Vielsalm, entre deux bras de la rivière la Lienne. Le curé de Jévigné au moment de l'occupation du village par les troupesde Von Runstedt, en décembre 1944, était le Révérend Antoine Renaux, né à Izier le 6 juillet 1883. Le 20 décembre 1944, il fut arrêté par les Allemands et on ne sut ce qu'il était devenu la plupart des habitants s'étant réfugiés dans leurs caves, pour échapper au bombardement de la contre-offensive américaine. Cependant, à en juger par des conversations d'officiers allemand, les habitants étaient convaincus que le curé avait été fusillé. Chez le témoin Henri Mons, un lieutenant allemand avait, en effet déclaré le lendemain matin de l'arrestation du prêtre que les Allemands "venaient d'enterrer six morts (des soldats allemands) auprès de l'église ainsi que le curé du village."

Après la retraite des troupes de von Runstedt, on fit des recherches pour découvrirent le corps du curé. Au cours de ces recherches, un habitant de Lensival, section de Lierneux, Monsieur Victor Léonard, assisté par d'autres, fut emené dans le jardin de la propriété Noël à Jévigné. Là, il constata que la terre avait été remuée et se mit à creuser en cet endroit, Il mit bientôt à jour un bras recouvert d'une étoffe de couleur noire. Continuant son travail, il exhuma un corps humain. L'ayant retiré de la fosse, où il se trouvait, les fossoyeurs s'aperçurent qu'ils étaient en présence de la dépouille du curé Renaux. A la tête, ils remarquèrent la trace laissée par une balle, ainsi que des contusions à la gorge. Fouillant les vêtements du mort, ils en retirèrent sa carte d'identité, une bourse ainsi que de menus objets.

A la nouvelle de cette découverte, le premier maréchal des logis Luttgens, de la brigade de gendarmerie de Lierneux, ainsi que le gendarme Rulmont se rendirent le 15 février 1945 à l'église de Jévigné, où le corps avait été transporté. Ils constatèrent qu'il s'agissait bien du curé Renaux. Ils remarquèrent que le prêtre avait été assassiné par un coup de feu tiré à bout portant à la tempe droite, et que la balle était sortie à la base postérieure du crâne. Le visage présentait une blessure assez profonde à la joue gauche ainsi que des contusions au menton et à la poitrine; le prêtre devait donc avoir été gravement maltraité avant son éxécution.

B 49937

H4571 - 0017

Une attestation du Docteur A. Fosseprez de Lierneux qui a examiné le cadavre, déclare que le mort "a été assassiné par coup de feu à bout portant, porté d'entrée région temporale droite et sortie occipitale gauche. De plus il porte de fortes contusions région mentonière droite (15 février 1945). Les villageois qui avaient déterré le corps avaient constaté en outre, en le retirant de la fosse où il avait été inhumé, que le manteau du prêtre recouvrait le haut du corps ainsi que la tête, ce qui démontrait que son corps avait été traîné sur le sol depuis l'endroit de son éxécution jusqu'à la fosse où on l'avait enfoui.

X

X X

Sur ce sombre drame, nous possédons les témoignages recueillis à Jévigné par les gendarmes Jean Luttgens et René Rulmont de la brigade de Lierneux(20 février 1945).

Les déclarations des témoins permettent de faire de la disparition et de l'exécution du curé Fenaux le récit suivant. Le 20 décembre 1944, la contre-offensive américaine étant en cours les troupes allemandes présentes à Lierneux-Jévigné se trouvaient soumises à un bombardement. La plupart des habitants s'étaient retirés chez eux, cherchant à s'abriter dans leur cave. Le curé Fenaux était demeuré avec ses paroissiens et s'était réfugié, en compagnie d'un certain nombre de personnes, dans la cave de la maison Bastin. En ce moment, les Allemands étaient partout à sa recherche. Ainsi, chez Christine Martin, deux militaires allemands firent irruption dans la place où se trouvait cette personne et l'obligèrent, sans doute par peur du bombardement, à descendre à la cave avec eux. Là, ils l'interrogèrent pour savoir où se trouvait le curé. Mademoiselle Martin ayant répondu qu'elle l'ignorait, les militaires interrogèrent encore d'autres personnes présentes, mais sans obtenir le renseignement demandé. A Claire Martin qu'ils avaient aussi fait descendre dans la cave, ils demandèrent d'abord pourquoi elle n'avait pas quitté le village. Comme elle s'excusait en disant qu'elle se croyait obligée de rester chez elle pour garder deux vieilles personnes, les militaires allemands lui parlèrent du curé de la paroisse et affirmèrent que celui-ci possédait un poste émetteur et que chaque soir il se rendait dans la tour de l'église pour faire des signaux aux Américains à l'aide d'une lampe de poche. Après avoir fouillé Mademoiselle Martin, ils la laissèrent remonter à l'étage de la maison.

Chez Henri Mons, route deLa Lienne à Lierneux, un colonel et un lieutenant allemands vinrent s'informer aussi de la retraite du curé. ils prétendirent que les civils ne l'ignoraient pas, mais refusaient de la faire connaître. Eux aussi accusèrent le prêtre de détenir un poste émetteur et "d'être d'accord avec les Américains". N'avait-il, disaient-ils, été annoncer dans le village que les habitants devaient évacuer leurs maisons xxx et que "c'était l'ordre donné par les Américains". Le même jour aussi, 20 décembre, Emile Houry fut à son tour interrogé par les allemands, qui siégeaient à la maison noël, sur l'endroit où pouvait se cacher le curé.

Toujours est-il que ce dernier n'avait pas cherché à s'enfuir puisqu'ils se trouvait avec un certain nombre de personnes dans la cave de la maison Bastin. C'est là que finalement les allemands le découvrirent par hasard, le 20 décembre vers 19 heures. S'étant présentés dans cette maison, ils demandèrent

B49938

après le curé Fenaux. Celui-ci s'avança immédiatement. Les militaires allemands s'emparèrent de sa personne et l'emmenèrent.

La dame Cibehs, née Henriette Léonard, qui se trouvait dans la cave de la maison Bastin avec le curé et qui assista à son arrestation, s'informa peu après auprès d'un officier allemand de ce qu'était devenu le prêtre. L'officier répondit qu'on avait arrêté l'ecclésiastique pour le questionner "afin de faire cesser le feu d'artillerie qui s'abattait sur le village". Après avoir consulté son dictionnaire, l'officier prononça le mot de "trahison" en ajoutant que le curé faisait des signaux, du haut de la tour de l'église, avec une lampe de poche.

Le prêtre fut emmené par les Allemands à la maison Thome, où il fut soumis à un interrogatoire et après avoir subi les sévices dont son cadavre fournissaiet la preuve, qu'il fut conduit à la maison Noël pour y être abattu d'un coup de feu à la temps. Après quoi on traîna son corps jusqu'à la fosse où on le découvrit plus tard.

X

X X

La question se pose maintenant; le curé de Jévigné a-t-il vraiment fait de l'espionnage ? Dans le cas qui nous occupe il faudrait entendre par là le fait que l'habitant d'un territoire occupé qui transmet les plans de campagne ou les renseignements qu'il a pu connaître par des voies légales et des moyens licites ou qui envoie des avis à l'armée ou au gouvernement de son pays ou des pays alliés (I). C'est ce que les juristes allemands Bluntschki et Leuder appellent le Kriegskundschefter, pour le distinguer de l'espion professionnel. C'est d'une action de ce genre que fut accusé l'abbé Fenaux par les Allemands, qui employèrent à son sujet le terme trahison : un aumonier militaire allemand de religion catholique, déclare au témoin Rose-Marie Léon, que le curé de Jévigné avait été fusillé "pour s'être occupé d'espionnage".

Les témoins qui ont déposé ne savent évidemment rien de cette action secrète de l'abbé Fenaux, mais certains fournissent des renseignements, qui, à première vue, semblent appuyer la thèse allemande.

Le témoin Henriette Léonard, en compagnie de laquelle le curé s'était réfugié dans la cave de la maison Bastin, affirme que le jour de son arrestation, l'abbé Fenaux lui avait dit confidentiellement que les Américains se trouvaient à 200 mètres du village. Le témoin nous apprend que les Allemands voyaient une preuve de leur accusation dans le fait que le curé avait dit aux habitants qu'ils devaient évacuer le village et "que c'était là l'ordre des Américains". Enfin Rose-Marie Léon a fait remarquer que, avant de quitter la localité de Jévigné au moment de l'attaque de Von Runstedt, les Américains étaient montés de nombreuses fois à la tour de l'église, et le témoin suppose qu'ils auraient "pu y oublier ou laisser quelque chose de compromettant"

(I) Cfr. A. ROLIN., Le droit moderne de la Guerre, C.I. pp. 372-373. Bruxelles, 1920

B49939

H4571 - 0018

H4571 - 0019

Lorsqu'on serre tous ces faits de près, ils ne prouvent guère à eux seuls que le curé a réellement communiqué avec les Américains de façon à trahir, dans le sens précis de ce mot. Il pouvait avoir toutes sortes de moyens à sa dispositions et des plus ordinaires, pour savoir que les Américains n'étaient plus qu'à 2oo mètres du village. En disant que les Américains avaient donné l'ordre d'évacuer, il pouvait parfaitement s'inspirer d'un d'un de ces conseils donnés par la B.B.C. au moment du débarquement en Normandie, invitant la population des régions envahies par les soldats alliés à évacuer leures demeures, aà se cacher à la campagne, et à ne pas encombrer les routes. Des consignes semblables avaient été radiodiffusées à l'intention des ouvriers étrangers en Allemagne lors de l'attaque de la Rhénanie.

Le dernier fait, les visites répétées faites par les Américains à la tour de l'église avant l'évacuation du village, peut parfaitement s'expliquer par leur désir d'observer de là les mouvements de l'ennemi et son avance dans la région, sans qu'il faille supposer qu'ils aursient installédans la tour un appareil émetteur dont le prêtre se servait après leur départ. D'ailleurs il n'a jamais été question de la découverte de ce poste dans la tour, ni de recherches faites par les Allemands pour le trouver. Il semble bien que les Allemands ont abouti à la conclusion que le curé "avait été arrêté pour être questionné afin de faire cesser le feu d'artillerie qui s'abbattait sur la localité"?

Cette déclaration si typique nous rappelle dès lors tout de suite le cas analogue qui s'est présenté à Wanne près de Stavelot et dont nous avons parlé dans notre rapport sur les crimes de guerre dans cette région. Wanne, à la suite de plusieurs assassinats commis sur la personne de ses paroissiens, le curé, craignant de tomber à son tour victime de ces procédés barbares, avait quité le village. Pendant son absence, les Allemands le recherchèrent partout"pour le pendre" sous prétexte "qu'il avait fait connaitre aux Américains l'emplacement de leurs tanks et de leurs batteries".

Pas n'était besion de s'une prendre aux curés des villages ardennais, et de les considérer comme Kriegskundschafter ou "traîtres" envoyant des signaux des tours de leurs églises, lorsque le feu de l'artillerie américaine s'abattit avec trop de précision sur les positions allemandes. L'aviation alliée de reconnaissance et de règlage de tir était là pour renseigner le dommandement sur la situation exacte des objectifs à atteindre.

Nous concluons en affirmant que nous ne croyons guère que le curé de Jévigné a été coupable de "trahison" ou information donnée à l'ennemi, et donc qu'il a été puni conformément aux lois de guerre. Nous sommes convaincus qu'il s'agit ici d'un vrai crime de guerre, c.à.d. la mise à mort d'un innocent, sur simple prétexte ou soupçon non contrôlé. Les blessures que portait le corps du supplicié indiquent suffisamment que, lors de son interrogatoire les Allemands ont dû se livrer sur lui à des violences ou des totures, conformément aux pratiques ordinaires de la Gestapo ou du Sicherheitsdienst, afin de lui faire avouer son rpétendu crime.

x x x

B49940

Quels sont les responsables de l'assassinat du curé de Jévigné ? Les indications données par les habitants du village ne sont point précises. Le témoin Claire

H4571-0019A

Le témoin Claire Martin est le seul à fournir aune indication quelque peu concrète et encore est-elle très vague. Parlant des militaires qui sont venus arrêter le curé, elle dit; "J'ai remarqué qu'à leur col se trouvait le signe SS., qu'ils étaient coiffés d'une casquette et que le bord de leur épaulette était bordé de blanc". Plus sérieuse est l'indication que fournissent les inscriptions placées sur les tombes de six soldats allemands, inhumés près de l'église de Jévigné, le 21 décembre, au matin. Ces soldats, sans doute tués pendant le bombardement du village par l'artillerie américaine, appartenaient donc à l'unité qui occupait le village au moment de l'assassinat de l'abbé Fenaux. Ce sont des SS. grenadiers appartenant à l'unité F.P. 24III E et C L'unité d'un d'entre eux s'appelle Hohenstanfen

Or, au chateau du baron Gendebien, situé à proximité de l'endroit où fut exécuté le curé de Jévigné, fut trouvée une plaque d'immatriculation de soldat allemand qui porte l'inscription suivante : S.S.Pz. (Panzer)...Div(ision) " Hohenstanfen",1258

Il ne semble donc pas y avoir de doute possible que les coupables appartiennent à la SS Panzerdivision "Hohenstanfen" 1258 et à l'unité F.P. 24III, si celle-ci est différente comme il semble de la première.

Deplus, le témoin Martin Victor, a remis, lors de sa déposition, un billet sur lequel un soldat allemand a écrit son nom et son numéro de patricule avant de quitter la maison du témoin. Ce billet porte l'indication ; S.S. Strm (Sturmbannführer)Siegfried Priemel. 23474 S.S. Le témoin croit que ce soldat appartenait à l'unité qui a fusillé le curé.

Comme conclusion, les membres de la Commission belge des Crimes de Guerre dénoncent au Gouvernement belge et aux gouvernements des Nations Unies, comme coupables ;

1. des sévices graves sur la personne de l'abbé Antoine Fenaux, curé de Jévigné (Lierneux)

2. d'assassinat du même Antoine Fenaux, les unités de l'armée allemande F.P.24III E et C, et la S.S. Panzerdivision "Hohenstanfen", cantonnées les 20 et 21 décembre 1944 à Jévigné (Lierneux). Le militaire S.S. Sturmbannführer Siegfried Priemel matricule 23474. a probablement fait partie de l'unité qui a commis l'assassinat.

La Commission exprime l'espoir que les coupables n'échapperont pas au juste châtiment de leur crime.

Bruxelles, le 31 mai 1945.

B 49941

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Services Généraux

Le Massacre de BANDE

(arr. de Marche)

24 décembre 1944.

Le village de Bande, où se sont passés les évènements qui font l'ogjet de ce rapport, est situé au Sud(Est de Marche, au Nord du grand massif forestier qui s'étend entre Saint-Hubert et Laroche. Une partie des maisons s'alignent à gauche et à droite de la route Marche à Bastogne et forment ce qu'on appelle la Grand'Rue. Le reste des maisons sont établies sur une colline qui monte doucement de la route et qui est couronnée au sommet par l'église. C'est un de ces beaux villages ardennais ou il faisait bon de vivre avant la guerre de 1940. En décembre 1944, il fut le théâtre d'une tragédie dont le souvenir ne s'effacera plus de la mémoire des habitants, tant à cause du nombre des victimes que des circonstances particulièrement barbares dans lesquelles le crime fut commis.

X

X X

Les évènements avant septembre 1944.

Le village de Bande devait avoir chez les Allemands mauvaise réputation, à cause de l'esprit de résistance qui s'était manifesté dans la région. D'abord, vers le mois de juin 1944, un des collaborateurs de l'occupant un noir comme disent les gens de l'endroit, en réalité un "garde wallon" avait été tué par des patriotes. Un incident tragique avait déjà eu lieu en corrélation avec cette exécution. Le 27 Juillet le secrétaire communal, M. Auguste Roberty, ayant été rencontré en rue par des noirs, ceux-ci lui demandèrent sa carte d'identité. S'apercevant qu'ils avaient devant eux le secrétaire communal, ils voulurent se venger sur sa personne du meurtre commis, quoique M. Roberty leur eût énergiquement affirmé qu'il n'en était en rien responsable. Ils le conduisirent jusqu'à l'endroit ou le "noir" avait été tué et l'obligèrebt d'entrer dans un bois, près de Vieilles Forges. Au moment ou on allait l'abattre à la mitraillette, le secrétaire communal parvint à s'enfuir et malgré les coups de feu qu'on lui tira, à échapper à la mort. Les noirs qui avaient arrêté M. Roberty faient partie d'un groupe au service des Allemands qui campait dans la région, qui, sous prétexte de contrôle, se livrait à un pillage brutal et systématique des fermes, et qui ne comprenait que des Allemands. Ce chef du groupe était originaire de Knocke en, [illegible]

B 49942

H4571 - 0020

Le 6 Juillet 1944, deux actes de sabotage avait été commis dans la région de Bande, au détriment de l'occupant ; la communication téléphonique Marche-Champlon avait été coupée : 5 lignes militaires et 3 lignes civiles furent de ce fait rendues inutilisables. Les Kreiskommandant de Bastogne avait infligé pour ce sabotage une sanction consistant à obliger trente personnes à surveiller les lignes pendant les heures d'occultation et à livrer 5 bicyclettes et 2 appareils de radio à la Feld gendarmerie de Marche. Au mois de septembre 1944, un groupe de l'armée secrète (A.S.), huit jours avant la libération, était arrivé dans la région et campait dans les bois de Bande. Le 5 septembre - d'autres disent le 6 - ils avaient attaqué les Allemands et en avaient tué trois. Cette attaque avait eu lieux à 4 ou 5 kilomètres du centre de Bande. Les Allemands n'occupaient pas ce village d'une façon permanente. Leurs groupes n'y faisaient que passer, réquisitionnaient ce dont ils avaient besoin, puis repartaient. Un camp de Russes, au service de l'occupant, servait aux Allemands pour dépister les gens du "maquis".

Une autre circonstance qui devait être de nature à indisposer les Allemands à l'endroit des habitants de Bande, c'est que ceux-ci avaient eu le courage d'arborer le drapeau belge plusieurs jours avant la libération effective.

Les représailles allemandes Septembre 1944.

Le 6 Septembre, les Allemands vinrent se livrer à des représailles pour l'attaque de l'armée secrète. Ils mirent systématiquement le feu à toutes les maisons situées des deux côtés de la Grand'Route de Marche à Bastogne. "Vous partir, disaient-ils aux habitants, nous brûler". Ils firent évacuer les familles maison par maison : trente-cinq foyers furent ainsi détruits. Un seul homme fut tué au cours de ces opérations de représailles : Camille Denee, de Marloie, qui était réfugié à Bande. Il prit la fuite du côté de la rivière Masme: les soldats ennemis tirèrent sur lui et l'abattirent. Pendant qu'on brûlait les maisons de la Grand'Rue, les routes sortant du village lui-même étaient gardées ; Bande était pour ainsi dire encerclé. Les troupes allemandes qui avaient exercé des représailles étaient de celles qui gardaient les prisonniers russes travaillant au dépôts de munitions de la Barrière de Champlon, dans la forêt de Saint-Hubert.

Deux jours à peine après ces faits, l'avance des troupes américaines chassa les Allemands de la région : ils l'évacuèrent le 8 Septembre.

X

X X

L'occupations en décembre 1944

Lorsque se déclancha, trois mois après, l'offensive de von Rundstedt dans les Ardennes, Bande allait être le théâtre d'évènements beaucoup plus graves. Lesenvahisseurs apparurent sur la route Marche-Bastogne à partir du vendredi 22 décembre, vers 14 heures ; c'était une colonne de chars.

B 49943

H4571 - 0021

H4571 - 0022

Le lendemain, 25 décembre, ils s'installèrent au village proprement dit : sur la colline. Un fait qui mérite d'être noté, c'est que c'étaient les mêmes troupes, ou en tous cas des éléments des mêmes troupes que celles qui avaient occupé Bande en Septembre. Le Bourgmestre du village M. Armand Pierre, a reconnu plusieurs de ces hommes. Trois ordonnances d'officiers sont allés loger à Champlon dans la maison qu'ils avaient déjà occupée en septembre. A la converserie, un médecinmilitaire allemand a déclaré : "Il y a beaucoup de terroristes dans la région". Comme la dame qui l'hébergeait Madame Jeanmaye, lui donnait un démenti, il répliqua :"Moi, je sais ce qui en est. Je fais partie de l'unité qui a été attaquée dans le bois de Bande il y a trois mois".

Malgré cette circonstance, les soldats et les officiers allemands logés au village même se conduisirent correctement et ne commirent point d'excès. Ils n'étaient cependant pas tout uniquement des membres de la Wehrmacht il y avait aussi dans le village des officiers SS, contre la x conduite desquels aucun reproche spécial ne peut ^être élevé.

Il n'en fut malheureusement pas de même des soldats appartenant à une unité spéciale qui ne vint pas loger au village même, mais qui s'installa tant bien que mal dans ou près des maisons incendiées en Septembre le long de la route Marche-Bastogne. Ce sont ces hommes là qui se sont rendus coupables de l'horrible crime de guerre dont nous avons à parler maintenant.

X

X X

Sources de notre récit.

Sur le massacre de Bande, nous sommes particulièrement bien renseignés. Les membres de notre Commission se sont rendus sur place et y ont interrogé, le 8 Février 1945, des témoins importants ; M.Auguste Roberty, le secrétaire communal, M. Joseph Gustin, instituteur, M. L'abbé Toussaint, professeur du Collège de Virton, qui se trouvait à Bande lors du massacre, M. Léon Praille, le seul rescapé de la tuérie, a été interrogé par nous, le Ier Mars 1945, à Marche où il est employé de banque. Parallelement à l'enquête de la Commission, d'autres ont été communiqués ; celle du lieutenant Valcke, officier de liaison auprès de la 84ème Division (R) alliée (16 décembre 1944), celle d'un officier du Haut Commissariat à la Sécurité de l'Etat (12 Janvier 1945) l'enquête très complète, accompagnée des dépositions assermentées des témoins, faits par les auditeurs militaires de Namur et d'Arlon, Enfin, nous avons pu prendre connaissance du dossier judiciaire militaire américain, établi par le Capitaine Victor Darling, officier enquêteur du quartier général du VII corps américain, 1E ème corps d'armée (25 Janvier 1945). Nous avons trouvé dans cette documentation des témoignagnesx absolument concordants qui, joints aux résultats de notre propres enquête, nous ont permis de retracer le drame de Bande de la manière qui suit.

B 49944

X

X X

Les arrestations du 24 décembre 1944.

Depuis leur arrivée, le 22 décembre, les Allemands logés au village même de Bande s'étaient donc abstenus comme nous l'avons dit, de tout acte contraire aux droits des gens et règles établies par la Convention de La Haye. Il n'en alla pas de même des hommes faisant partie de ce groupement spécial qui campaient le long de la route Marche-Bastogne, et dont tous les témoins s'accordent à dire qu'ils "faisaient bande à part", qu'ils n'avaient avec les gens de la Wehrmacht logés au village aucun contact, et n'entretenaient avec eux aucun lien de camaraderie. Nous verrons à la fin du récit à quelle sorte de groupement ils appartenaient.

Le 24 décembre au matin, vers 10 heures, des éléments de ce groupe, sont montés au village et se sont livrés à une arrestation systématique de la plupart des hommes âgés de 17 à 50 ans, sans cependant en exclure de plus âgés. L'arrestation ne se faisait pas en masse, mais aurait-on dit, occasionnellement, par petits groupes. Déjà alors, les habitants furent étonnés d'entendre certains de ces soldats parler très correctement le français d'aucuns mêmes avec un accent faubourien.

Ces militaires firent ainsi le tour du village, entrant dans les maisons et ne ressortant aussitôt avec leurs captifs, qu'ils remettaient au fur et à mesure à un soldat qui les gardait. Ils allèrent même rechercher leurs victimes au fond de l'église de Bande, pendant la grand'messe. Il était, en effet, dimanche lorsque cette rafle se fit. Lorsqu'ils venaient ainsi chercher les hommes et qu'on leur en demandait les raisons, ils répondaient, comme l'apprit le lieutenant SS Spaen qui les interrogea à ce sujet, que c'était pour les conduire "au contrôle" et y vérifier leurs pièces d'identité. D'autres fois, comme chez M. Joseph Gouvaler, rue Grande, ils rassuraient les gens en disant, à propos des prisonniers ; "Ils seront vite de retour pour le dîner de Noël". D'après les témoins, les soldats qui se livraient ainsi à cette chasse à l'homme étaient les uns des feldgendarmes les autres des fantassins camouflés à l'aide d'une toile de tente bigarrée brun et vert. Sans laisser le moins du monde paraître leurs sinistres desseins, ces soldats, après avoir rassemblé quelque soixante-dix hommes, les ont conduits, en descendant du village vers la grand'route Marche-Bastogne, vers la station de contrôle située le long de cette route dans les restes incendiés de la scierie Rulkin-Tasiaux. Vers la fin de l'après-midi, d'autres prisonniers étaient venus s'ajouter, venant de Roy et de Grune, où les soldats allemands avaient organisé une rafle identique.

B 49945

H4571 - 0023

X
X X

L'interrogatoire des prisonniers.

C'est dans la grange détruite de la scierie prénommée que s'organise alors un interrogatoire en règle des prisonneirs. Commence à 13 heures, il semble ne s'être terminé que vers 17 heures.

L'interrogatoire se fit par groupes et par plusieurs chefs, dont l'un, qui semblait commander les détachement, était un allemand, parlant français, avec l'accent allemand, mais dont un autre, qui prenait parfois un ton gouailleur, fut considéré par les hommes qu'il interrogeait comme étant d'origine française, tant son accent semblait dénoncer le faubourg. Il faisait mêmes des calembours. A la femme d'un prisonnier, qui essayait d'approcher de celui-ci pendant l'interrogatoire, il dit; "Vous êtes Madame Tournay ? (Il prononçait : Médème) Eh ben, tournez," L'interrogatoire, fait rapidement, porta sur ce qui s'était pasné au mois de septembre 1944 dans le bois de Bande lors de la retraite allemande, sur les membres de l'armée blanche ou de l'armée secrète, au sujet desquels l'officier enquêteur semblait bien renseigné, grâce à un carnet qu'il avait en sa possession et qui contenait des indications sur les mouvements de résistance. L'interrogatoire était très précis ; "Connaissez-vous un tel un tel ? " Les Allemands étaient même au courant des sobriquets que portaient les hommes de la résistance. A un prisonnier de Grune, ils dirent : "Tel jour, vous avez fait ceci" A un autre "Vous, vous étiez le chef de la résistance dans le pays de Bastogne" On posa aussi des questions au sujet des communistes dans le village, on essaya de savoir si les prisonneirs connaissaient un homme titulaire d'un carnet d'affiliation à ce parti, carnet que les Allemands venaient de découvrir dans une maison. Lorsque la réponse ne venait pas, l'enquêteur frappait le prisonnier avec une canne de bambou.

X
X X

Pendant que l'interrogatoire se poursuivait dans la scierie Rulkin, le bourgmestre de Bande y fut appelé et y reçut l'ordre, d'un officier présent, de rassembler immédiatement les drapeaux belges et les armes que pouvaient posséder les villageois et de les apporter. Un certain nombre de drapeaux ayant été remis, les soldats les brûlèrent dans un four se trouvant dans la cave de la scierie. Comme les hommes, au moment d'être pris, avient été avertis qu'on allait les emmener en Allemagne, pour le travail obligatoire ou parce que leur famille soupçonnait qu'il allait en être ainsi, les Allemands permirent aux parents des prisonneirs d'apporter des vêtements et de la nourriture. C'est ainsi que Madame René Tournay se rendit à la station de contrôle, portant deux pardessus, celui de son mari, et celui du fils de son propriétaire, qui avait été arrêté aussi.

B 49946

H4571 - 0024

Rencontrant un officier portant lui aussi l'uniforme camouflé par une toile de tente bigarrée, elle obtint de lui qu'il ferait remettre les vêtements à leur destinataire. Il s'informa de la profession de M. Tournay. En apprenant que ce dernier était cafetier, il demanda à Madame Tournay de lui procurer des bouteilles de cognac. Comme cette dame prétendait ne pas en posséder, l'officier répliqua : "Vous mentez, tous les cafetiers ont chez eux des bouteilles de liqueur qu'ils cachent. Je le sais car je suis de la Gestapo". Madame Tournay lui apporta trois bouteilles de fine et en profita pour demander la faveur de la libération de son neveu, Xavier Tournay; l'officier répondit :"On ne marchande pas avec moi, je ne suis pas un juif".Cet incident est très caractéristique. Il ne faut pas oublier que l'on était à la veille de noël et que les Allemands comptaient fêter ce jour en se procurent le plus d'alcool et de boisson possible. En effet, en apprenant qu'Albert Schmitz était limonadier, on l'obligea à fournir 200 bouteilles de limonade. Il dut à cette circonstance d'être relâché et d'échapper à la mort.

En entendant qu'un autre prisonnier, Armand Toussaint, était cultivateur, l'interrogatoire se poursuivit sur le ton que voici :"Gros cultivateur ? Combien ? Autant d'hectares - Ah,chez vous il doit y avoir du vin - Du vin, un peu, c'est que c'est la guerre - Si, si du vin et une "bonne goutte". Si vous apportez 20 bouteilles de vin et 3 bouteilles de "goutte" vous serez libre et votre fils aussi". M. Toussaintremonte au village pour chercher ce qu'on lui demandait, mais un officier de la Wehrmacht qui logeait chez lui, conseille de ne pas retourner au contrôle, disant qu'il allait lui-même" arranger l'affaire". L'officier descendit en effet vers la route Marche-Bastogne, mais il revint presque aussitôt en disant : "Il n'y a rien à faire, Monsieur. Ce sont des étrangers. Il leur faut quelque chose pour fêter la Noël". En disant ces mots, l'officier allemand avait l'air très abattu: " Portez-leur ce qu'ils demandent, dit-il il n'y a que cela à faire". M. Toussaint apporta donc les bouteilles de vin et de liqueur et on le remit aussitôt en liberté ainsi que son fils.

Pendant que l'interrogatoire continuait dans la scierie Rulkin, certaines personnes du village, obtinrent l'autorisation d'approcher les prisonneirs, de leur porter des vêtements et des vivres, et de leur parler. C'est ainsi que René Gouverneur put échanger quelquesmots avec sont fils, et que, Mademoiselle Marthe Picard, la fiancée de Léon Renkin, fut admise à s'entretenir un instant avec ce dernier.

Ne voyant pas revenir son fiancé de la station de contrôle, elle alla de ce coté, et rencontre un officier allemand, elle lui demanda ou on allait conduire les hommes qui avaient été arretés.

" Ce n'est pas votre affaire" fut la réponse.

B 49947

H4571 - 0025

H4571 - 0026

L'officier finit cependant par conseiller à la jeune fille de chercher une couverture et des habits, étant donné que son fiancé allait être conduit en Allemagne.

Elle apporta ces objets à la station de contrôle, sans voir Léon Fraile.

Plus tard, vers 17 heures, elle retourna au même endroit et, grâce à la bonne obligeance d'un des soldats gardant les hommes elle put rapidement échanger quelques mots avec son fiancé.

X
X X

Le triage des prisonniers.

Après l'interrogatoir, les Allemands firent un triage sommaire des prisonneirs, retenant les plus jeunes, ceux âgée de 17 à 35 ans. Ils gardèrent à part pour les relâcher plus tard, environ la moitié des hommes et notamment les plus âgés. Le groupe des plus jeunes fut alors mené en dehors, et placé sur trois rangs derrière la maison Rulkin. Puis, on les conduisit vers un baraquement, situé derrière la scierie, qui servait de refectoire pour les ouvriers de cette entreprise. Là, les prisonneirs furent dépouillés de tout ce qu(ils possédaient ; argent, montres, bagues, carnet de poche. On ne leur laissa que leur mouchoir; quelques(uns demandèrent de pouvoir garder leur chapelet ; on leur refusa. En ce moment, la clarté du jour commençait à disparaître. Après avoir procédé au dépouillement des prisonneirs, les Allemands leur ordonnèrent de se mettre de nouveau sur trois rangs, et les conduisirent, les mains levées et croisées au-dessus de la tête, sur la grand'route Marche-Bastogne. Après les avoir fait marcher ainsi quelques instants le long de cette route, ils s'arrêtèrent, à l'enseigne du "CAFE DE LA POSTE". Ils les adossèrent à cette maison, sur trois rangs, la figure tournée vers la route. Désormais, les victimes étaient seules avec leurs bourreaux.

En effet, au moment où l'on avait fait sortir les prisonniers de la scierie Rulkin, les habitants du village et les parents avaient été brusquement repoussés et on leur avait commandé de retourner chez eux et de ne plus quitter le centre de Wande. Deux civils d'un certain âge passant sur la route au moment où l'exécution allait commencer, le chef allemand les a tout de suite interpellés, et les a menacés de son pistolet pour qu'ils s'en aillent au plus vite.

Les prisonniers étaient en ce moment gardés par six à huit soldats, portant les insignes des SS., armés de fusils et de mitraillettes, trois officiers les commandaient. A un certain moment, les trois officiers conférèrent entre eux un cour instant, puis deux s'en retournèrent dans la direction de la scierie Rulkin, où les hommes plus âgés étaient toujours retenus.

B 49948

Il ne restait donc sur la place que l'officier à l'uniforme camouflé, qui avait conduit l'interrogatoire dans la station de contrôle et dont le français correct à l'accent faubourien avait frappé tout le monde.

H4571 - 0027

Il entra dans la maison voisine du café de la Poste, elle aussi sinistrée, et qui appartenait à M. Bertrand.

X

X X

L'exécution des victimes.

Alors, le drame commença. Un feldwebel, de petite taille, âgé d'une quarantaine d'années, portant l'uniforme de la wehrmacht mais avec l'insigne à la tête de mort des SS., enveloppé dans une toile de camouflage, casque en tête, s'avança et mit la main sur l'épaule du dernier homme du troisième rang. Personne ne savait ce qui allait se passer : on n'avait fourni aux condamnés la moindre explications, on ne leur avait pas dit le motif de leur arrestation, ni de quoi ils étaient accusés. On vit le feldwebel conduire son prisonnier par la porte de la maison Bertrand. Un coup de feu claque; on ne revit plus le civil. Le feldwebel revint et, mettant la main sur l'épaule du dernier homme du second rang, l'emmena vers la sinistre maison. De nouveau, un coup de feu claqua. Bientôt les malheureux qui attendaient leur tour, rangés devant le Café de la Poste, comprirent ce qui se passait. Dès que le soldat allemand amenait les hommes par la porte de la maison Bertrand, l'officier SS. posté dans l'entrée, mais de façon qu'on ne pût le voir de loin s'emparait du condamné, l'abattait d'un coup de révolver dans la nuque, et d'un mouvement du genou, faisait basculer le corps dans la cave effondrée et béante de la maison. Parfois, la victime poussait un cri, mais dans ce cas, un second coup de feu suivait immédiatement.

L'épisode Léon Fraile.

Le groupe des condamnés comprenait 33 hommes. Déjà une vingtaine avaient été assassinés lorsque vint le tour de Léon Fraile. Ce jeune homme de 21 ans, solidement bâti, de haute taille et large d'épaules, avait compris dès le premier instant à quelle besogne les allemands se livraient. Il avait entrevu le sort qui les attendait tous. Aussi, il avait excité ses compagnons à se révolter, à se jeter sur les gardiens, et à jouer le tout pour le tout. Mais les malheureux terrorisés, n'avaient point réagi. Le tour de Fraile était là. Le feldwebel lui mit la main sur l'épaule et la terrible promenade commença. A un certain moment, Fraile s'aperçut que le soldat pleurait. Il décide de tout risquer pour sauver sa vie. Au moment, où lui et son géôlier étaient encore à deux mètres de l'entrée de la maison Bertrand, le prisonnier, ramassant toutes ses forces, de sa main droite donna au feldwebel un coup de poing en pleine figure. L'Allemand surpris, s'effondra. Fraile, aussitôt prit la fuite dans l'obscurité . Il courut pendant une trentaine de mètres droit devant lui, puis croisant la route comme une flèche, franchit une haie de l'autre côté , traversa la masse, et s'élança dans les champs. Les Allemands tirèrent après lui, mais ne purent l'atteindre. Il passa la nuit dans les bois et essaya de gagner les lignes américaines, mais la présence de patrouilles allemandes rendit ce dessein inexécutable, et il fut obligé de rentrer à Bunde, où il alla se cacher dans un fenil de la maison de son oncle.

B 49949

H4571 - 0028

Efforts des Allemands pour dissimuler le crime.

Entretemps, les SS., sur la grand'route, avaient continué et achevé le massacre, au nombre de 52, tous les hommes emmenés devant le Café de la Poste, sauf Léon Fraile avaient été exécutés. Ce massacre eut lieu après 18 heures la veille de Noël, dans un décor de neige. Après la fusillade, les Allemands pour soustraire les corps des victimes aux yeux des villageois, les recouvrirent de trois épaisseurs de planches qu'ils trouvèrent dans les maisons sinistrées. Personne ne fut autorisé à passer sur la partie de la route, où l'assassinat avait été commis. De sorte que, sauf Léon Fraile, personne au village ne soupçonne l'horrible réalité : les gens de Bande croyaient que ces hommes qu'on avait vu partir avaient été emmenés en Allemagne pour y travailler.

Quelqu'un fut cependant mis au courant des faits, mais sous le sceau du secret, par un officier allemandChez Madame Godfraind, à Bande, logeait un lieutenant SS., nommé Spaan. Lorsque le mari de cette dame avait été arrêté, elle prié l'officier d'intervenir et d'obtenir la libération de M. Godfraind. A trois reprises différents, Spaan était allé discuter avec les officiers du groupe spécial à la station de contrôle, mais ce n'est qu'à la troisième tentative, après 10 heures, qu'il avait réussi à délivrer son hôte et à le tamener à la maison. Il avait alors suivi Madame Godfraind dans la cuisine et lui avait répété par deux fois: "Soyez heureuse d'avoir votre mari de retour". Cette insistance ayant frappé Mme Godfraind, elle demanda: "Qu'est-ce qui est arrivé aux autres ?" Spaan répondit :"Il y a beaucoup de terroristes par ici". Ceux qui sont restés là-bas sont pris la même route que les autres terroristes qui les ont précédés. -"En Allemagne ?"- "Non, c'est tout à fait sérieux, mais de grâce, néen parlez à personne".

Le lendemain, jour de Noël, deux autres civils originaires de Noye, passèrent par Bande, accompagnés par un soldat allemand. Tous les deux, ils furent amenés à la maison Bertrand et exécutés à leur tour comme les victimes de la veille.

X

X X

La découverte des victimes.

Le silence règna donc autour de ce drame affreux jusqu'au jour où la contreoffensive des alliés vint de nouveau rendre à Bande la liberté. Le 10 janvier, les Allemands évacuèrent le village, suivi de près par les Britanniques, qui arrivèrent le 11. Le lendemain de sa fuite, Léon Fraile avait discrètement prévenu le bourgmestre de Bande, son oncle, de ce qui s'était passé. Aussi, le 12 janvier, dès l'arrivée des troupes britaniques, le bourgmestre, et M. Fraile ont immédiatement averti l'officier qui commandait le secteur et tous trois se sont rendus au lieu de la tragédie. Après avoir enlevé les planches et la neige qui recouvrait la cave de la maison Bertrand, ils ont découvert les corps des suppliciés. Ils les enlevèrent un à un et, aidés d'une dizaine de villageois, les transportèrent un peu plus loin sur la route de Marche-Bastogne, dans un baraquement en bois connu sous le nom de "Café de la Poste" C'est là que se fit l'identification officielle des victimes à la fois par le bourgmestre et par les parents des morts.

B 49950

H4571 - 0029

Toutes les victimes montraient une blessure produite par une balle dans la tête. La balle était entrée par la nuque, et était ressortie par la figure ou le front. Aussi, l'identification des morts s'acla-t-elle pas sans difficulté; tous avaient le visage ensanglanté et les mains crispées.

Il importe de constater ici que, des trente-quatre victimes, huit seulement étaient domiciliées à Bande; les autres étaient des réfugiés qui, chassés par les opérations militaires, s'étaient fixés temporairement dans le village. Deux victimes des environs furent amenés par les Allemands eux-mêmes. Ces faits montrent clairement avec quel arbitraire il fut procédé dans l'exécution des victimes, car, en admettant un seul instant que les huit jeunes gens de Bande aient eu une responsabilité quelconque dans l'attaque de l'armée secrète du 5/6 septembre, en quoi les hommes de villages fort éloignés pouvaient-ils être incriminés à ce sujet ? Parmi les victimes, il y avait d'ailleurs aussi quatre étudiants en philosophie du Petit-Séminaire de Bastogne qui s'étaient réfugiés à Bande.

Le bourgmestre de Bande constate, que, après avoir été abattues d'une balle dans la tête et précipitées dans la cave, les victimes avaient été ensuite mitraillées. L'autopsie des morts faite par le médecin-légiste Max Lahaut de Jambe, et l'examen extérieur fait par le Docteur Marcel Périr de Bastogne, confirment ce détail : Certains ne sont pas seulement blessés à la tête, mais ont le coeur perforé et le genou et la jambe droite atteints par des projectiles; d'autres ont eu des balles dans l'épaule, d'autres dans la cuisse; chez certains on a constaté l'ablation de doigt par le tir.

X

X X

Les responsables du crime.

Quels sont les auteurs responsables de ce massacre ? D'après tous les témoignages, que nous avons soigneusement confrontés, il semble bien que les Allemands de la Wehrmacht logés dans le village, même de Bande, ne peuvent être incriminés. Comme l'a demontré le récit qui précède plus d'un officier logé chez les villageois est intervenu auprès du groupe spécial de la station de contrôle afin de faire rentrer en liberté l'un ou l'autre des prisonnier C'est le cas du lieutenant SS. Spaan, ce semble aussi être le cas de l'officier qui conseilla à M. Armand Toussaint de ne pas apporter l'alcool qu'on lui demandait. Le lieutenant Spaan déclara d'ailleurs à Madame Godfraind qu'il regrettait ce qui s'était passé, en ajoutant ;"Moi, beaucoup triste" et il s'absint de fêter la Noël avec ses camarades.

Il est clair d'ailleurs que les Allemands logés au village n'avaient aucun rapport avec le groupe spécial qui exécuta les hommes dans la maison Bertrand, chez la fiancée de Léon Braile, un soldat, Horst Bechen originaire de Francfort, affirma à la jeune fille que le groupe spécial lui était inconnu, et "qu'il n'aimait pas ces gens là". Il n'en connaissait pas d'ailleurs aucun. Qu'on se rappelle aussi la remarque de l'officier de la Wehrmacht, disant à M. Armand Toussaint, après son essai infructueux d'intervention en sa faveur ;"Il n'y a rien à faire, Monsieur.

B 49951

H4571 - 0030

Ce sont des étrangers". Chez M. Couverneur, un de ces hommes du détachement spécial étant venu demander l'âge des personnes qui habitaient cette maison, l'ordonnance du colonel von Lauchert, qui logeait là, dit, après le départ du soldat; "Pas bon", voulait signifier par là qu'il était dangereux. Enfin, fait à retenir, au cours des rafles qu'ils firent dans le village, les hommes du groupe spécial furent interpellés par des soldats de la Wehrmacht logés chez l'habitant, qui leur demandèrent à quelle unité ils appartenaient. La réponse fut :"Troupes spéciales d'Himmler" ou encore ;" Nous ne faisons partie d' aucune unité, nous sommes du Standgericht, du conseil de geurre".

La responsabilité du massacre de Bande doit être rejétée sur les officiers et les hommes de ce groupe spécial. Qu'étaient-ils, en réalité ? De quoi faisaient-ils partie? Pourquoi se tenaient-ils à part des autres allemands ?

Le Standgericht ou Compagnie spéciale d'Himmler.

Ils ne logeaient pas au village, nous l'avons déjà dit: ils occupaient les maisons sinistrées de la grand' route Marche-Bastogne. Leur chef s'était installé sur cette route dans une voiture du vicinal, aménagé en voiture camping. Plusieurs d'entre eux parlaient bien le français; nous avons déjà signalé le fait à propos de l' officieir qui fit l'enquête à la scierie Rulkin. Un de ces gens était originaire de Nice et avait épousé une Viennoise, un autre était Breton, un troisième était de la Suisse allemande. Ils étaient 25 à 30 hommes dans ce groupe. Presque tous étaient habillés de toile de tente de camouflage, brun et vert, par dessus leur uniforme etportaient la casquette avec l'emblème de la tête de mort Leur casque portait l'insigne des SS. Ils se disaient "compagnie spécialle d'Himmler" ou "Standgericht", c;à.d. une sorte de conseil de guerre formant un groupe à part organisé en envoyé par Himmler pour tirer vengeance des attaques entreprises en septembre par la résistance. En réalité, c'était un détachement de la Gestapo : il ne peut exister aucun doute à ce sujet. Rappelons la remarque de l'officier parlant à Madame Tournay;"Je le sais, car je suis de la Gestapo". Le secrétaire communal de Grune affirme que les jeunes gens de son village furent arrêtés et conduits à Bande par des "gestapistes".

Mais voici qui est encore plus convaincant. Le lieutenant Spaan, en quittant Bande, laissa chez la famille Godfraind une feuille arrchée à son carnet de poche sur laquelle il écrivit au crayon cette attestation:"J'ai logé ici. René Godfraind a été examiné par la Gestapo et a été libéré comme non suspect". (ist von der Gestapo überprüft und als einwandfrei entlassen)Or, M. Godfraind avait été interrogé à la station de contrôle, puis libéré par les gens du Standgericht. A Mme Daco, le capitaine de la Feldgendarmerie a déclaré que "c'était la Gestapo qui prenait les hommes". Il s'agit dont bien ici d'un détachement spécial de la Gestapo, envoyé probablement par Himmler avec les troupes d'invasion de von Rundstedt et qui avait pour mission de dépister et d'exécuter les nom-

B 49952

bres des mouvements de résistance. Des déclarations faites par les Allemands logés au village permettent de l'affirmer.

La préméditation.

Lorsque Madame Godfraind eut appris par le lieutenant Spaan que les prisonniers avaient été exécutés, elle le supplia d'intercéder pour les autres civils, ceux qui étaient plus âgés que 32 ans, et qu'on gardait encore en ce moment à la station de contrôle. Le lieutenant répondit "Je suis un trop petit personnage pour qu'on m'écoute. Des ordres directs ont été donnés par Himmler d'exécuter trente civils pour venger les trois soldats allemands qui ont été tués dans le Bois de Bande par les gens du maquis. Ce sont précisément ces policiers spéciaux qui ont été envoyés pour finir cette besogne".

Ce témoignage est comfirmé en tous points par celui de l'abbé J.B. Musty, professeur au Petit-Séminaire de Bastogne. Celui-ci apprenant que des gens de son séminaire, se trouvant à Bande, avaient été arrêtés et emmenés à la scierie Bulkin, s'y rendit et tomba sur l'officier enquêteur à l'accent faubourien que décidément nous retrouvons dans les témoignages et à tous les moments de cette journée tragique. Le triage des prisonniers venait d'être terminé et l'abbé demande à l'officier ce qu'on allait faire des jeunes gens qui avaient été retenus. Il lui fut répondu que l'officier commandant le détachement avait des ordres directs d'Himmler de tuer trente Belges dans le village de Bande en représailles de la mort des soldats allemands tués en septembre par les gens du "maquis". Comme l'abbé insistait pour qu'on épargnât la vie des prisonniers, l'officier lui répondit que s'il ne se taisait pas tout de suite, il serait tué avec les autres.

Les témoignages sont d'autant plus précieux que, si on les rapproche du chiffre total des victimes, on est frappé de la concordance presque mathématique de ces témoignages avec les faits. Trois Allemands avaient été tués en septembre dans les bois de Bande. Il reste donc 68 victimes pour Bande. De ces 68, trente ont été exécutés en représailles de la mort des trois allemands. Les deux autres victimes ont dû l'être selon un principe que le lieutenant Spaan avait aussi fait connaître à Mme Godfraind: "Pour chaque noir, avait-il dit, on doit exécuter deux civils belges". Les deux victimes supplémentaires l'ont été sans doute pour venger l'exécution du "garde wallon" dont nous avons parlé au début de cet exposé. Aussi, tout devient clair et les raisons du massacre de Bande sont nettement établies. Le doute est d'autant moins permis que, sur la porte du baraquement situé derrière la Poste, le bourgmestre de Bande a pu lire, écrite à la craie par les Allemands, cette inscription : "Vengeance aux héros fusillés par les terroristes en septembre".

X X X

B 49953

H4571 - 0031

L'identité des coupables.

Nous ne connaissons malheureusement pas l'identité de l'officier de la Gestapo qui abattit les victimes à la maison Bertrand, mais tous les témoins le décrivent comme de taille moyenne (environ 1,70m) aux cheveux noirs et aux yeux noirs, âgé d'environ 35 ans. Certains ajoutent qu'il portait une petite cicatrice au-dessus de la lèvre à gauche, et "un grain de beauté" au milieu de la joue gauche. Il parlait impeccablement le français. Détail intéressant; à un certain moment, on l'a vu monter dans une auto avec plaque française, chiffres blancs sur fond noir. Nous avons déjà signalé que certains hommes de son détachement étaient d'origine française(un flamand, un breton). Le témoignage de M. Godfraind, professeur à l'Athénée de Spa, est particulièrement net au sujet de la connaissance de la langue française que possédaient les membres de cette gestapo :"Les sentinelles, les gradés, ceux qui ont interrogé parlaient tous le français comme des Français et "certains avec un accent faubourien et des expressions d' "argot comme: la ferme! pour nous faire taire... Il y avait "même une sentinelle qui ne comprenait pas l'allemand."

La même constatation fut faite à Roy, d'où les mêms "gestapistes" vinrent enlever des hommes pour les conduire à Bande; à Grune, le témoin Collard, arrêté lui aussi par un de ces hommes, eut l'impression d'avoir affaire "à un Belge ou à un Français."

Ces faits étant établis et des témoignages pour d'autres endroits des Ardennes laissant supposer la présence de miliciens français de Darnand parmi les troupes de von Rundstedt, il est permis de se demander si, peut-être les assassins de Bande n'étaient pas en partie composés d'aventuriers belges ou français - que les Allemands auraient employés pour ces besognes de tueurs.

Le chef commandant le détachement est décrit comme un homme très grand et très fort, de taille au-dessus de la moyenne (plus de 1,75m), rouge de figure, sans moustache, portant lunettes. Il paraissait âgé de 45 à 50 ans.

Lorsque la Commission s'est rendue sur place à Bande le secrétaire communal lui a confié certains documents trouvés près de la grand'route Marche-Bastogne. L'un est une carte postale, provenant de Schweilingen,et adressée au soldat Hans Zimmer, dont le numéro de Feldpost est L. 12504 Elle a été retrouvée dans un bungalow où se trouvait cantonné un poste de D.C.A. à 50 mètres de la scierie Bulkin. Les deux autres documents sont un état d'un personnel militaire, et ont été trouvés dans le baraquement situé derrière le poste, adjacente au Café de la Poste: Il paraît bien que ces trois documents ne se rapportent point à la compagnie de la Gestapo dont il est ici question, mais à une unité de la Wehrmacht qui a logé à Bande le 22 décembre et les jours suivants.

B 49954

H4571 – 0032

Par contre, un document a été trouvé dans un fournil dépendant de la maison devant laquelle stationnait la voiture de camping du chef de la Gestapo incriminée. C'est dans ce fournil que sont venus se réfugier les militaires de cette unité au moment où un attaque d'avions alliés est venue jeter le trouble et la panique pendant l'interrogatoire des prisonniers. Il paraît certain que l'étiquette à laquelle nous faisons allusion provient d'un de ces militaires qui faisaient partie du détachement gardant les prisonniers à la scierie Rulkin; elle porte l'indication suivante ; Stabsgefreiter Gustav Hofmann, n° 13090 A. Aussi considérons-nous ce militaire allemand comme pouvant avoir fait partie du détachement responsable de la tuerie de Bande.

La préméditation de cette tuerie semble être particulièrement bien établie par le fait que les effets enlevés aux victimes furent tous envoyés par après en Allemagne afin de fournir la preuve que les ordres de tuer avaient été exécutés.

X

x x

Conclusion.

Comme conclusion de ce rapport, la Commission belge des Crimes de guerre dénonce au gouvernement belge, et aux gouvernements des Nations Unies, comme responsables du massacre de Bande :

1) Le chef suprême de la Gestapo, Himmler, dont les ordres directs de représailles ont causé la mort des 34 victimes.

2) Les officiers et les membres du détachement spécial de la Gestapo, se disant Standgericht, cantonnés à Bande, sur la route Marche-Bastogne, entre le 23 et le 28 décembre 1944. Le soldat Gustav Hofmann semble avoir fait partie de ce détachement.

Nous accusons d'avoir fait exécuter ou exécuté à Bande 34 civils, dans des conditions particulièrement barbares, sans enquête ni jugement au sujet des faits du 6 septembre 1941, et nous exprimons l'espoir qu'ils n'échapperont pas au juste châtiment de leurs crimes.

Fait à Bruxelles,

B 49955

H4571 - 0033

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Services Généraux

LES CRIMES DE GUERRE ALLEMANDS A STAVELOT ET DANS LES ENVIRONS PENDANT L'OFFENSIVE DE VON RUNSTEDT

(Décembre 1944.)

Les opérations militaires dans la région de Stavelot.

Stavelot, située sur l'Amblève, à une altitude de 290 mètres, occupe une superficie de 5.685 hectares et comprend, en temps normal, une population de près de 5.000 habitans (4.897 avant la guerre de 1940) On y voit les vestiges de l'encienne abbaye fondée au VIIème siècle par Saint Remacle, les restes de la résidence des anciens princes-abbés qui gouvernaient la principauté de Stavelot-Malmédy et sur la Grand'Place se dresse encore l'ancien perron, symbole des libertés publiques de la ville.

Lors de l'offensive de von Rûnstedt, en décembre 1944, les colonnes allemandes y firent apparition assez tôt. Dès le dimanche 17 décembre au soir, les pointes avancées des Allemands étaient déjà signalées aux hameaux de Lodomez et de la Vaulx-Richard, venant par la route de Saint-Vith-Ligneuville. C'est en empruntant la route du Vieux-Château, qui surplombe Stavelot que les premiers éléments ennemis arrivèrent dans l'agglomération, le lundi 18 peu après 8 heures du matin. Une colonne d'environ 200 véhicules, où l'on remarquait beaucoup de tanks, passa sur le pont de l'Amblève, qu'on n'avait pas fait sauter. Elle faisait partie de la première division SS de Panzergrenadiers, Leibstandarte Adolf Hitler

Les chars ennemis, après avoir traversé l'Amblève et atteint le rive droite, remontèrent vers la rue Neuve. Quelques détachements américains tenaient en ce moment la rue du Châtelet, c.à.d., la voie principale débouchant sur la route de Trois-Ponts. Bloqués de ce côté, les chars allemands furent forcés d'emprunter les rues étroites et sinueuses de Haut-Rivages et de Hottonruy. Le combat s'engagea ainsi près du pont de l'Amblève; tout le qurtier du bas de la ville fut incendié. Les gens s'étaient réfugiés dans leurs caves. Lorsqu'ils eurent réussi à déboucher sur la voie principale, les Allemands incendièrent la pharmacie Gillet, avec la conséquence que, rapidement, le bloc entier d'immeubles en face de l'église devint la proie des flammes.

Les Américains s'étaient repliés à partir de 10 heures du matin. La colonne de tanks allemands en profita pour foncer sur la route de Trois-Ponts, dans la directions de cette dernière localité, suivant ainsi la rive

B49956

H4571 – 0034

droite de l'Amblève et la boucle qu'elle dessine en cet endroit. Dans sa marche vers Trois-Ponts, la colonne ennemie mitrailla les maisons de la Rue Neuve. Arrivée à Trois-Ponts, elle s'arrêta à la sortie des deux viaducs du chemin de fer, négligeant la chaussée qui conduit vers l'intérieur de l'agglomération. Il ne pouvait être question de traverser l'Amblève en cet endroit, ni son affluent la Salm, car les ponts avaient été détruits. Il ne restait donc disponible que la route menant de Trois-Ponts vers Coo, La Gleize et Stoumont. Les Allemands s'y engagèrent, mais à 15 heures de l'après-midi, ils furent attaqués par l'aviation alliée. C'est à ce moment que les Américains revinrent en force à Stavelot et firent sauter le pont sur l'Amblève, reliant les deux parties de la ville. Ils coupèrent ainsi à la colonne allemande qui se trouvait sur la rive droite toute voie de retraite et toute possibilité de liaison avec les troupes ennemies occupant à Stavelot la rive opposée.

Cependant les chars allemands avaient continué leur marche en avant sur la route Coo- La Gleize-Stoumont. C'est le mardi 19 décembre que les premiers blindés allemands occupèrent le village de Stoumont. Du fait qu'ils avaient été coupés du reste de leurs troupes se trouvant sur la rive gauche et que leur ravitaillement ne semble guère les avoir suivis, les soldats paraissent affamés. Ils se livrèrent à un pillage en règle. Dans la nuit du 19 au 20 décembre, les chars ennemis continuèrent leur poussée vers Lorcé-Chevron et Targnon. C'est là enfin, à une dizaine de kilomètres de Remouchamps, que les Américains arrêtèrent leur avance.

Il semble bien, que après l'attaque de l'aviation alliée du lundi 18 décembre, des éléments de la colonne de chars bombardés, auxquels s'étaient joints des parachutistes descendus à Trois-Ponts, cherchèrent à regagner Stavelot par les Bois de Ster-Coo. Il fallut aux Américains plusieurs jours pour anéantir les troupes cernées dans les bois de cette région.

A la suite de la contre-attaque américaine, le front à Stavelot allait peu à peu se fixer. La plus grande partie de la ville située sur la rive droite de la rivière restait entre les mains des Américains, la rive gauche était occupée par les Allemands. La situation se stabilisa de cette façon dès le 19 décembre. C'est de tous ces éléments qu'il faut tenir compte si l'on veut comprendre et placer dans le cadre nécessaire le récit des crimes de guerre qui va suivre.

x

x x

1.- <u>Rive droite de l'Amblève</u>.-

Sources du récit.

Notre Commission s'est rendue à Stavelot le jeudi 8 Février 1945 et y a interrogé sur place, outre le secrétaire communal de Stavelot, M. BURNIAUX, les principaux témoins des atrocités commises, notamment ceux qui échappèrent aux

H4571 - 0035

H4571 - 0036

tueries du 19 décembre à Stavelot même et à Renardmont. D'autres enquêtes, parallèles à celle de la Commission, ont été faites et leurs résultats nous ont été communiqués, nous permettant ainsi de disposer d'un matériel documentaire authentique et abondant, ou tous les témoignages se rejoignent et se confirment avec une unanimité très impressionnante. Nous avons eu à notre disposition les documents provenant de l'enquête menée par l'auditeur militaire de Verviers et les dépositions assermentées faites devant lui, le rapport d'un officier délégué par le Haut Commissariat à la Sécurité de l'Etat (16 janvier 1945) le procès-verbal de gendarmerie, établi à Stavelot le 27 janvier 1945 par les maréchaux des logis Arnould et Blavier, le rapport de Roger Isard, inspecteur principal de la Sûreté de l'Etat au poste de St. Vith (10 février 1945), l'enquête faite par le Ministère de la Défense Nationale, 2e. Direction, Secteur de Liège. Il nous a été permis d'utiliser les documents de l'enquête menée par l'autorité militaire américaine dans la région de Stavelot, et notamment les devoirs faits par Henri H. Moore, Sr., Major d'Infanterie, Assistant Army Inspector General de l'armée américaine, qui a dirigé l'enquête sur les atrocités commises à Renardmont, Ster et Parfondruy. Cette enquête est d'autant plus précieuse que le Major Moore a pu interroger certains soldats allemands appartenant à l'unité qui a commis les crimes et qui sont prisonniers.

C'est en s'aidant des constatations faites sur place par eux-mêmes et en confrontant tous les témoignages fournis par la documentation précitée, que les membres de la Commission croient, en conscience, pouvoir donner des abominables forfaits commis par les soldats allemands à Stavelot et dans les environs l'exposé suivant.

x

x x

Premiers assassinats.

En faisant ce récit, nous nous efforçons, dans la mesure du possible, de localiser les faits, et d'indiquer le moment ou ils se sont passés, sans que nous ayons toujours réussi à les encadrer dans l'ensemble des opérations militaires.

Il est établi que déjà le 18, au moment de leur entrée dans Stavelot, les soldats allemands ont, sans raison apparente, exécuté des civils. Au moment du combat prés du pont de l'Amblève, dans la rue Gustave Dewalque, ils ont abattu trois personnes : Marcel TOMBEUX, Pauline LIVET et Joséphine NARETTE. En suivant la route de Trois-Ponts pour se diriger vers cette dernière localité, un des soldats de la colonne de chars tira dans les fenêtres de la maison de Madame GENGOUX provoquant la mort du fils GENGOUX. Les faits se sont passés vers midi. Au moment ou les tanks allemands déferlaient sur la route, dans la direction de Trois-Ponts, Jeanne GENGOUX se trouvait à la fenêtre de sa cuisine, regardant les véhicules ennemis, tandis que son père et son frère José se trouvaient dans la cuisine même. A un certain

B 49958

./...

H4571 - 0037

moment passa une auto-chenillette, dont l'occupant pointa sa mitrailleuse dans la direction de la maison. Le père GENGOUX cria à ses enfants de se jeter par terre, mais déjà José GENGOUX avait été atteint en plein estomac par le tir. Il fut transporté dans une maison voisine et mourut, peu d'instants après, de sa blessure. Voici l'identité de la victime, d'après les documents officiels ; GENGOUX José, Lucien, Jean né à Stavelot le 23 mars 1930. Au moment où il tira sur la famille GENGOUX, le coupable, un soldat de la 1ere division de Panzegrenadiere, Leibstandarte Adolf Hitler, riait de tout son coeur.

Nous possédons aussi des précisions sur le meurtre commis, route de Trois-Ponts, sur la personne de Joseph Albert, M. Albert s'était réfugié dans sa cave, le 18 décembre, avec sa fille, Denise ALBERT. A un certain moment, au passage des troupes allemandes, ils entendirent entrer quelqu'un dans la maison, au-dessus de leur tête. M. ALBERT monta voir ce qui se passait. Il se trouva en face d'un Allemand qui lui demanda s'il n'y avait pas d'Américains chez lui. Cette préoccupation était constante chez les Allemands, lors de leur arrivée à Stavelot, et partout où des crimes furent commis la question fut posée de prime abord par les envahisseurs. M. ALBERT, ayant répondu qu'il n'y avait pas d'Américains chez lui, fut cependant abattu par le soldat allemand, sans explication aucune.

L'épisode qui se place dans la villa de M. LAMBERT "Les Quartiers", sur cette même route de Trois-Ponts, est encore plus démonstratif.

L'assassinat de M. LAMBERT.

Depuis le 17 décembre au soir, une trentaine de voisins, effrayés par la nouvelle que les Allemands sont déjà à Malmédy, sont venus se réfugier dans les caves de la villa. Durant la nuit du 17 au 18 le canon se fait entendre, indiquant qu'un combat est en cours entre Allemands et Américains. Le Lundi 18 décembre, vers 16 heures, un tank, que Madame LAMBERT prend pour un char américain, s'arrête devant la maison. Au moment ou Madame LAMBERT et sa fille Bernadette s'apprêtent à sortir pour demander des nouvelles de la bataille en cours, des casques allemands sortent de la coupole du tank et des coups de feu sont tirés vers la maison, par les occupants du char. Les balles vont se loger dans l'armoire de la cuisine. Pendant que Madame LAMBERT et sa fille descendent en courant vers la cave, les Allemands se présentent à la porte du garage. M. LAMBERT, qui est Luxembourgeois, et qui parle l'allemand leur ouvre. Les soldats, après avoir demandé et obtenu de la bière, et une clef anglaise pour réparer leur voiture, s'en vont. Entretemps, sur la route de Trois-Ponts, passent des tanks parmi lesquels quelques "chars tigres" : à intervalles, et selon leur fantaisie, les occupants de ces véhicules mitraillent la demeure de M. LAMBERT.

Vers 15 heures, ce même décembre 18, M. LAMBERT voit arriver, se dirigeant vers la porte d'entrée principale, deux SS, revolver au poing. Tranquillisant sa femme effrayée, il va leur ouvrir. Il est immédiatement abattu.

B 49959

./...

H4571 – 0038

Les SS, leur crime accompli, s'informent alors à l'intérieur de la maison : " Y a-t'il ici des Américains ? - "Rien que des civils, répond la gouvernante des enfants, venez vous en assurer vous-même. "Les SS répondent en ricanant : "Vous ne pensiez pas que nous allions revenir, n'est ce pas ? Nous réoccuperons Bruxelles et Paris". Puis, abordant Madame LAMBERT, qui a entendu les coups de feu, mais qui ignore encore ce qu'est devenu son mari, ils réclament à boire. Aidée de sa seconde fille, Claudine, la malheureuse s'exécute, apporte de la bière et du vin. Un Allemand, appuyant son revolver sur la poitrine de la jeune fille, exige instantanément du cognac. C'est en allant chercher cet alcool que Madame LAMBERT a aperçu, à travers la porte vitrée du salon, le corps inerte de son mari, étendu mort dans le hall. Satisfaits du cognac offert, les SS s'en vont, mais voici que deux autres apparaissent qui en réclament aussi. Plus morte que vive, Madame LAMBERT leur tend tout ce qui lui reste d'alcool. Les envahisseurs sont enfin partis. Il fut impossible, en ces moments, d'enlever le corps, car sur la route de Trois-Ponts, les tanks passaient continuellement, mitraillant aussitôt dès qu'ils voyaient quelqu'un bouger dans une maison. Ce n'est que vers 17 heures, lorsque l'obscurité était tombée, que la famille LAMBERT put enfin rentrer à l'intérieur de la demeure le corps du mort et fermer la porte.

x

x x

Assassinats à Trois-Ponts.

Déferlant vers Trois-Ponts, les soldats allemands arrivent dans cette localité et y commettent de nouveaux crimes.

Vers 12 heures, au moment du passage de la colonne de chars venue de Stavelot, deux soldats allemands, vêtus de cuir, s'arrêtent à Trois-Ponts près de la maison de Monsieur et Madame WARNIER. Ceux-ci étaient occupés à évacuer leur demeure. Les deux soldats engagent la conversation avec eux, puis, subitement, un des deux Allemands, pointant sa mitraillette, abat sans mot dire Mme WARNIER, et ensuite M. WARNIER.

Le lendemain 19 décembre, aux environs de 15 heures, 5 soldats allemands entrent dans la maison GEORGIN, ou se trouvaient réunis en ce moment Monsieur et Madame GEORGIN, Louis, Célestine et Michel NICOLAY. Deux soldats montent directement à l'étage, tandis que trois autres pénètrent dans la cuisine. D'un ton courroucé, ils crient :"Il se cache des bandits ici". Sur les dénégations énergiques des occupants de la maison les Allemands s'en vont. Brusquement l'un d'entre eux rentre dans la cuisine et ordonne à Louis NICOLAY de le suivre. Ce dernier est conduit à l'extérieur et abbatu à coup de feu. Un autre soldat allemand rentre dans la cuisine et ordonne à M. GEORGIN de l'accompagner. Le prisonnier, une fois arrivé à la rue, s'échappe et prend la fuite dans la direction de l'Amblève tout proche. Comme les Allemands tirent sur lui, il feint d'être atteint et se laisse tomber. "Kaput" dit le

./...

B 49960

H4571 - 0039

tireur allemand à son camarade et il ne s'occupe plus de la victime. M. GEORGIN se relève alors avec précaution et court vers l'Amblève. Il se jette à la nage, mais, au moment ou il sort de l'eau et atteint l'autre rive, éclate une rafale de mitrailleuse. La victime eut le bras droit presque arraché par les balles. On dut le lui amputer quelques jours après, comme il appert des attestations des médecins J.A. CLESSE et RIGA, qui prodiguèrent leurs soins au blessé.

M. GEORGIN ne savait guère en ce moment ce qu'il était advenu de ses compagnons, mais le 25 décembre, un voisin, M. Joseph POLIS, trouva les corps de Mme GEORGIN, de Mme Georges COUNET, de Michel, Célestin et Louis NICOLAY, étendus par terre, la tête trouée d'une balle. Ils avaient été exécutés à leur tour par le même groupe de soldats allemands. Ceux-ci assassinèrent de la même façon, dans la maison des victimes même, Monsieur et Madame BURNOTTE. Dans une autre maison, Madame CORBISIER fut assassinée de manière identique dans son lit. Tombèrent encore victimes de ces mêmes brutes Oscar JOB et Gustave JOB, atteints de coups de feu dans la tête et dans la poitrine, dont un officier américain trouva les corps et qui furent ensevelispar M. Henri COLINET, de Grand-Coo, dans le cimetière de Trois-Ponts.

Aucune de ces victimes ne s'était rendue coupable d'un acte d'hostilité quelconque à l'endroit des Allemands. Les témoins des évènements estiment que ces derniers se sont livrés à ces assassinats parce que le pont sur l'Amblève avait sauté à Trois-Ponts et qu'on en rendit responsables ceux dont la demeure était située dans les environs.

Un drame se passa aussi dans la cave de la maison HABOTTE, ou 21 personnes faillirent être fusillées.

Le 19 décembre au soir, les soldats allemands sont arrivés chez M. ERNEST et l'ont obligé ainsi que 20 autres habitants de Trois-Ponts à gagner la cave de la maison HABOTTE. Ils ont fait le dénombrement des occupants et leur ont interdit de sortir en disant qu'ils reviendraient le lendemain. Ils ajoutèrent la menace que, s'il manquait un des membres de ce groupe de civils, tous seraient fusillés. Ils vinrent, en effet, exercer un contrôle le lendemain. Au cours de la journée, M. ERNEST ne remarquant plus la présence d'Allemands, se décida à sortir et à pénétrer chez lui par le jardin, afin de chercher de la nourriture. Arrivé à 10 mètres de sa maison, il entendit un coup de feu et une balle siffla à ses oreilles. Deux Allemands accoururent, lui ordonnèrent de lever les bras, le traitèrent de terroriste et le menacèrent d'un revolver en pleine figure. "Ou sont vos confrères terroristes?" lui demandèrent-ils, visant par là les personnes enfermées dans la cave HABOTTE. M. ERNEST fut reconduit à cette cave, dont tous les occupants furent menacés d'être exécutés. "Vous n'allez pas commettre pareil crime, dit M. ERNEST, ce sont des femmes, de petits enfants, vous ne pouvez pas tuer des innocents, vous n'avez d'ailleurs qu'à nous fouiller".

./...

B 49961

Mais les Allemands renouvelèrent leurs menaces, insistant : "Vous êtes des terroristes, vous serez fusillés !" provoquant ainsi une explosion de lamentations et de pleurs chez les femmes et les enfants. Finalement, les soldats ennemis se retirèrent sans exécuter leur menace, mais en annonçant qu'il reviendraient contrôler les présences à minuit ou le lendemain matin. Le lendemain, la contre-attaque américaine vint libérer les malheureux prisonniers. Aucun doute ne peut subsister quant à l'identité de l'unité allemande qui a commis ces crimes. Ce sont des membres de la Ière division de Panzergrenadiers, Leibstandart Adolf Hitler.

Ce relevé n'épuise pas la série des crimes commis le long de la route de Stavelot vers Trois-Ponts. C'est sur cette route qu'eut lieu un drame atroce, au sujet duquel des témoignages absolument concordants et détaillés nous permettent de donner tous les détails. Voici les faits. Ils se rapportent au 19 décembre 1944.

\+

\+ +

Le massacre à la maison Legaye.

Les membres de la Commission ont interrogé le seul témoin encore vivant de ce drame (en dehors de ses deux enfants) Madame Régine Heuser, épouse Maurice Grégoire, âgée de 30 ans (1). Il résulte de sa déposition que, comme le lundi 18 décembre 1944, la bataille faisait rage à Stavelot, elle décida vers 20.15 heures, de se réfugier avec ses deux enfants dans la cave de la maison Legaye, située presque en face de sa demeure, route de Trois-Ponts, parce que cette cave paraissait offrir un abri plus sûr. Elle y trouva déjà réunies 23 personnes, en majorité femmes et enfants : l'âge de ces dernièrs varie de 4 à 9 ans (2).

Toutes ces personnes, y compris Madame Grégoire et ses deux enfants, ont passé la nuit du lundi 18 décembre au mardi 19 sans être inquiétées. Le mardi, vers midi, un soldat américain descendit dans la cave pour s'assurer qu'il n'y avait pas de soldats allemands qui s'y cachaient. Après avoir visité les caves de la maison, il partit. Vers 17 heures, à la tombée de l'obscurité, se présenta un autre soldat américain qui expliqua aux réfiguées que les allemands venaient de faire une pointe vers Ster, mais qu'elle avait été enrayée. Il leur recommanda de se tenir tranquilles et de ne pas faire de bruit.

---

1. Nous l'avons interrogée à Stavelot. Le témoin a aussi été interrogé par les maréchaux des logis de gendarmerie Arnould et Blavier, de la Brigade de Stavelot. Elle a déposé sous serment devant le subsitutu de l'auditeur militaire, Walther Kleinermann, de l'auditorat de Verviers.

2. Voir à la fin du réfit, la liste des victimes de Stavelot.

B 49962

H4571 - 0040

Peu de temps après, les occupants de la cave entendirent des coups de feu, tirés de la maison, au-dessus de leurs têtes : ils entendirent aussi les Allemands riposter. Cet échange de coups de feu dura environ une heure. Il semble de toute évidence que le soldat américain, qui était venu visiter les occupants de la cave et qui leur avait recommandé le silence, est celui qui a tiré les premiers coups de feu. Mais nous ne pouvons rien affirmer de certain en ce qui concerne ce point.

Quoi qu'il en soit, vers 20.15 heures, les Allemands apparurent devant la maison Legaye et lancèrent une grenade dans la première cave, ou se trouvaient blottis la plupart des enfants. Personne ne fut blessé. Quelques instants après, les soldats ennemis lancèrent une seconde grenade dans la même cave. Seule, Madame Grégoire fut atteinte à la jambe. On entendit alors crier au soupirail de la cave : Heraus ! et cela à plusieurs reprises. Comme Madame Grégoire connaissait l'allemand (elle est originaire de Manderfeld) ses compagnons, saisis de frayeur, lui demandèrent de crier aux soldats que la cave n'était occupée que par des civils et qu'ils demandaient du secours. Madame Grégoire accédé à ce désir, mais les Allemands continuèrent à crier : Heraus Madame Grégoire se décida alors à sortir la première, accompagnée de ses deux enfants : elle répéta que la cave ne contenait que des civils et fit connaître qu'elle même était blessée, et qu'il n'y avait là que des femmes, des enfants et deux vieilles personnes. Elle se trouvait en ce moment en présence d'une douzaine de soldats SS, qui lui dirent de crier à ses compagnons de sortir de leur abri. Cet ordre fut obéi et toutes les personnes occupant la cave sortirent de celle-ci dans le jardin de la maison Legaye.

S'adressant à Madame Grégoire, les soldats lui demandèrent si tout le monde était là, s'il ne restait personne dans la cave. L'interpellée fit semblant de compter les présents et affirma que tout le monde était là. A ce moment, Anne-Marie Daisomont informa Madame Grégoire que ses parents et sa soeur étaient déjà sortis de la cave avant les autres. Elle ignorait, hélas que ces malheureux avaient déjà été froidement tués. En effet, au moment ou les grenades avaient éclaté dans la cave, Marie Thérèse Daisomont s'était évanouie, ses parents avaient alors ouvert la porte de la cave donnant à l'extérieur afin de laisser entrer l'air. Les allemands s'en étant aperçus les appelèrent, comme pour les aider et, en sortant, les trois malheureux avaient été abattus (1).

Malgré l'affirmation de Mademoiselle Daisomont, Madame Grégoire maintint que tous les occupants de la cave

1. Les allemands déclarèrent eux-mêmes avoir abattu ces trois membres de la famille Daisomont et ne le cachèrent point à Madame Grégoire, lorsqu'elle fut emmenée par eux dans la cave de la maison Massotte.

B 49963

H4571 - 0041

29

étaient là. Elle fut obligée d'aller sur place vérifier l'exactitude de ses dires. Une fois tranquillisés à ce sujet, les soldats communiquèrent aux civils, par l'intermédiaire de Madame Grégoire, l'ordre de s'accroupir ou de s'asseoir dans le jardin de la maison Legaye, contre la haie. Ils gardèrent Madame Grégoire et ses enfants à part, auprès d'eux. C'est ainsi qu'elle échappa à la mort. Elle eut cependant à subir les injures d'un soldat blessé, qui avait peut-être été atteint par les coups de feu tirés de la maison au début de cette sinistre aventure.

Puis, dans l'obscurité compacte de ce soir de décembre - il était alors 2I heures - le crime fut accompli, froidement et sans aucune forme de procès. Les vingt-trois personnes dont nous avons parlé plus haut, en majorité des femmes, jeunes filles et enfants, furent abattues sur place par deux soldats armés l'un d'eux d'un revolver, l'autre d'un fusil.

Quant à Madame Grégoire, elle resta prisonnière des Allemands jusqu'au vendredi suivant, jour où les Américains la délivrèrent.

Le Maréchal des logis Arnould, de la brigade de gendarmerie de Stavelot, a procédé à l'enlèvement des 23 victimes. Il trouva 22 cadavres entassés le long de la haie de la maison Legaye et derrière le grillage bordant la rue. Le cadavre d'un enfant d'environ I4 ans se trouvait sur la route, près de l'entrée du jardin. Un des civils qui aidèrent dans cette lugubre besogne de l'enlèvement des victimes, trouva le petit corps de Paul Prince, âgé de 4 ans, avec la boite cranienne arrachée. Le 28 décembre les restes des victimes furent inhumés à titre provisoire dans la cour de l'hospice de Stavelot.

x

x x

Les responsables de ce massacre.

Ceux qui se rendirent coupables de ce massacre appartenaient, d'après le témoignage de Madame Grégoire, à "une unité de SS Adolf Hitler, premier groupe". Il s'agit évidemment de membres de la Ière Division SS Panzergrenadiere, Leibstandarte Adolf Hitler, dont nous avons parlé plus haut. C'est probablement à ce groupe - quoi qu'on ne puisse prouver qu'il faisait partie de l'équipe des tueurs - qu'appartenait aussi le soldat W....W...., dont le livretmilitaire allemand (Soldbuch) fut trouvé par Madame Grégoire à son domicile après le départ des Allemands.(1)

Comment expliquer ces crimes ? Y eut-il des raisons spéciales pour se comporter d'une façon si brutale et inhumaine ? Il est certain que les civils dont nous avons re

- -

(1) Ce livret de solde se trouve aujourd'hui entre les mains de l'auditeur général.

B 49964

H4571 - 0042

H4571 - 0043

laté la mort ne s'étaient rendus coupables d'aucun acte d'hostilité à l'endroit des troupes allemandes et qu'on n'avait pas le droit de les abattre sommairement, sans enquête ou jugement d'aucune sorte.

La mentalité des coupables.

La mentalité dont firent preuve les soldats allemands coupables de ces crimes peut seule jeter la lumière sur les raisons qui peuvent les avoir fait agir.

Si l'on peut se fier à certains renseignements, difficilement contrôlables, les SS, en arrivant dans la région de Stavelot, avaient déclaré : "Nous savons qu'ici les civils nous font la guerre, nous ferons donc la guerre aux civils." Lorsque les habitants de la rive gauche de l'Amblève furent forcés d'évacuer ce quartier et de s'en aller dans la direction des cantons rédimés, un SS les voyant passer, se serait écrié : "Si je savais que ce sont des gens de Stavelot, je les descendrais tous".

Voici, en tout état de cause, des faits certains dûment établis et contrôlés. Après la massacre perpétré dans le jardin de la maison Lebaye, les SS ont emmené Madame Grégoire vers la cave de la maison Massotte et lui ont fait subir un interrogatoire, en allemand et en français. Ils prétendirent que des civils avaient tiré sur eux de la maison Legaye, puisque un des leurs fut blessé d'un coup de feu sortant de là. Même en admettant la réalité de ce fait - quoiqu'il soit presque certain que les coups de feu ont été tirés par le soldat américain dont nous avons parlé plus haut - il ne peut faire aucun doute que nul, parmi les 26 personnes réfugiées dans la cave, ne pouvait être inculpé d'avoir tiré. Aucune enquête ne fut d'ailleurs faite par les SS, le récit de ce qui s'est passé l'a suffisamment montré.

Il y a plus : Madame Grégoire, avant que les Allemands ne procédassent à l'exécution des victimes, avait expliqué une fois de plus qu'il n'y avait là que des civils et qu'ils étaient innocents, mais le SS qui se trouvait auprès d'elle répondit: "qu'il fallait que les innocents expient pour les coupables et qu'il savait bien qu'il n'y avait là que des civils".

Dans la cave de la maison Massotte ou Madame Grégoire était retenue prisonnière, et où les patrouilles allemandes venaient se reposer, elle a entendu les soldats se vanter des atrocités qu'ils avaient commises ou qu'ils prétendaient avoir commises. Il y en avait même un qui racontait avoir coupé la tête à un homme et avoir placé cette tête sur un piquet pour servir de cible à des exercices de tir. Vantardis d'un fou sanguinaire ? C'est possible, mais l'épisode nous donne bien l'atmosphère du milieu. D'autres disaient qu'ils devaient tuer tout le monde à Stavelot parce que les habitan cachaient des soldats américains. Une patrouille rentrant au repos dans la cave de la maison Massotte se vantait d'avoir assassiné des soldats américains qui se rendaient. Lorsque les Américains venaient vers eux les bras en l'air, on les laissait approcher, puis on ouvrait le feu à courte distance pour d'autant mieux les abattre.

B 49965

Traînés de cave en cave par ses gardiens, Madame Grégoire échoua dans la maison Demareau; le propriétaire de cette maison demanda à Madame Grégoire d'interroger les soldat pour savoir s'ils faisaient beaucoup de prisonniers. La réponse fut : "Nous ne faisons pas d'Américains prisonniers "nous les tuons". Un autre SS, qui s'était rendu dans le jardin de la maison Legaye, au lieu d'exécution, revint en disant à ses camarades, devant Madame Grégoire : "qu'il y avait là un beau tas (de victimes) et qu'il serait encore plus beau demain". Il ajouta que "les corps remuaient encore, mais que ce n'était rien, que lorsqu'ils auraient saigné suffisamment, ils crèveraient".

Tous ces détails, parfaitement authentiques, évoquent l'image d'une bande de brutes sanguinaires, pour qui la vie d'un civil, l'existence de femmes, des jeunes filles, des enfants qu'ils venaient d'abattre n'avait absolument aucune importance, et que ne retenait aucun scrupule ni aucun sentiment d'humanité. Nous sommes donc bien ici en présence d'un crime de guerre nettement caractérisé.

x

x x

Les exécutions à Parfondruy, Ster et Renardmont.

Pendant que ces excès étaient commis le long de la route de Trois-Ponts, d'autres exécutions, pas moins révoltantes, frappèrent les habitants de trois hameaux situés sur les hauteurs près de Stavelot, les hameaux de Parfondruy, Ster et Renardmont.

C'est entre 14 et 15 heures, le mardi 19 décembre, que les Allemands apparurent dans ces régions, à la grande surprise des villageois, qui n'étaient guère au courant de l'avance ennemie.

Il n'est guère facile d'établir d'où ces soldats allemands sont venus. Certains témoins affirment qu'ils venaient probablement de Coo. Cette indication correspond bien à la déclaration du Bourgmestre de Stavelot, M. Godin. D'après lui, il y a tout lieu de croire qu'il s'agissait des survivants des équipages de tanks qui avaient été bombardés par l'aviation alliée, et auxquels s'étaient joints des parachutistes. De plus, des témoignages recueillis à Parfondruy parmi les rescapés de la tragédie permettent d'affirmer que les auteurs des crimes sont arrivés par la route de Coo à Parfondruy. C'est dans ce dernier village que les soldats allemands se livrèrent à leurs premiers excès, le mardi 19 décembre, vers 15 heures.

A Parfondruy.

Les habitants de Parfondruy avaient entendu le bruit de la bataille dès le 18 décembre et, à la tombée de la nuit, avaient cherché refuge dans leurs caves. Un certain nombre de personnes étaient ainsi venu chercher refuge dans la ferme de Jules Hurlet, sise le long de la route de Coo à Parfondruy. Tout ce monde passa la nuit dans la cave puis, le mardi 19 décembre, remonta au rez-de-chaussée. Il y avait là une vingtaine de personnes qui,

../..

B 49966

H4571 - 0044

au cours de la journée, se virent obligés de redescendre à cause du danger des bombardements. Vers I5 heures, Jules Hurlet et sa femme remontèrent et se rendirent à l'étable pour y soigner les bêtes. Soudain ils virent apparaître les Allemands dont ils étaient loin de soupçonner la proximité. Entendant le bruit de vitres cassées les Hurlet se rendirent sur la route et remarquèrent une centaine de soldats allemands qui, en s'avançant, mitraillaient systématiquement les maisons qu'ils rencontraient. Comme ils venaient de briser aussi les vitres de la ferme Hurlet, la fermière leur demanda, mais en vain, de ne pas tirer sur les maisons où se trouvaient des gens. Les soldats lui demandèrent alors, ainsi qu'à son mari, s'il n'y avait pas d'Américains par-là. Sur la réponse négative de Hurlet, un des soldats plaça sa mitraillette sur le ventre du fermier et le força à l'accompagner dans la direction où l'on présumait qu'étaient en ce moment les Américains. Ce que voyant, Madame Hurlet pria sa servante Léonie Angel, une réfugiée luxembourgeoise qui parlait allemand, d'intervenir auprès des soldats. Cette démarche eut du succès : le fermier fut relâché et rentra chez lui. Il croyait avoir échappé au danger. Il ignorait qu'un autre habitant du village, Léon Crismer, arrêté lui aussi, venait déjà d'être abattu sans raison aucune, par ces soldats.

Mais voilà que, pendant que le premier groupe de soldats continuait sa route dans Parfondruy, toujours en mitraillant les fenêtres, deux SS s'amènent chez Hurlet, se précipitant par la porte ouverte dans la cuisine et y trouvent le groupe de personnes réfugiées dans cette maison.

La tuerie à la ferme Hurlet.

Il y avait là une douzaine de personnes, uniquement des femmes et des enfants. L'âge de ces derniers varie de 2 à 8 ans. Sans donner la moindre explication, les deux Allemands firent sortir toutes ces personnes assurément inoffensives et, en y comprenant le fermier Hurlet (54 ans) et sa femme, les obligèrent de se rendre dans le garage de la ferme situé le long de la route. Madame Lucien Hurlet, belle-fille du fermier, et la servante Léonie Angel ne faisaient pas partie de ce groupe: elles avaient suivi les premiers soldats allemands pour aller ouvrir la porte de la maison de Lucien Harlet. Se doutant peut-être de ce qui l'attendait, la fermière Hurlet essaya d'ouvrir la porte du garage qui donnait sur le jardin. Elle n'y parvint pas. Tous les occupants du garage se groupèrent cependant près de cette porte, sous l'empire de l'instinct de sécurité. Un des deux SS entra alors dans le garage, la mitraillette à la main et en position de tir. Après avoir donné un coup de pied à deux des malheureuses femmes qui voulaient le supplier de les épargner, il commit froidement son crime. Il lâcha plusieurs salves de mitraillette, pendant que les victimes tombaient les unes sur les autres; sous leur poids la porte donnant sur le jardin céda et une partie des corps roulèrent au dehors. La fermière Hurlet, qui n'était que blessée put se dégager et s'enfuir après le

../..

B49967

H4571 - 0045

le départ du SS qui avait perpétré ce massacre. Les deux soldats partirent sans se préoccuper de leurs victimes. La servante Léonie Angel qui avait accompagné le premier groupe d'Allemands, fut retrouvée assassinée sur la route. Quant à Madame Lucien Hurlet, revenue à la ferme de ses beaux-parents, elle fut retrouvée morte dans la cuisine de la maison incendiée. D'après certains témoins, en revenant de sa maison, elle fut, comme la servante Angel, poursuivie par les Allemands qui lui tirèrent dans le dos. Blessée, elle serait venue mourir dans la ferme Hurlet. D'après d'autres témoins, qui ne parlent pas de poursuite, elle serait morte dans la cuisine au milieu des douleurs d'un enfantement prématuré.

Lorsque la fermière Hurlet, après avoir visité sa maison détruite, se rendit au hangar où avait eu lieu le massacre, elle y trouva la petite Monique Thonon, un bébé de 15 mois, couverte de sang à côté de sa maman morte. Elle réussit à faire soigner l'enfant qui fut ensuite transportée à l'hôpital de Verviers par les Américains.

Autres assassinats.

Entretemps, le groupe de soldats allemands, qui s'avanait plus loin dans le village mitraillant les fenêtres avait continué ses exploits. Monsieur Desonnay était occupé à couper du bois à côté de sa maison. Un Allemand lui fit signe de rentrer. Il obéit mais fut abattu sans avoir donné le moindre signe de provocation. Dans la maison Sougne entre un soldat. Madame Kapchis-Sougne veut expliquer que son mari sert dans l'armée allemande. Sans même écouter son explication, l'Allemand la tue. Au bruit de la détonation, Madame Sougne mère accourt dans la chambre où le drame s'est passé. Elle est abattue.

Le même soldat poursuit alors l'autre fille de Madame Sougne dans toute la maison et la blesse mortellement. Une voisine, Madame Breda, qui se trouvait là par hasard, parvient à se cacher et échappe ainsi à la mort. Croyant avoir tué tous les occupants, le soldat se livre alors à un pillage en règle.

Ailleurs, Monsieur et Madame Georis sont tués devant leur maison. Dans la ferme Bolette, le père Bolette se trouvait dans sa cave avec son fils et sa fille mariée. Un soldat allemand leur cria l'ordre de sortir. Le père obéit, mais il eut à peine monté les escaliers qu'il fut abattu. Le soldat mit alors en joue la fille, Madame Georges Terwagne-Bolette, mais l'arme s'enraya, ce qui permit à la femme de se sauver. Le fils Bolette était resté dans la cave : le soldat allemand, n'osant pas descendre pour aller le chercher ou le tuer sur place, lâche alors une salve de mitraillette du haut des escaliers. C'est probablement d'une façon identique que Joseph Denis trouva la mort. Six fermes furent incendiées dans le village. Sur une population dépassant à peine la centaine, 26 personnes furent tuées à Parfondruy. (1)

---

(1) Sur ce chiffre de 26, 4 cadavres calcinés ne purent être identifiés. Voir plus loin la liste des victimes de Stavel

B49968

H4571 - 0046

Nous verrons plus loin comment se présentent les circonstances et l'atmosphère de ce massacre. En effet, la même colonne de soldats allemands ne se borna pas à commettre des crimes à Parfondruy. Elle poursuivit son chemin par la route qui mène de Parfondruy à Ster et à Renardmont.

x

x x

Les arrestations à Ster.

Le mardi 19 décembre, une bonne partie des habitants de Ster (à 3 km de Stavelot) s'étaient réfugiés dans la cave-ab de la veuve Jules Gaspar. Au début de l'après-midi, fatigués de rester dans cet abri, quelques hommes étaient sortis pour aller respirer l'air sur le chemin passant devant la maison. Soudain, à leur stup éfaction, ils virent arriver au carrefour situé sur la route un groupe d'Allemands. Les témoins varient quant au nombre de soldats que comptait ce groupe : ils vont de 20 à 50; d'autres parlent même de deux groupes de 50; ce qui correspond en somme à la centaine d'Allemands que Madame Hurlet vit arriver à Parfondruy. C'étaient des SS, qui faisaien marcher tous les hommes, rencontrés en route, devant eux. Arrivés à la ferme Gaspar, un soldat fit sortir toutes les personnes qui se trouvaient dans la cave, et s'informa si l'on ne cachait pas d'Américains. S'approchant de Madame Hourant, il essaya de lui faire comprendre par gestes qu'on avait lancé "quelque chose", peut-être unegrenade. Il est certain que rien n'avait été lancé dans la direction des soldats: les témoignage sont formels. En tous cas, les Allemands s'emparèrent des homme présents, et les firent marcher devant eux. A la ferme Blaise, le fermier, au passage des soldats, était occupé à ouvrir la barrière de la cour : on s'empara de lui et il fut emmené comme les autres. Le sellier Henri Delcour, qui se trouvaitàà sa porte, eut le même sort. Armand De Potter, qui se promenait sur la route avec sa fiancée Isabelle Jourdan, entendit les soldats siffler pour attirer son attention. Il s'approcha: on le prit, sous le prétexte de travail en Allemagne; la jeune fille fut emmenée en même temps que lui. La rafle continua ainsi. Achille André, un des rescapés du drame qui va suivre, était occupé à donner à manger à sespoules lorsqu'un soldat allemand le héla en criant : "Komm !" Le SS renversa la boite de graines par terre et administra à l'homme un coup de pied, avant de lui faire fejoindre le groupe de prisonniers. Il y avait maintenant dans ce groupe, aussi bien des hommes de Parfondruy que de Ster et des gens qu'on avait arrêtés en chemin.

A Renardmont.

Les Allemands enfilèrent alors la route de Renardmont, hameau situé une dizaine de minutes plus loin. Là le manège recommenca.

En arrivant à Renardmont avec leur colonne de prisonniers les soldats allemands ne se sont pas contentés d'y arrêter des hommes pour augmenter le nombre des captifs qu'ils avaient.

B 49969

H4571 - 0047

l'intention d'exécuter, mais ils ont encore assassinés individuellement sur place un certain nombre d'autres victimes. C'est le mardi I9 décembre, vers I5 heures, que ces faits se sont passés à Renardmont même. Dans la maison Desonnay, le fils Raymond Desonnay et Joseph Drouguet, qui s'y trouvaient présents, furent emmenés pour leur faire rejoindre les prisonniers déjà amenés de Parfondruy et de Ster. Une fois dehors, Joseph Desonnay parvint à s'échapper et à courir dans la direction d'un petit bois ne se trouvant pas loin de sa demeure. Les Allemands tirèrent sur lui et l'abattirent. Joseph Drouguet, lui, fut trouvé abattu sur la route, près de la maison Delcour. Ce sont probablement là les deux jeunes gens dont parlent les témoignages de prisonniers allemands que nous reproduisons plus loin. Au moment de l'arrestation de Raymond Desonnay, le père de celui-ci, Camille Desonnay, fut arrêté aussi et on lui ordonna de suivre ses bourreaux à l'extérieur. Comme les suites d'une vieille blessure au pied l'empêchaient de marcher assez vite au gré des Allemands, ceux-ci l'abattirent brutalement dans la cuisine. Comme il souffrait beaucoup, sa fille supplia les soldats ennemis de lui fourni une aide médicale. Les Allemands se contentèrent de rire et refusèrent toute aide. Le 20 décembre, le père Desonnay mourut de ses blessures. Les prisonniers étaient en ce moment au nombre de dix-neuf. Faisant alors demi-tour, les Allemands allèrent visiter l'étable de la ferme Pirmay. Comme elle était voûtée, ils n'insistèrent pas et continuèrent leur chemin. On peut se demander pourquoi ils ne trouvaient pas la ferme Pirmay à leur goût.

C'est qu'ils avaient déjà décidé de tuer leurs prisonniers et de brûler leurs cadavres, pour faire disparaître la trace du crime. Ils cherchaient une grange, un hangar ou une étable qui, n'étant pas voûté, s'enflammerait et s'écroulerait plus vite sur les corps des victimes.

La tuerie dans la ferme Legrand.

Sur leur passage, ilss'emparèrent encore de deux femmes : la veuve Sylvie Leduc, âgée de 75 ans, et sa fille. On les trouva, par après, abattues toutes deux derrière leur maison. Les deux frères Willem furent aussi arrêtés à leur domicile. Après être entrés dans deux fermes pour en ressortir tout de suite après, les soldats trouvèrent finalement la buanderie de la ferme Legrand, qui semblait leur convenir. Arrivés là, ils obligèrent leurs prisonniers à entrer dans la buanderie, en frappant sauvagement à coups de crosse ceux qui faisaient mine d'hésiter. Un d'entre les hommes qui essaya de rebrousser chemin et de s'enfuir, fut abattu. Une fois tout le monde dans la buanderie, femmes et hommes ensemble, des SS, au nombre de six ou sept, montèrent la garde autour. Comme il y avait deux portes d'entrée, deux soldats s'installèrent respectivement à chacune d'elles, armés de fusils et de mitraillettes. On connait les noms de ces deux bourreaux: l'un s'appelait A....F..., l'autre H...S..., Sans mot dire, mais en narguant les victimes, les deux soldats, agenouillés

B49970

H4571 - 0048

tirèrent plusieurs salves sur les malheureux entassés à l'intérieur. il y avait là I9 hommes et 2 femmes.

La plupart des victimes furent atteintes. Celles qui n'étaient pas tuées et geignaient ou remuaient encore furent achevées d'un coup de revolver à la tempe ou dans la tête par un soldat qui faisait minutieusement cette sinistre besogne. Les victimes qui eurent la présence d'esprit de ne pas bouger et de faire le mort eurent l'occasion de s'enfuir peu de temps après. De ce nombre fut Achille André, que notre Commission a interrogé et qui nous a raconté le drame dans tous ses détails.

Lorsque le silence se fut fait dans la buanderie, un soldat allemand qui s'appelait E...L... alla chercher des fagots et des fougères ainsi que de la paille qu'il amoncela autour des corps. Un autre soldat, un parachutiste, y mit le feu. Les Allemands avaient donc manifestement l'intention de faire disparaître les traces de leur crime. Cependant, le feu ne prit que lentement, et dégagea beaucoup de fumée. C'est en profitant de ces circonstances qu'un certain nombre de victimes, qui n'étaient que légèrement touchées, réussirent, avec beaucoup de précautions, à se sauver à l'extérieur et à se cacher dans les bois tout proches.

A un certain moment, en effet, des coups de sifflet retentirent sur la route, signal qu'on recommençait la chasse à l'homme, et les Allemands qui étaient restés dans la buanderie ou dans les environs, sortirent à cet appel. Cette circonstance facilita l'évasion des rescapés, qui sont au nombre de huit. Cette tragédie coûta la vie à treize personnes dont une femme, Madame Rousseaux.

Le meurtre de la famille Legrand

La buanderie où les Allemands venaient d'organiser ce massacre faisait partie, nous l'avons dit, de la ferme Legrand, dont elle n'était séparée que par le jardin ou une cour. L'occupant de la ferme, Marcel Legrand, âgé de 35 ans, avait, de sa maison, vu arriver le cortège des 2I prisonniers, des soldats marchant devant et derrière, et les avait vu poussés à l'intérieur de sa buanderie à coups de crosse. Il avait aussi vu les mitrailleurs allemands s'agenouiller et tirer à l'intérieur.

Craignant pour sa propre vie, il était monté se cacher dans son grenier. Lorsque l'obscurité fut tombée et qu'il n'entendit plus rien qui pût déceler la présence des Allemand il descendit, pour trouver sa femme, sa belle-mère, et ses deux enfants, âgés de 5 et 8 ans, étendus morts dans la maison assassinés par les SS. Ceux-ci, après avoir mis le feu à la buanderie, dont le toit finit par s'écrouler sur les restes des personnes qu'on y avait tuées, avaient voulu supprimer tous les témoins du massacre en abattant la famille Legrand. Le premier Lieutenant Frank Craig, de la 30e Divisio

B49971

H4571-0049

d'infanterie américaine, vit les restes des pauvres victimes, quelques jours après le crime. Ils étaient complètement brûlés, et il fut difficile de déterminer l'âge et le sexe. Dans la maison Legrand, il trouva le corps d'une femme (Madame Legrand) qui avait été blessée par des armes tranchantes, et tuée d'un coup de feu. Dans le coin de la chambre gisaient les corps de deux jeunes enfants (6 et 8 ans) qui avaient la tête traversée de balles : ils avaient été assassinés au moment où ils étaient occupés à jouer.

x

x x

Tel est le drame de Renardmont. On en connaît heureusement les auteurs. La Commission possède l'indication exacte de l'unité qui a commis le crime et le nom des chefs qui l'ordonnèrent ou qui en sont responsables.

Mission de l'unité coupable

L'unité à laquelle appartiennent les criminels avait passé par Stavelot le I8 décembre, dans la nuit, avec l'ordre de nettoyer la ville des Américains qui s'y tenaient encore.

Ils prétendirent qu'on avait tiré sur eux dans la ville et qu'ils y avaient perdu un tank. Mais dans aucune de leurs déclarations, il n'est dit que des tireurs étaient des civils Les coups de feu - si coup de feu il y a eu - pouvaient fort bien venir d'Américains embusqués dans Stavelot. Les soldats allemands semblent être allés jusque Coo et de là, à travers les bois, avoir tourné dans la direction de Parfondruy. La mission qu'ils avaient à remplir consistait à dépister les positions d'artillerie américaines dans les hauteurs boisées entourant Stavelot.

C'est ainsi que le I9 décembre on les voit arriver à Parfondruy.(1) Les gens de Parfondruy, de Ster et de Renardmont sont unanimes à les décrire comme de tout jeunes gens de I7 à 25 ans, troupes à pied ou parachutistes, armés de mitraillettes et de fusils, portant une tunique de camouflage et des bottes. Les témoins sont quasi unanimes aussi à prétendre qu'ils portaient des uniformes américains ou au moins des signes distinctifs de l'armée américaine... Le témoin Achille André est particulièrement affirmatif sur ce point. Nous serions assez sceptiques à ce sujet, si le lieutenant américain Frederik Babo, de la Ière armée américaine, 3e division, chargé de l'interrogatoire des prisonniers de guerre, n'avait dit, en parlant spécialement des parachutistes, que c'était "une unité spéciale avec uniformes américains et équipements américains". Là où nous aurions douté du jugement de civils en pareille matière, nous pouvons

---

(1) Nous nous basons ici sur les déclarations écrites de plusieurs de ces soldats qui ont été faits prisonniers par les Américains.

B49972

H4571 - 0050

difficilement ne pas admettre le témoignage d'un militaire expérimenté.

Il existe d'ailleurs des témoignages précis et formels d'après lesquels certains soldats allemands portaient le blouson de l'armée américaine et qu'ils conduisaient des "jeeps" et des camions américains portant l'étoile des Nations Unies.

Témoignages allemands concernant l'innocence des victimes

Plusieurs de ces soldats qui ont participé au crime de Renardmont sont prisonniers de guerre. Au cours de leur interrogatoire, ils ont affirmé qu'on avait tiré sur eux lors de leur passage à Stavelot et que pour ces motifs on leur avait donné l'ordre de "nettoyer la localité". Certains ajoutent cependant que ceux qui avaient tiré étaient des Américains : le témoin T... soldat SS du peloton cycliste, matricule K.., est formel à ce sujet. Il ajoute, et ceci est très instructif : "cependant on nous dit que des civils avaient tiré sur nous". Ce on désigne ses chefs immédiats et notamment l'unterstumführer D..., dont il sera question bientôt. Mais même en admettant que des civils de Stavelot aient tiré la nuit du I6 décembre lors du passage des Allemands par la ville, en quoi les habitants des hameaux de Parfondruy, de Ster et de Renardmont pouvaient-ils être rendus responsables ?

Nous avons le témoignage formel et écrit des soldats de l'unité coupable, prisonniers de guerre, au sujet de l'innocence des civils qui furent assassinés à Parfondruy et à Renardmont. L'obergefreiter T..... matricule ... dit: "Moi-même, j'ai abattu d'un coup de feu un civil âgé d'environ 26 ans. Il ne portait aucune arme lorsqu'il vint à ma rencontre". Le SS-Mann F...S... déclare de son côté : "Avant d'arriver à Stavelot -(venant de Coo) des femmes et des enfant furent tués par des SS sansaucune raison (ohne ein Grund). Le même dit encore : "Je vis, en outre, abattre deux jeunes gens belges âgés de I8 ans. Ces deux Belges s'avançaient le long de la route et on leur cria de s'arrêter. Ils essayèrent de fuir et furent tués à coups de feu par D... et d'autres SS. Aucun des civils ne portait des armes. (Keiner von den Zivilis ten hatte Waffen) Et le même soldat insiste encore : "Je ne connais aucune raison qui puisse expliquer l'exécution de ces civils (en parlant du crime de Renardmont)". Tous ces soldats d'ailleurs ont déclaré à l'officier américain qui les a interrogés que nulle part ils n'ont vu des civils prendre part aux opérations militaires.

x

x x

Prétextes pour l'exécution des victimes.

Nous nous trons donc ici devant un massacre gratuit, un crime de guerre tout à fait caractéristique. Mais dans ce cas-ci, nous ne devons pas imaginer des hypothèses. Nous savons, par les participants de la tuerie eux-mêmes, pourquoi ces excès ont été commis.

B49973

H4571 - 0051

L'unterstumführer D...., commendant de peloton, furieux de ce qu'on eût tiré sur le groupe au passage à Stavelot, ou faisant accroire à ses hommes que des civils en étaient les auteurs, ordonna " de tuer tous les civils qu'on rencontrerait dans la région". Le soldat R.....S..., matricule ... l'affirme catégoriquement. Il reçut lui-même de D... les ordres directs, mais verbaux, d'agir ainsi à l'égard de tous les civils. Cet ordre a été exécuté, mais avec les raffinements de cruauté que nous avons vus. Ces soldats ne cachaient en rien la brutalité avec laquelle les meurtres furent commis. L'ordre fut donné par D.... au peloton réunie avant d'atteindre le hameau de Parfondruy. Au cours de la rafle dont nous avons parlé, deux jeunes gens, de 18 à 22 ans, escortés par une partie du peloton incriminé, s'échappent et se mettent à courir vers un bois. Aussitôt, l'obersturmführer K... cria: "Tirez, tirez, ils ne doivent pas s'échapper". Les soldats tirèrent : un des civils tomba et fut achevé d'une balle. Et le soldat T... ajoute : "Ces gens-là n'avaient pas tiré sur nous". C'est D.... qui a ordonné la tuerie de Parfondruy et de Renardmont, et qui a eu l'idée de faire disparaître les cadavres par le feu. Il est probable - mais ici nous n'avons pas de preuve formelle - que c'est lui aussi qui a ordonné de tuer les occupants de la ferme Legrand pour faire disparaître les témoins gênants.

x

x x

La psychologie des coupables

Ce qui est particulièrement impressionnant dans ce crime de Renardmont, c'est le jeune âge de ceux qui le commirent sur l'ordre de leur chef direct : la plupart étaient de jeunes soldats de 17 à 19 ans; certains venaient directement de la Hitlerjugend et avaient été jetés dans la bataille après quelques semaines d'instruction seulement. Le soldat R... fut enrôlé dans l'armée allemande le 11 septembre 1944, et il appartenait à la Hitlerjugend. Il a 17 ans. Avançant le long de la route avec son peloton, il entend crier une femme. Le sergent K... lui dit d'aller voir ce qui se passe. Il entre dans la maison d'où viennent les cris, et y trouve un homme et une femme étendus par terre dans une flaque de sang. Ils avaient probablement été blessés par un caporal allemand entré dans la maison un peu plus tôt. En voyant entrer R... l'homme a encore la force de se traîner jusque dans la cuisine, dont il essaie de refermer la porte : R. a alors achevé les deux blessés à coups de fusils. Interrogé par un officier américain pourquoi il l'a fait, il répond : "Parpitié". Nous n'ajouterons aucun commentaire. Mais nous ne pouvons oublier de mentionner que les deux soldats mitraillèrent les 21 victimes dans la buanderie de Renardmont avouèrent à leurs camarades de peloton "qu'ils avaient eu bien du plaisir".

B49974

H4571 - 0052

La population des trois villages ou ces excès ont été commis vit encore toujours dans une sorte d'anxiété bien compréhensible.

Lorsque les membres de la Commission sont allés interroger à Ster M. Achille André, un des principaux témoins du drame de Renardmont, ils furent arrêtés un instant par un jeune homme de la région. Celui-ci avait été intrigué par la présence de notre groupe sur la route à une heure assez tardive et à la tombée de l'obscurité, et c'est avec la crainte dans la voix qu'il s'informa auprès de nous " si nous fuyions et si les Allemands étaient revenus".

x

x x

Une menace d'exécution à la Gleize.

Pour en finir avec ce qui s'est passé dans la région de Stavelot sur la rive droite de l'Amblève, nous consacrerons encore quelques mots à un incident typique qui a eu pour théâtre la commune de La Gleize.

C'est probablement le I9 décembre, au moment où les tanks allemands sont arrivés dans cette commune, que s'est produit le fait qui nous intéresse ici. MM. Constant Nezer, professeur à l'Athénée Royal de Stavelot, et Georges Daelen, marchand de charbon, domiciliés à Stavelot; se trouvaient sur la route près de La Gleize, lorsqu'ils furent arrêtés par une colonne de chars allemands. Le colonel allemand commandant cette colonne donna l'ordre de s'emparer de ces deux civils et procéda à un interrogatoire en règle. Apercevant que M. Nezer portait une culotte d'équitation et une chemise khaki, et ayant trouvé en le fouillant deux balles de fusil américaines et l'adresse d'un sergent américain, l'officier allemand en conclut que M. Nezer était officier américain. "Nous sommes en temps de guerre, lui dit-il, vous êtes officier américain; je vous condamne à la mort par pendaison, tout de suite, là". Et il se mit à distribuer entre les soldats de sa colonne les objets trouvés dans les poches du prisonnier, non sans lui avoir cassé les dents d'un coup de poing. Toutefois, en examinant le contenu du portefeuille de M.Nezer, il se rendit compte de l'erreur qu'il avait commise en le prenant pour un officier américain ; "Si vous n'êtes pas Américain, reprit-il, vous êtes officier belge ou vous appartenez à l'armée blanche, et vous serez en tous les cas pendu". Déjà M. Nezer se préparait à la mort pendant que les soldats se livraient aux préparatifs de l'exécution, lorsque subitement le colonel allemand trouva parmi le contenu du portefeuille une image de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Il regarda longuement cette image, puis, en se tournant brusquement vers le prisonnier : "Allez-vous en !"dit-il, lui rendant la liberté.

B 49975

H4571 - 0053

41

L'interrogatoire de M.Dalen ne dura pas aussi longtemps parce qu'il réussit à faire croire au colonel allemand qu'il avait été évacué par les autorités de Stavelot vers La Gleize Il fut rendu à la liberté en même temps que M. Nezer.

Il n'y a donc pas eu crime de guerre dans ce cas-ci, mais il n'a tenu qu'à un fil qu'il y en eût. Il ne peut faire de doute que la colonne qui arrêté les 2 Stavelotains appartenait elle aussi, à la Ière Division SS de Panzer-grenadiere. Les deux témoins insistent sur un fait qui mérite d'être relevé, car il n'est pas le seul de son espèce et la Commission en a retrouvé le parallèle en enquêtant sur les atrocités commises à Bande (arr.de Marche). Dans la colonne qui a arrêté MM. Nezer et Dalen se trouvaient plusieurs Français, portant l'uniforme des SS., et c'est notamment l'un d'eux qui insista vivement auprès du colonel allemand pour que M. Nezer fût mis à mort. Ces Français étaient probablement des Waffen SS ou, ce qui a été constaté, semble-t-il, pour d'autres endroits, des miliciens français de Darnand, embrigadés dans l'armée d'invasion de von Rundstedt.

x

x x

Stavelot.Rive gauche de l'Amblève.

Dans l'esquisse des événements militaires qui se sont passés dans la région de Stavelot, nous avons signalé que, dès le début (I8 décembre), les Allemands ont occupé le quartier situé sur la rive gauche de l'Amblève, et s'y sont maintenus. C'est dans cette région de la rive gauche que se sont passés les événements dont nous abordons maintenant le récit. S'étaient réfugiés, dès l'arrivée des Allemands, le I8 décembre, un certain nombre de personnes dans la cave de M. Nicolas Wilkin, et notamment sa fille, Maria, son père Louis Wilkin, Alfred Sougné, Madame Sougné, H.Nicolay et sa femme, le cousin de M. Wilkin, Jules Huberty. Ces personnes étaient occupées à déjeuner, le jeudi 2I décembre I944, lorsque des soldats allemands envahirent la maison. En allant et venant dans lespièces, ils bloquèrent par hasard, en laissant ouverte une porte, le mécanisme d'une trappe qui donnait accès à la cave.Craignant d'être enfermé et de ne plus pouvoir sortir de l'abri, M. Nicolas Wilkin, qui connaissait bien la langue allemande, cria aux soldats que dans la cave il n'y avait que des civils, dont trois femmes, et qu'il les priait de fermer la porte qui bloquait leur sortie. Loin de se conformer à cette demande raisonnable, les soldats, ouvrant la trappe, jetèrent dans la cave une grenade, criant en Allemand : "Amusez-vous bien avec ceci". L'engin éclata parmi les réfugiés. M. Wilkin fut grièvement blessé et mourut un quart d'heure après.

B 49976

H4571 - 0054

Maria, sa fille, MM. Nicolay et Jules Huberty reçurent aussi des blessures, mais peu graves. Tout ce monde fut obligé de rester sans soins dans la cave, en compagnie du mort, jusqu'au 25 décembre, jour où les Américains vinrent les libérer et les évacuèrent vers Francorchamps.

Nous n'avons pas de renseignements sur l'unité allemande qui se montra si inhumaine, mais il doit s'agir une fois de plus de la Ière Division SS de Panzergrenadiere, qui était établie dans la région.

Les exécutions de Wanne.

Beaucoup plus graves furent les crimes commis au village de Wanne, le 21 décembre 1944.

Les Allemands étaient entrés à Wanne le 18 décembre entre 11 H. et midi. Les jours suivants, ils ne commirent point d'excès, se contentant, comme ils étaient affamés, de prendre dans les maisons du village, ce qui leur convenait. C'est le mercredi 20 décembre que, alors que la population n'avait commis à leur endroit aucun acte d'hostilité, brusquement ils se livrèrent systématiquement à plusieurs assassinats. Leur coup était prémédité, car ils allèrent maison par maison, chercher autour de l'église les victimes désignées à leur fureur.

Chez Jean François Counet, un soldat allemand avait oublié en partant sa besace et sa cartouchière. Counet avait confié à ses voisins que ce fait le rendait anxieux, et qu'il pouvait peut-être en sortir pour lui quelque incident. Il ne se trompait point : on vint soudainement l'arrêter chez lui. Conduit au café Milbers, où se trouvaient des officiers allemands, il y fut sans doute l'objet de sévices, car il en sortit la figure ensanglantée. Accompagné d'un soldat, il fut conduit vers Aisomont et abattu de coups de feu tirés dans la figure. Ce fut ensuite le tour d'Emile Henroulle, garde-forestier. En faisant irruption chez lui, des soldats allemands, trouvant une capote de couleur khaki dans l'étable, en conclurent qu'il cachait des soldats américains. "Je ne cache pas de soldats, je suis garde-forestier et cette capote fait partie de mon uniforme" fut la réponse. Sur cette explication les Allemands partirent. Henroulle descendit dans la cave, où les siens s'étaient réfugiés, raconta l'incident et annonça son intention, pour éviter désormais tout soupçon, de remonter et de sortir revêtu de sa capote et de son képi de garde-forestier. Au moment où il remontait ainsi habillé, des Allemands firent irruption, lui prirent son képi, qu'ils jetèrent par terre, et sans aucune explication, l'emmenèrent près de l'église de Wanne, où il fut abattu de la même façon que Counet.

Le voisin du café Milbers, Léon Henroulle, fut emmené aussi, conduit dans le jardindu curé et tué à coups de mitraillette. Puis ce fut le tour du patron du café lui-même Des soldats entrent et demandent après le patron. M. Milbers se présente : on se saisit de lui, on l'emmène aussi dans le jardin de la cure et là il subit le même sort que Henroulle.

B 49977

H4571 - 0055

H4571 - 0056

A la ferme Maréchal, Marie-Amélie Maréchal, soeur du fermier, était occupée à traire les vaches. Deux soldats qui passent sur la route s'informent si le "patron est là" La femme répond qu'il est absent. A ce moment Théophile Maréchal arrive : les soldats s'emparent de lui et l'emmènent. Le soir venu, on le trouva près des étables, tué d'un coup de feu à la tête.

Un dernier assassinat fut commis sur une jeune fille de Liége, âgée de 20 ans, résidant temporairement à Wanne, Denise Manguette. Elle s'était réfugiée chez son oncle Joseph Lecocq, en compagnie d'un invalide de guerre, Jean-Louis Jeanpierre. A un certain moment, jugeant que la maison Lecocq était mal située au point de vue de leur sécurité, ils décidèrent de se rendre à la ferme Georges pour y demander l'hospitalité. Au moment où le groupe traversait la route pour s'y rendre, de la ferme Colas occupée par des soldats allemands, ceux-ci ouvrirent le feu. Léon Lecocq fut blessé au bras. Quant à Mademoiselle Manguette, elle s'écroula mortellement blessée. Elle mourut une demie-heure après. Deux coups furent encore tirés sur les gens de la famille Lecocq avant qu'ils n'eussent atteint la maison Georges.

A Wanne, séjournait en ce moment un colonel allemand qui prenait ses repas chez la famille Counet. Il s'absenta pour faire une inspection et, à son retour, il trouva la fille Counet en pleurs à cause de l'assassinat de son père. Comme l'officier ne comprenait pas le récit que lui fit la jeune fille, il fit appeler le curé de Wanne, le Rév.Pierre Brecht, qui connaissait l'allemand, et fit traduire les explications. Il questionna alors la jeune fille pour savoir quel uniforme portait le soldat assassin et si Melle Counet pourrait éventuellement reconnaître celui-ci. Sur la réponse affirmative de celle-ci, le colonel se tourna vers le curé et lui dit : "Es ist eine Schweinerei" (C'est une cochonnerie) Il ne prit toutefois pas de mesures pour éclaircir l'affaire qui en resta là.

Tous les témoins sont d'accord pour incriminer de ces assassinats des "soldats SS de la brigadeAdolf Hitler" c-à-d. des membres de la Ière Division SS Panzergrenadiere, Leibstandarte Adolf Hitler, que nous avons déjà rencontrés si souvent dans ce récit. Il n'y eut de la part des victimes aucun acte d'hostilité : depuis l'arrivée des Allemands tout le monde s'était tenu tranquille et la plupart des habitants s'étaient réfugiés dans leur cave, comme la bataille faisait rage. Une explication est peut-être possible. Le curé du village, après ces assassinats , partit le jeudi matin pour éviter d'être abattu à son tour. Il apprit à son retour que les Allemands l'avaient recherché pour le pendre, sous prétexte qu'il avait fait connaître aux Américains l'emplacement de leurs tanks et de leurs batteries. Une raison semblable inspira-t-elle les SS dans l'assassinat des victimes citées plus haut ? En tout cas, aucune enquête ne fut jamais faite: sans explication aucune, elles furent assassinées sans aucune forme de procès.

x

x x

B49978

44

Beaumont.
Rue du Stockeu
Rue du Château.

A Beaumon, Nicolas Schmitz fut tué d'une balle dans la tempe. Rue du Château, le I8 décembre I944, vers I5 I/2 heures, Monsieur et Madame Edouard Gonay se trouvaient réfugiés dans la cave de leur maison lorsque quatre soldats allemands entrèrent, dans le but de se mettre à l'abri contre une attaque d'avions. Un des soldats, parlant en français, s'approcha de M. Gonay et l'accusa d'avoir tiré sur les Allemands, accusation ridicule, M. Gonay n'ayant possédé et ne possédant aucune arme. M. Gonay fut obligé de sortir avec le soldat qui l'avait ainsi interpellé et accusé. Après la fin de l'alerte, Madame Gonay sortit à la recherche de son mari et le trouva mort devant la maison, abattu d'un coup de feu. Le même I8 décembre I944, vers 9 heures, quelques personnes avaient cherché refuge dans la cave de Grégoire Tombeux, rue du Stockeu : Léopoldine Delhez, Arthur Delhez, André Dubois, Jeanne et Hubert Greimans, Arthur Micha Charles et Lucien Tombeaux.- Brusquement, des soldats allemands tirèrent par la petite fenêtre et blessèrent légèrement le petit Micha. Tout de suite après, trois soldats ennemis entrèrent dans la cave et ordonnèrent à tout le monde de sortir. Après avoir constaté qui se trouvait là, ils renvoyèrent dans la cave toutes les femmes, sous la garde de deux soldats. Les hommes restèrent dehors, les mains en l'air. Ils furent abattus d'un coup de feu dans la nuque. Avant de partir, les tueurs se sont emparés par force de la montre de Mme Greimans. Après s'être éloignés, ils sont revenus un instant pour s'informer si le fils de Léopoldine Delhez était un homme ou un garçon ! Comme la réponse fut : "Ce n'est qu'un petit garçon", les soldats partirent sans plus molester personne. Les femmes enfermées dans la cave ont entendu sept coups distincts, indiquant que les sept victimes avaient été exécutées l'une après l'autre.

Une fois de plus, doivent être incriminés de ce forfait des soldats SS de la Ière Division de Panzergrenadiere Leibstandarte Adolf Hitler.

A Refat -
Viols.

A Refat, dans la maison de M. Fourier-Somme, plusieurs personnes s'étaient réfugiées le 22 décembre, croyant y être plus en sécurité que chez elles. Les femmes étaient descendues dans la cave, les hommes se trouvaient réunis dans la cuisine. Neuf soldats allemands entrèrent dans la maison et réclamèrent à manger et à boire. Après s'être restaurés, ils sont descendus armés de leurs revolvers et ont obligé trois des femmes à monter avec eux (1), pendant que les hommes furent enfermés dans la cave. Ces femmes furent emmenées chacune dans une chambre à coucher séparée et violées dans des conditions particulièrement révoltantes, malgré leurs protestations et leurs efforts pour échapper à ces brutes.

---

(1) La Commission possède l'indication des noms des victimes de ces outrages ainsi que leur déclaration assermentée.

B 49979
H4571 - 0057

45

Il est à signaler que deux d'entre elles avaient déjà dû subir cet outrage de la part d'autres soldats, la première, chez elle, à Froidville, le 20 décembre, la seconde, chez elle, le 21 décembre. Leur témoignage signale comme coupables des soldats SS qu'il faut identifier avec des membres de la Ière Division de Panzergrenadiere, Leibstandarte Adolf Hitler.

x

x x

Le pillage du Château Detilleux à Houveignez.

Auprès de tous les crimes atroces dont nous avons fait jusqu'ici le récit, combien anodin paraît alors le pillage systématique du château de Madame Eugénie Detilleux à Houveignez (Stavelot). Cette rentière de 71 ans eut à héberger des soldats allemands dans sa demeure, les 19, 20 et 21 décembre. Ils se livrèrent à un pillage de fond en comble : bijoux, argenterie, vin, antiquités, meubles de valeur, outils de jardin et ustensiles de ménage, tout fut enlevé et chargé au fur et à mesure sur des camions. Ce qui ne semblait pouvoir servir ou convenir fut brisé : on alla jusqu'à enlever la grande photo du fils de Mme Detilleux.
Le vendredi 22 décembre, arrivèrent d'autres troupes qui elles n'étaient pas des SS : elles pillèrent ce que leurs prédécesseurs avaient laissé. Le château est complètement vidé.

x

x x

En décrivant, de façon objective et sans passion, les horreurs commises par les Allemands à Stavelot et dans la région environnant cette localité, les membres de la Commission belge des crimes de guerre, n'ont pas eu comme but d'exciter des sentiments de vengeance dans le coeur de ceux qui liront, non sans frémir, ce récit. Ils ont voulu fixer pour l'histoire le tableau de ce que cette malheureuse région a dû subir des mains des soldats de von Rundstedt, afin que jamais on ne puisse, à l'avenir, contester la réalité de ces faits. La Commission possède dans ses dossiers l'indication de certaines unités coupables et les noms de plusieurs criminels qu'elle est parvenue à connaître ou à identifier. Pour que, conformément aux décisions prises par les Gouvernements des Nations Unies, justice soit faite, elle a dénoncé les criminels au

B49980

H4571 - 0058

Ministre de la Justice de Belgique et aux gouvernements des Nations Unies et fait inscrire leur nom sur la liste des criminels de guerre, afin que, le jour du règlement de comptes, ils n'échappent pas au châtiment que réclame leur conduite inhumaine et contraire à toutes les lois de la guerre.

Il sera rendu justice aux morts de Stavelot : la punition des coupables doit montrer que la méthode barbare de faire la guerre, qui a coûté la vie à 60 hommes, 47 femmes et 23 enfants de Stavelot et environs, "ne paie pas" et empêcher à tout jamais une pareille explosion de cruauté cynique, qui met au ban du monde civilisé ceux qui en sont responsables.

Bruxelles, le 4 mai 1945.

A. Delfosse
J. Basyn.
P. Graux.
F. Dehousse.
L. Van der Essen.
A. Wauters.

B 49981

H4571 - 0059

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Services Généraux

INCENDIES CRIMINELS ET MASSACRES DE CIVILS BELGES

A ANHEE/LEUSE.

I. Exposé succinct des faits.

A Anhee, petite commune située sur la rive gauche de la Meuse, face à YVOIR, les Allemands en retraite ont massacré treize citoyens belges et mis le feu à 58 immeubles, après les avoir pillés.
Ces faits se sont passés le 4 septembre 1944.

II. Les sources.

Le dossier a été constitué par le rapport de la gendarmerie N°627 du 5/12/1944, émanant de la brigade d'YVOIR et par le rapport N°756 du 21/10/1944, émanant de la police judiciaire de l'arrondissement de DINANT.

En outre, un livret militaire et un carnet de peleton trouvés sur les lieux des crimes, permettent d'identifier les coupables de manière précise.

III. Les faits.

Le 3/9/1944, les Allemands en retraite s'installèrent sur la rive droite de la Meuse, à quelques kilomètres en aval de DINANT. Il s(agit de jeunes troupes S.S.

Le 4/9/1944, vers 10 heures du matin, un groupe important de soldats traversa la Meuse et atteignit le bas du village D'ANHEE;Les Allemands, brisant portes et fenêtres, s'y livrèrent au pillage sustématique des maisons, puis se retirèrent, mais x revinrent vers 12h.30. C'est au cours de cette seconde incursion qu'ils firent sortir tous les hommes des abris et des caves où ils s'étaient réfugiés et les abattirent à coups de révolver. C'est ainsi que perdirent la vie treize habitants absolument inoffensifs d'ANNHEE. Ces personnes pour la plupart, âgées d' une soixantaine d'années, l'une d'elles avait même 82 ans, n'avaient aucune activité clandestine et n'avaient pris aucune attitude provocatrice.

Voici le recit que fait un rescapé, le nommé PLUYMERS, DESIRE domicilié à ANHEE, rue du Village ;

"Quatre au cinq soldats arrivèrent dans l'abri et commencèrent le "triage, écartant les femmes et les enfants et les "vieillards, les hommes valides devant sortir devant eux. Se "trouvaient devant moi, LIGOT,Jean, STEVENNE Antoine, et FRIPS "PIAT,JulesIls nous ont commandé de marcher devant eux en direction de la ferme Bouchat, rien ne faisait prévoir ce qui allait se passer lorsque, arrivés devant la demeure de SCAILTEUR Jules, puis STEVENNE, ANtoine, ensuite LIGOT, Jean. Pressentant que mon tour était là, je me suis retourné et à ce moment, j'ai vu un soldat qui me visait avec son fusil, puis le coup "claqua" et je tombais dans la rue, à côté de mes camarades. J'étais

H4571 - 0060

B 49982

H4571 - 0061

touché à la jambe droite, mais j'ai fait le mort. Un soldat est passé près de moi et m'a porté un coup de botte à la tête; je n'ai pas bougé et n'ai poussé aucun cri. C'est très probablement ce qui m'a sauvé., car ce soldat a quité les lieux, s'éloignant vers la ferme Bouchat. Environ une demi-heure après, ne rematquant plus aucun soldat dans le environs, je me suis traîné dans un jardin, et j"y suis resté caché dans les plants de tabac pendant 48 heures. Par après, j'ai été ramassé par des civils et ensuite transporté dans un hopital américain à MAREDSOUS. Je dois vous dire que pendant que je me trouvais caché dans les plants de tabac, SCAILYEUR, Isidore, habitant seul, a été abattu chez lui de la même façon que mes infortunés camarades. J'ai très bien entendu le coup de feu. Pendant toute cette tragédie la plupart des maisons du quartier brûlaient."

Madame veuve PUISSANT, domiciliée à AUBEL, rue du Bon-Dieu, déclare:

"Le 4 septembre 1944, vers 13 h. 30, l'artillerie connait assez "bien quand mon mari crut bon d'aller mettre les enfants à l'abri. "Comme il se présentait sur le xxix seuil de la maison, deux sol- "dats allemands sont intervenus auprès de lui pour faire rentrer "les enfants. Ensuite ils ont fait marcher mon mari devant eux, "en direction de la ferme Bouchat. Pendant ce temps, je rentrais " les enfants à la maison. Par après, je me suis rendue à la rue "pour voir quelle direction mon mari avait prise et comme je le "recherchais, je l'ai trouvé ralant à proximité de la ferme Bou- "chat, il venait d'être abattu à coups de révolvers par ces soldats "il avait reçu une balle dans la nuque."

Monsieur Roland Philippe, domicilié à AMBLE, rue de la Gare, déclare

"Le 4 septembre 1944 vers 13 h. 30, j'étais occupé à dîner avec "ma famille lorsque sont arrivés en face de chez moi, un officier "et 4 soldtas S.S. Deux d'entre-eux sont entrés chez moi et ont "fait sortir mon fils Honoré, âgé de 19 ans. Sans que je n'aie pu "prévoir leur geste, l'officier a abattu mon fils d'un coup de pis- 'tolet à l'estomac. Mon fils fut tué sur le coup. E, même temps, "les frères BERTRAND, Joseph et Victor, habitant à coté de chez moi "furent abattus par cet officier de la même façon et en ma présen- "ce. Pendant ce temps, d'autres soldats étaient occupés de mettre "le feu à toutes les habitattons du quariter".

Madame Veuve COLLIN, Joseph, domiciliée à AMBLE, déclare;

"Le 4 septembre 1944, vers 13 h. 30, par suite des évènements "qui se déroulaient en ce moment, nous avons quitté la maison en "compagnie de mon mari et de mon fils Firmin. Comme j'avais plus "de mal qu'eux à marcher, je les ai précédés, mais des allemands "sont arrivés dans la rue et ont réclamé la carte d'identité de "mon fils, puis, presqu'aussitôt, un de ces soldtas abattit à coups "de pistolet mon fils. Voyant cela, mon mari voulut intervenir et "fut abattu à son tour. E, même temps que tout ceci se passait, des "autres soldats incendiaient les maisons."

Les autres victime sont PINTELON, Emile, rue du Village, BERTRAND ,Joseph, domicilié à AMBLE, BERTRAND, Victor, COLLIGNON? Omer FRIPPIAT, Jules, LEONARD, Adelin, LIGOT? Jean, STEVENNE, Antoine, également domiciliés à AMBLE.

En outre, 58 maisons ont été totalement incendiées, quinze autres ont été partiellement détruites.

B 49983

H4571 - 0062

IV. Les coupables.

La découverte d'un livret militaire et d'un carnet de peloton a permis l'identification des coupables. Il s'agit des soldats du S.S. Panzer-Grenadier A.U.H. Bataillon 12, ou bien S.S. 7/Stan Panzer A.U.H. 12. L'un d'eux, un certain POSCH, Fernand, de PRUM a été arrêté par les Américains dans la propriété de Monsieur Faryn.

Remarque :

Des habitants d'Anhee ont relevé sur les murs des inscriptéons à la craie libellées comme suit et soulignées d'une flèche : "K.8 Waldmüller". Or, dans la nuit du 4 au 5 septembre, les villages voisins d'ANNEVOIE, de HUN et de WARNANT subissaient un sort identique à celui d'ANHEE. Ces faits ont fait l'objet d'un dossier duquel il résulte que le commandant de l'unité ayant opéré à ANNEVOIE et dans les environs était un certain Walmüller. Les inscriptions relevées à ANHEE en apportent la confirmation. Elles avaient, probablement pour but d'indiquer la direction du poste de commandement de l'unité voisine, la 8e compagnie, installée à Godinne situé à quelques kilomètres, sur la rive droite de la Meuse, en aval d'ANHEE.

Nous ne pensons pas que Walmüller était le chef des Allemands qui ont opéré à ANHEE. Ils appartenaient tous à la même arme (les Panzer Grenadieren), pais les chiffres des unités sont différents. Il est d'ailleurs peu vraisemblable qu'un simple lieutenant ait eu sous son commandement, un secteur s'étendant sur une longueur de plusieurs kilomètres. Cette discussion est du reste tout à fait théorique Walmüller qui à fait l'objet d'un rapport adressé à la Commission des Crimes de Guerre des Nations Unies, étant lui-même convaincu de crimes de guerre.

V. Réquisitoire.

En conséquence, la Commission des Crimes de Guerre dénonce aux Nations Unies et au Gouvernement belge, les Nommés;

POSCH, Fernand de PRÜM
SCHMIELD, Ernst, adr. Par. Konrad Henlein str. 29 Obergeorgenthal.
QUAPPE, Karl, ard. Par. Zeppelinstrasse, 19 Maichingen Kr Böblong
[illegible]GOTT, Albin, Friendenstrasse, 7, KASSEL.
KRCHMANN, Edward, Natergasse 7, Eschewege(Werra).
Daniels, Jehann, Wettenenstr. 207 Kevelaer.
BÖHNERD, Werner, Landwehrstr. 154 Oberhausen (RHLD).
SIMMICH, Günter, ard. Par. Wilhelm Wolf, Friendensburgerstrasse
AUSCHINSKI Willi, Hinderburgstr. 16 Landsgerb (Warthe)
FOTKORD, Hans, Gartenstr. 16 Spemberg.
STRASSBER, Heinrich, Deutschestr. 29 Saarbrüscken.
LEYES? Franz, Deutschestr. 21, Saarbrücken.
DANITZ, Walter, Hermann Biott, Adolf Hitlerstr. 47 a, Karlow (Mecienburg).

BAUER, Paul, Kronstr. 19 Landau (Pfolz).
KLEIN GUNNEWIJK, Heinrich, Gelzenkrichen(Buer) in Euch holz 9
PALL, Tadäus Wenglowitz, Kr. Bloekstedt.
WUESDORF, Helmut, Westerberg (Hanover)
DURSTAKITS, Engelhatdt Kriegerheimstr. 48, B Kastrop-Rauxel.
KIEHOFF, Heinz Wernigerode(Harz) am Kapitelgerb 8 c;
NEVISSEN, Hans (?)
FÜRLINGER, Aurel(?) Koppownitze- Sobolska (Kroatien)
Bischof, Stefan, Co Inzie, Kr. V. Miholjac.
PITERR, Michel, Zwonimirgasse, 8 Podr. Slatina.

B49984

50

BROKUF, Erhardt Haussendorf 122B, KR. Waldenburg(Schlesien)
EGERER, Friedrich, Nürnberg -A - Reichforsr (?) 19
TRAPPBERGER, Josef, Kusmin, (Kroatien) am Bahnhof.
ERKINGER, Georg, Callowaz Kr. Bjelrowar
HENNEL, Eugen, Weliminowca, Kr. Nasice
IBETS ou SBETS (?) Paul, Sotin, kr. Wussowar (?)
LEHNING, Heinrich, LolinziPost Sljivoxevci
ROLKOWSKY, Johann, Vooswinkel KrX Graudenz Post Vossarten.
MEIER, Stefan Ilaca, Kr. Sid.

du chef d'avoir, à AMEE S/MEUSE, le 4/1944

a) avec préméditation, donné la mort à 13 citoyens belges (art. 393 et 394 du Code Pénal)

b) mis le feu à des habitaions contenant une ou plusieurs personnes au moment de l'incendie, art. 510 et 530 du Code Pénal.

c) soustrait frauduleusement, en bande, avec escalade, violences, menaces, en employant des armes, des objets mobiliers ne leur appartenant pas (art. 461, 463, 468, 471, du Code Pénal).

B 49985

H4571 - 0063

CRIMES DE GUERRE COMMIS A ROUILLON, HUN, WARNANT
ET RIVIERE PAR LA 3e Cie DU 33e REGIMENT DES PANZER GRENADIEREN

I.- EXPOSE SUCCINT.

Le 3/9/1944, dans la soirée, la 3e Cie du 33è Régiment des Panzer Grenadieren prend position sur la rive droite de la Meuse à mi-chemin à peu près de Namur et Dinant. Le lendemain,4 septembre, un certain nombre de soldats de cette unité traverse la Meuse en barque, puis se livre à la destruction systématique d'une grande partie des villages riverains. Il n'y eut, cependant, que 5 personnes tuées. En outre, deux femmes furent violées.

II.-SOURCES.

Les éléments de preuve ont été puisés dans les procès verbaux suivants:

483 du 21/10/44, émanant de la Brigade de Bioul,
486 " 21/10/44, " " " " " "
489 " 21/10/44, " " " " " "
490 " 21/10/44, " " " " " "
493 " 25/10/44, " " " " " "
517 " 4/11/44, " " " " " "
520 " 4/11/44, " " " " " "
532 " 7/11/44, " " " " " "
574 " 15/11/44, " " " " " "
576 " 17/11/44, " " " " " "
1359 " 25/11/44, " " " " " Namur

ainsi que dans deux rapports dressés, l'un par la direction du "Gouvernement National Belge", l'autre, par Monsieur Ludovic Cardon de Lichtbur,habitant Lovenjoel, 28, Chaussée de Tirlemont, commandant d'une section de l'Armée Secrète chargée d'une mission de reconnaissance.

En outre, un livret militaire ayant appartenu au soldat Hans Hermans, tué au combat, permet d'identifier l'unité.

49986

H4571 - 0064

52

III.-LES FAITS.

Venant de Philippeville, des Allemands, appartenant à la 3e Compagnie du 33è Régiment des Panzer Grenadieren, s'installent sur la rive droite de la Meuse, à mi-chemin à peu près de Namur à Dinant. Leur chef, le lieutenant Walter Muller ou Waldmuller, installe un poste de commandement dans le village de Codinne.

Cette région étant très accidentée et très boisée, les éléments de reconnnaissance de l'armée secrète se sont installés à courte distance du camp des Allemands. De là, ils pourront observer tous les mouvements de ceux-ci.

Le 4 septembre, avant la tombée de la nuit, les Allemands se rendent en barque sur la rive gauche de la Meuse. Ils se répandent dans les petits villages riverains, notamment à Rouillon et à Hun, sections de la Commune d'Annevoie, où, au moyen de grenades et de pastilles incendiaires, ils détruisent sans aucune nécessité militaire, et après les avoir pillées de fond en comble, 58 maisons que les occupants avaient eu la prudence d'abandonner depuis quelques heures, par crainte de combats sanglants toujours possibles en ces points stratégiques que sont les régions de Namur et de Dinant.

Dans la commune de Warnant, 12 habitations sont pillées, puis incendiées.

Dans la commune de Rivière, au cours de la nuit, 14 maisons sont également pillées et incendiées, 7 autres sont gravement endommagées.

D'après un témoin occulaire, sinistré, Monsieur Gilliaert Gaston, domicilié à Annevoie, les Allemands qui n'étaient nullement pris de boissons, pénétraient dans les immeubles, et se divisaient en 3 ou 4 équipes, l'une visitait le rez-de-chaussée, les autres, les étages. Ensuite, le feu était mis aux tentures et rideaux, puis activé par le jet d'une poudre et de pastilles incendiaires. En quelques instants, de nombreuses maisons d'habitation étaient en flammes. Chez Monsieur Saing Zénobe, domicilié à Annevoie-Rouillon, chaussée de Dinant, 60 bis, les Allemands

B49987

H4571 – 0065

H4571-0065A

B43987

H4571 – 0066

B 49988

H4571 – 0067

COPYRIGHT
by FRANS CLAES
Canadalaan
ANTWERPEN

28 oktober 1914. 71 morts.
81 blessés.

B 49989

H4571 – 0068

B 49990

H4571 – 0069

COPYRIGHT
by FRANS CLAES
Canadalaan
ANTWERPEN

107/1

15-12-44 : 59 morts.
32 blessés

B 49991

H4571 – 0070

H4571 – 0071

COPYRIGHT
by FRANS CLAES
Conacalaan
ANTWERPEN

16 - 12 - 44.

Cinema Rex : 71 morts.
94 blessés
10 disparus.

83646

H4571 – 0072

COPYRIGHT
by FRANS CLAES
Canadalaan
ANT. E. PEN

21-1-45.

60 mots.
47 lettres

19995 B

H4571 – 0073

H4571 – 0074

B 49996

H4571 – 0075

7-2-45. 62 morts.
99 blessés.

COPYRIGHT
by FRANS CLAES
Canadalaan
ANTWERPEN

B 49997

forcèrent la barrière du jardin, s'introduisirent dans la maison, en brutalisèrent les occupants et mirent le feu aux étages. Monsieur Saing les siens et les voisins cherchèrent alors à se réfugier en d'autres lieux; mais ils essuyèrent le feu d'une mitrailleuse installée sur l'autre rive. Ils furent obligés de ramper sur une distance de 80 mètres et durent garder cette position couchée, un bon moment afin d'échapper au tir. A peine s'étaient-ils relevés qu'ils se trouvèrent en présence d'un groupe d'Allemands; l'un d'eux s'approcha et tua Madame Saing à 1m.50 de distance.

Monsieur Thomas Edmond, cafetier-épicier, demeurant à Codinne vit son établissement livré au pillage. Il tenta de s'enfuir en compagnie de son épouse et de trois autres personnes, mais une mitrailleuse mise en batterie sur le chemin tira dans leur direction. Blessés, Monsieur et Madame Thomas furent précipités dans la Meuse; Monsieur Thomas tenait la tête de sa femme hors de l'eau lorsqu'un S.S. acheva la malheureuse d'une balle dans la tête. Thomas se laissa couler et après être resté 5 heures dabs un buisson, put enfin s'échapper.

Les autres victimes furent Joseph Colette, âgé de 24 ans et son épouse Pauline Mathy, domiciliés à Jambes, rue de la Verrerie,- Gilberte Lambert de Valonne et Seymat Yvonne de Codinne.

Pendant ce temps, d'autres individus arrêtaient deux femmes (les nommées Peraille Jeanne, âgée de 21 ans et Hubrecht Elza, âgée de 37 ans, toutes deux d'Annevoie-Rouillon) Elles furent emmenées à l'étage d'une maison abandonnée. Voici leur témoignage :

PERAILLE JEANNE:

"Ils m'ont fait monter à l'étage et m'ont fait entrer "dans une chambre, un de ceux-ci me tenait et un autre me déshabillait; "comme je me débattais, ils m'ont porté des coups de pied. Quand j'ai "été déshabillée, j'ai été jetée sur un lit et j'ai été violée par trois militaires allemands, un de ces soldats m'a même menacé de son revolver.

"Alors que je me trouvais toujours à l'étage, les soldats "allemands étaient déjà en train de mettre le feu aux meubles de la

B49998

H4571 - 0076

"chambre où je me trouvais, je ne saurais vous dire comment ils opéraient "j'étais tellement émotionnée que je n'avais qu'un souci, celui de pouvoir "me sauver; j'y suis parvenue et je me suis réfugiée dans le bois à proxi- "mité, en compagnie de la nommé Rubrecht Eliza et nous y sommes restées "jusqu'au lendemain 10 heures où nous avons été mitraillées, mais nous "n'avons pas été blessées par les balles."

RUBRECHT ELIZA :

" Ils m'ont visitée pour voir si je n'avais pas d'armes, "puis ils m'ont fait monter à l'étage; à chaque marche de l'escalier, je "recevait un coup de crosse de fusil dans le dos.

"Arrivée à l'étage, j'ai été flanquée dans une chambre, "un Allemand qui me portait des coups de poing, voulait me dévêtir, je "me suis débattue, il a fait appel a deux autres soldats qui sont arrivés. "Pendant que l'un d'eux me tenait un revolver à la tempe, les deux autres "m'ont enlevé mes vêtements en me portant des coups de pied tant que je "voulait. J'avais 43.000 francs en billets de banque dans ma ceinture, "qu'ils se sont partagés, ils m'ont également pris une bague en platine "avec brillant, une autres bague en platine avec saphir bleu et des bril- "lants, ainsi qu'une barette en platine avec saphir bleu et des brillants: "ces trois bijoux ont une valeur actuelle de 80.000 francs.

"J'ai été violée par un de ces trois soldats. Pendant ce "temps, les deux autres étaient déjà en train de mettre le feu à la garde- "robe et au lit. Ils m'ont ensuite enfermée dans la chambre, j'ai frappé "à la porte en criant qu'ils ne devaient pas me brûler vive, ils ont "ouvert la porte et j'ai pu me sauver. La nommée Peraille Jeanne, qui "était dans une autre chambre a pu se sauver aussi et nous nous sommes "réfugiées dans le bois jusqu'au lendemain matin vers 10 heures, nous "avons été mitraillées, mais nous n'avons pas été atteintes par les balles."

IV.- LES COUPABLES.

Il résulte des témoignages rapportés par les membres de l'Armée Secrète et par la nommée Barvay Hubertine épouse Delporte, domiciliée à Codinne, laquelle a joué le rôle d'interprête des Allemands, que ceux-ci

B 49999

H4571 - 0077

appartenaient à la 3è Compagnie du 33e Régiment des Panzer Grenadieren de la Division Hitlerjugend de Breslau et que cette unité était commandée par le lieutenant Walter Muller ou Valdmuller. Nous pensons que le nom de cet officier est Valdmuller. En effet, à Anhée-Meuse, localité située à quelques kilomètres en Amont de Godinne et où des crimes semblables ont été commis, crimes qui font l'objet d'une autre rapport, des villageois ont relevé sur les murs une inscription soulignée d'une flèche et libellée comme suit :"K 3 ou K 8 Valdmuller".

Parmi les adjoints du commandant d'unité se trouvait le S.S. SturmbahnfÜrher Springer Adolf, Léopold, Heinrich, domicilié à Flensburg, Moltkestrasse, n°11, ou Marienqart n°6. Cette identité a été donnée par le nommé Jamin Cornelius de Lustin qui a trouvé le dossier personnel de Springer dans l'habitation de la Baronne de Rion, où cet officier a résidé du 3 au 6 septembre 1944.

L'identité de l'unité est confirmée par les renseignements puisés dans le livret militaire du nommé Hans Hermans, tué au cours des opérations.

Il résulte encore de ce livret et de la correspondance qui y était annexée que l'unité en question était encore cantonnée à Paris vers le 20/8/1944.

V.-LES INFRACTIONS AU POINT DE VUE PENAL.

En sa qualité de chef responsable de la 3è Compagnie du 33è Régiment des Panzer Grenadieren, le lieutenant Valdmuller et ses officiers adjoints, parmi eux le SturmbahnfÜrher Springer Adolf, doivent être poursuivis en vertu de l'article 66, al.4 du Code Pénal, du chef d'assassinat, de mise à feu à des habitations contenant une ou plusieurs personnes, au moment de l'incendie, avec la circonstance aggravante que le feu a été mis au cours de la nuit; de viols : il est certain que le chef d'unité et ses adjoints avaient autorisé, peut être même incité leurs hommes à commettre les pires forfaits; de vols avec les circonstances aggravantes que ces vols ont été commis la nuit en bandes, à l'aide

B 50000

H4571 - 0078

de violences, d'armes et dans des maisons habitées ou leurs dépendances.

Les mêmes crimes doivent être retenus à charge des soldats de la 3è Compagnie. Il appartiendra à la juridiction pénale compétente de déclarer lesquels parmi ces soldats se sont rendus coupables d'assassinats et de viols. Il doit y en avoir une dizaine qui n'ont pu être identifiés, mais qui pourraient être reconnus par leurs victimes ou leurs parents.

VI.- REQUISITOIRE.

En conséquence, la Commission des Crimes de Guerre de Belgique dénonce aux Nations Unies et au Gouvernement belge:

les nommés:1) Walter Muller ou Valdmuller, commandant de la 3e Compagnie du 35è Régiment des Panzer Grenadieren (division Hitlerjugend)

2) Springer Adolf, Léopold,Heinrich, sturmbahnführer de la même unité, domicilié à Flensburg, Moltkestrasse n°11 ou Marienhort,n°6 à Flensbourg,

3) Les soldats de la 3è Compagnie de ce Régiment, du chef d'avoir, à Godinne, Rouillon, Rivière et Warnant, le 4/9/1944, et dans la nuit du 4/5 septembre 1944,

a) avec préméditation, donner la mort à 5 citoyens belges (articles 393 et 394)

b) mis le feu, la nuit, à des habitations contenant une ou plusieurs personnes au moment de l'incendie (articles 510, 513, 525, 530 du Code Pénal)

c) soustrait, frauduleusement, en bande, avec escalade, violences, menaces, en employant des armes et la nuit, des objets mobiliers ne leur appartenant pas (articles 461, 463, 468, 469, 471 al.3 et 6 du Code Pénal)

Les deux premiers, du chef d'avoir par dons, menaces, promesses, abus d'autorité ou de pouvoir, directement provoqué des crimes (article 66 al.4 du Code Pénal)

Les derniers, du chef d'avoir coopéré directement à l'exécution de ces crimes (articles 66 al.1 du Code pénal)

B 50001

H4571 – 0079

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Services Généraux

57

MASSACRE DE CINQ BELGES A PETIT ENGHIEN.

I. Exposé succinct des faits.

A Petit-Enghien, commune de l'Arrondissement de Mons, province de Hainaut, le 3.9.1944, cinq civils belges, absolument inoffensifs, sont arrêtés par des allemands en retraite et massacrés, sauvagement, à coups de crosse de fusil.

II. Les sources.

Ces faits ont été rapportés par les nommés GAUQUIER, CAMILLE LAGAUCHE GISELE, épouse Gauquier et PLETINCKX HUBERT, tous trois domiciliés à Petit-Enghien et témoins oculaires.

III. Les faits.

Le 3.9.1944 l'unité identifiée comme suit: 2/ Madsch Bataillon 623, cantonnée à Valenciennes, bat en retraite devant l'avance rapide des Alliés. Elle stationne vers 15 heures, à Petit-Enghien, près du parc du Baron Empain. Elle organise une patrouille dans ce parc et ramène cinq civils belges, les nommés Clarbois Georges, Blungeneyer Arthur, Blybgeheyer Samuel, Hugo Marcle et Jacobs Georges. Ces personnes étaient absolument inoffensives. Il est vraisemblable qu'elles étaient à la recherche de nourriture pour des lapins. l'une d'elles portait d'ailleurs un sac plié sous le bras.

A un certain moment, les Allemands frappèrent les captifs à coups de pieds, puis à coups de crosse jusqu'à ce que la mort s'en suive. Deux des victimes furent frappées si sauvagement que la cervelle leur sortit de la tête, les cadavres, d'après les témoins méconnaissables.

Leur forfait accompli, les allemands s'engagèrent, avec leur camion, sur la route de Bruxelles, Ils y étaient à peine que l'aviation alliée les dispersa dans les campagnes environnantes. Il y a tout lieu de croire que ces allemands ont été faits prisonniers par les Alliés qui les talonnaient.

IV. Les coupables.

Les auteurs de ces actes barbares appartiennent au 2/ Madsch Bataillon 623, feldpost 12356.
Parmi eux se trouvait le sous-officier Reickel, Robert de Furth Theaterstrasse 54, feldpost 12356.

Réquisitoire.

V. En conséquence, la Commission des Crimes de Guerre dénonce aux Nations Unies et au Gouvernement belge ;
Le 2/ Madsch Bataillon 623, feldpost 12356
Reickel Robert, sous-officier de ce bataillon, domicilié à Furth Theaterstrasse 54, feldpost 12356.

H4571 - 0080

B5 00802

58

du chef d'assasinat commis à Petit-Enghien, le 3.9.1944 sur la personne de cinq citoyens belges. (articles 392, 393 et 394 du code Pénal).

B 50003

H4571 - 0081

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Services Généraux

59

LES CRIMES DE GUERRE COMMIS PAR LES ALLEMANDS PENDANT L'OFFENSIVE DE VON RUNSTEDT DANS LES ARDENNES.

(DECEMBRE 1944)

L'exécution de civils de Nadrin, de Wibrin et d'Houffalize dans le bois Crateau du Chera (près d'Houffalize)

Le village de Nadrin, qui se trouve à peu près à mi-chemin entre Laroche et Houffalize, fut occupé par les troupes allemandes à la fin de l'après-midi du mercredi 20 décembre 1944. Les envahisseurs se comportèrent relativement bien et aucun incident ne surgit jusqu'au vendredi 22 décembre. Ce jour-là commencèrent les péripéties d'un drame, au sujet duquel nous sommes renseignée par la seule victime qui échappa à l'éxécution organisée par les Allemands le 23 décembre. Cet unique témoin du drame a déposé devant le Commissaire de la Sûreté de l'Etat de Marche, et devant l'officier enquêteur de l'armée américaine, le Capitaine Victor Darling, du quartier général du VIIecorps, Ire armée américaine. Les deux dossiers, le dossier américain datant du 2 février 1945 et le dossier blege du 15 mars 1945, comparés l'un avec l'autre nous ont permis de reconstituer dans un bois de sapins entre Houffalize et le village de Mont.

Alors que, au village de Nadrin, six soldats allemands avaient occupé pendant deux jours, sans incident aucun, une chambre de la maison habitée, rue Allemont, 12, par Monsieur Eudore Weinquin, le vendredi 23, entre 14 h. 30 et 15 h. trois allemands firent irruption dans la demeure, révolver au poing Ils réclamèrent les cartes d'identité de tous les membres de la famille. L'un des Allemands qui tenait en mains une liste contenant plusieurs noms demanda où se trouvait Eudore Weinquin. Ce dernier, qui faisait partie du groupement de résistance M.N.B. (Mouvement National Belge) ne pressentant rien de bon, déclara que l'homme appelé Eudore Weinquin avait quitté le village. Il monta rapidement les escaliers dans l'intention d'aller échanger, dans une des chambres, la carte d'identité de son frère contre la sienne propre. Mais deux Allemands l'avaient suivi en haut et surprirent l'essai de substitution des pièces. Ils lui demandèrent s'il n'était pas lui réellement l'homme qu'ils cherchaient et le menacèrent, s'il mentait, de mettre tous de suite le feu à la maison. Un des Allemands, qui parlait le français, voyant à qui il avait a faire, demanda, alors à Weinquin s'il n'avait pas fait partie du M.N.B. pendant l'occupation.

Sur la réponse affirmative de Monsieur Weinquin, les Allemands l'arrêtèrent et l'emmenèrent à la maison de Victor André, où se trouvait le commandement des troupes d'occupation. On lui ordonna de se placer face au mur, les bras en l'air sous la garde d'un soldat allemand, et cela jusque peu après 17 H.

B50004

H4571 – 0082

H4571 – 0083

Bientôt d'autres habitants de Wadrin vinrent rejoindre le prisonnier, notamment Emile Remy, Léon Dethon et le garde-champêtre Jean Voets. Ce dernier fut interrogé au sujet de son fils qui était également membre du M.N.B. et qui s'était échappé du village à l'arrivée des Allemands. Le garde-champêtre fut relâché après cet interrogatoire. Quelques instants après 17 h., Weinquin Remy et Dethon furent embarqués chacun dans un camion et emmenés à la Vieille Auberge à Houffalize, où ils rencontrèrent un autre membre du M.N.B. Sylvain Martin, qui avait été arrêté dans le village voisin de Wibrin. Les quatre prisonniers passèrent la majeure partie de la nuit à la Vieille Auberge sans être interrogés. Le lendemain, ils furent conduits à l'hôtel de Ville où ils furent soumis à un interrogatoire par le même Allemand qui avait demandé après Weinquin à la maison de celui-ci, et qui semblait être un officier à en juger par les deux étoiles que portait son uniforme. Les prisonniers furent interrogés au sujet de leur activité dans le M.N.B., de l'identité des membres de mouvements de résistance, on les accusa d'être des ssboteurs Au cours de cet interrogatoire, ils furent plus d'une fois battus et frappés de coups de poing à la figure.

Les Allemands paraissaient être bien au courant des différents groupes de résistance. Ils en connaissaient les chefs et ils étaient en possession d'une liste sur laquelles figuraient une cinquantaine de noms. L'avaient-ils trouvée chez un certain Michaux, membre de la résistance d'Houffalize, qui était parti, et chez lequel ils avaient opéré un perquisition ? Une autre explication a été fournie par des gens de la région. Au moment de la libération du pays, en Septembre 1944, des prisonniers allemands s'étaient mêlés aux forces armées de la résistance et avaient fait, en leur compagnie, le coup de feu. A la dissolution des forces armées de la résistance, ces prisonneirs avaient été mis en liberté et certains auraient obtenu des Américains, l'autorisation de rentrer en Allemagne. Ne sont-ce pas eux, qui connaissant le mouvement de résistance et ses adhérents ont fourni les renseignements grâce susquels des listes nominatives, purent être dressées par la Gestapo ? Quoi qu'il en soit le samedi 23 décembre vers 17 heures, l'interrogatoire des prisonniers prit fin, et on les ramena à l'hôtel Vieille Auberge, où ils furent obligés de vider le contenu de leurs poches. On les embarqua ensuite en camion, avec eux partirent en même temps Antoine Bollet et Jean Wadain, de Houffalize, deux autres membres du M.N.B. qui avaient aussi été arrêtés et soumis à un interrogatoire serré. Le camion, après avoir suivi la route de Liège, pendant un demi kilomètre, passa près du cimetière d'Houffalize, et tourna à gauche, pour rouler encore pendant 2 kilomètres. Pendant le trajet, les six prisonneirs étaient escortés par une dizaine d'Allemands, revolver au poing. Finalement, le camion s'arrêta, on fit descendre les hommes et on les conduisit après un trajet d'une centaine de mètres, dans un bois de sapins près de Chera, entre Houffalize et le village de Mont. Chacun des prisonniers s'avançaient sous la garde d'un Allemand qui le teanit par le col du veston ou par l'écharpe que certains d'entre eux portaient: tous furent ainsi conduits à travers bois et sentiers jusqu'à un ancien poste anti-chars profond de deux mètres. Comme on menait les hommes vers ce fossé, en file indienne, Remy, qui se trouvait un des derniers, apercevant l'excavation et se doutant de ce qui allait se passer, prit son élan et essaya de fuir, mais après avoir couru quelques mètres, il fut abattu d'une balle dans le dos.

B 50005

Trois Allemands de l'escorte se précipitèrent alors vers l'endroit où il était tombé et l'achevèrent à coups de révolver.

Restaient donc Nadain, Martin, Bollet, Dethon, et Weinquin Ils furent alignés le long du fossé anti-chars. Puis, derrière chacun d'eux vint se placer ce que le témoin Weinquin appelle "des officiers allemands, car ajoute-t-il ils portaient tous deux trois étoiles sur l'épaule." Successivement, Nadain, Martin, puis Bollet furent exécutés, de la manière que voici ; l'allemand qui se trouvait derrière sa victime la prenait de la main gauche par le col de son vêtement, lui appliquait le pistolet dans la nuque ou derrière l'oreille et tirait. Trois victimes étaient déjà tombées lorsque vint le tour de Weinquin. Un allemand qui se tenait derrière lui saisit le col de son vestoà, lui appliqua le canon de son révolver dans la nuque et pressa la gachette. Le coup ne partir point, l'arme s'étant probablement enrayée. Profitant de ce répit, Weinquin renversa son bourreau, non sans essuyer un coup de feu d'un autre Allemand qui se trouvait à proximité. Quoique blessé à la joue par une balle qui pénétra sous la machoire, le prisonnier réussit à s'enfuir, tandis que sifflaient autour de lui les balles tirées par les Allemands qui se jetèrent à sa poursuite. Au moment de s'élancer, Weinquin avait abandonné ses sabots; il courut par un froid terrible sur ses bas à travers la neuge qui couvrait le sol. Il parvint cependant à distancer ceux qui le pousuivaient, après avoir fui pendant un kilomètre. Entre minuit et 1 heure du matin, le fugitif arriva à la maison de François Atterte dans le village d'Engneux où on lui soigna la blessure à la joue et les pieds qui étaient gelés. Il regagna sa demeure vers le 22 janvier, après la retraite des troupes de von runstedt.

Lors de sa déposition, Monsieur Weinquin a déclaré qu'il n'a pas vu éxécuter Dethon, celui-ci fut néammoins retrouvé sur les lieux de l'exécution.

x

x x

Les victimes de cet assasinat sont ; Sylvain Martin de Wibrin, Emile Remy, Léon Dethon de Nadrin, Antoine Bollet et Jean Nadain d'Houffalize. Il faut ajouter une autre victime à ce triste bilan Jules Dubru de Houffalize, dont nous ignorons dans quelles circonstances il trouva la mort, mais qui fut sans aucun doute possible assassiné par les mêmes Allemands que ceux dont il fut question plus haut. En effet, un témoin interrogé par l'officier enquêteur américain Victor Darling, Madame Anne Espent-Bastin, vit, deux jours après l'entrée des Allemands à Houffalize, Jules Dubru entraîné vers l'hpotel de ville sous escorte de plusieurs soldats allemands. Quelque temps après, on découvrit son cadavre dans les circonstances que voicè: Le samedi 30 décembre 1944, un chauffeur d'ambulance de la Croix-Rouge d'Houffalize, Monsieur Cyrille Daulne reçut la visite d'un médecin allèmand qui lui apprit qu'un cadavre de civil se trouvait non loin de là dans les bois. Monsieur Daulne, après s'être fait indiquer l'endroit exact de la découverte s'y rendit et y trouva le corps de Jules Dubru étendu au pied d'un arbre. Le cadavre portait des blessures autour de l'oeil droit, mais comme Monsieur Daulne n'examina pas autrement le corps il est impossible de dire comment Dubru trouva sa fin. Après l'avoir enseveli et placé dans un cercueil, Monsieur Daulne le confia à la terre, le 2 janvier 1945, dans le cimetière de Fontenaille.

B 50006

H4571 - 0084

62

Quant aux corps des cinq suppliciés dont nous avons parlé, ils furent découverts par l'officier américain Victor Darling, que Monsieur Reinquin avait informé du drame dès l'arrivée des soldats libérateurs. Le 2 février 1945, accompagné de deux habitants de Nadrin, l'officier se rendit au bois Crateau du Chera et se mit à la recherche du fossé anti-chars. Après avoir enlevé la neige, les broussailles et la terre qui couvraient l'excavation, il découvrit les cadavres de cinq civils que les habitants de Nadrin, qui l'accompagnaient identifièrent comme étant ceux de Jean Nadain, Emile Remy, Antoine Bollet, Léon Dothor et Sylvain Martin. Tous avaient été tués d'un coup de feu dans la tête, les uns dans la nuque, les autres derrière l'oreille.

x

x x

Quels sont les Allemands qui se rendirent coupables de ces assassinats ? Il semble bien que l'on ne doive pas chercher longtemps, car le procédé de l'interrogatoire, l'usage des listes de membres de la résistance, la manière d'abattre les victimes, tout cela décèle les procédés de la Gestapo et du Sicherheits dienst. Ce qui s'est passé à Grune, à Roy et à Bande nous éclaire suffisamment à ce sujet. Et de fait, le témoin Reinquin ne déclare-t-il pas dans sa déposition devant le Commissariat de la Sûreté de Marche; "Les Allemands ayant procédé à ces assassinats étaient tous des gradés ou des officiers portant des parements blancs sur les épaulettes. Celui qui les commandait avait des épaules complètement blanches. Tous portaient sur le revers de leur col une tête mort".

Nous croyons que ces parement blancs dont parle le témoin doivent être les parements d'épaulettes tressés de noir et de blanc dont parlait le curé de Grune et qui étaient pour lui l'indice de la Gestapo ou du Sicherheites dienst. avec lequel il avait eu maille à partir. Nous le croyons d'autant plus que nous possédons dans dos dossiers deux documents importants qui pointent également dans la direction indiquée di-dessus.

L'un de ces documents est une attestation que Monsieur Théodore Lamy, né le 28 mai 1895, habitant Houffalize, a été chargé d'exercer, à titre provisoire, la fonction de bourgmestre à Houffalize et qu'il est interdit de perquisitionner chez lui ou d'occuper sa maison. Cette attestation est signée : Le chef des Einsatzgruppe L der Sicherheitspolizei und des SD V. Sele(lecture supposée, la signature est malheureusement difficile à lire) S.S. - Standertenführer. Fr. V. Sturdt.

Comme ces pièces sont datées d'Houffalize, 25 décembre 1944, et que l'assassinat raconté ici fut accompli le 24 de ce même mois, la conclusion est claire. Ce sont des hommes du groupe L de la Sicherheitspolizei et du S.D. (Sicherheitsdienst)qui sont les responsables de l'exécution des cinq civils victimes du Bois Crateau du Chera.

Le témoin Reinquin décrit comme suit l'officier qui l'interrogea et qui parlait français ; "cheveux noirs, yeux bruns foncés, figure mince, large bouche aux lèvres épaisses, de taille moyenne, taille 1,65m environ".

B 50807

H4571 - 0085

Comme conclusion de ce rapport, les membres de la Commission des Crimes de Guerre dénoncent au Gouvernement belge et aux gouvernements des Nations Unies comme responsables

1. de sévices sur sept civils belges.
2. d'assassinat sans aucune forme de procès, de mêmes sept civils belges.

au bois de Crateau du Chera, près de Houffalize, les chefs de l'Einsatzgruppe L de la Sicherheitspolizei et du SD, cantonnés à Houffalize entre le [illegible] et le [illegible] décembre 1944, et dont les noms leur paraissent être Vonnele et Fr. Von Sturdt.

Ils expriment l'espoir qu'ils n'échapperont pas au châtiments que mérite le crime qu'ils ont commis.

Bruxelles le [illegible] mai 1945.

B 50008

H4571-0086

MINISTERE DE L'INFORMATION

Services Généraux.

LE DRAME DE FORET.

Le Mardi 6 septembre 1944 entre 9 et 15 heures, la 4ème Compagnie du 771ème Bataillon de la Wehrmacht s'est rendue coupable d'un crime de guerre particulièrement odieux sur le territoire de FORET, Province de Liége, à l'endroit dit- " Château de Foret et Ferme Labeye".

Des soldats de l'armée secrète qui s'étaient rendus après combat, furent massacrés ainsi que divers membres de la Croix-Rouge. Après le massacre, les Allemands brûlèrent les corps arrosés d'essence en même temps que le Chatêau et la Ferme.

CHAPITRE I - Les sources.

Nous avons consulté pour établir le présent rapport de nombreux documents.

Le Président de la Commission s'est rendu sur les lieux et a interrogé les témoins oculaires les plus importants.

Parmi les sources utilisées, citons:

I. Un rapport en date du 20.II.1944 du Cap. A.G. Munich de SHAEF contenant des déclarations signées de divers témoins;
2. Une série de déclarations signées par la Baronne del Marmol, recueillies par Monsieur DUBUISSON, Professeur à l'Université de Liége.
3. Des P.V. de la gendarmerie de Prayon-Trooz, en date du 18.12.44.
4. Deux rapports de la Croix-Rouge de Belgique section Prayon-Trooz en date du 26.9.1944 et 18.10.1944.
5. Un rapport du Lieutenant Garroy en date du 2.12.44
6. Un rapport du Lieutenant Gelise en date du 23.3.45
7. Un rapport du garde-champêtre Closset en date du 3 avril 1945
8. Un rapport du Commandant van der Cappellen de l'Armée Secrète en date du 13.10.1944.
9. Un rapport du Commandant de Gendarmerie Caillet de Verviers.
10. divers P.V.: de gendarmerie contenant déclarations des témoins Labeye, du Ruisseau, Guinotte, Paschal, Bastin.

B50009

H4571 - 0087

65

La Commission a fait établir un plan complet des lieux par Monsieur l'Architecte Guillite et elle a disposé de diverses photographies des lieux et des victimes.

CHAPITRE II - Historique des Faits.

1. Les Lieux.

La scène du drame se situe dans la Commune de Foret entre les deux routes de Liége à Aix-la-Chappelle: celle de la vallée par Trooz, au sud; celle des hauteurs au Nord par Fléron. Foret est la partie rurale d'une grosse commune de la Vallée de la Vesdre qui comprend en outre deux bourgs industriels: Prayon et Trooz. Foret est sur les hauteurs au Nord et présente l'aspect d'un village agricole tel qu'on en voit dans le pays de Herve: prairies, fermes isolées, boquetteaux. Au sommet de la colline se trouvent, complètement séparés du reste du village, le Château de Foret habité par le Baron del Marmol et sa famille, et la ferme attenante exploitée par Monsieur Walthère Labeye et dite pour cette raison "La Ferme Labeye".

2. Prélude du drame.

Nous sommes à la veille de la libération : Bruxelles a été libéré le 3 septembre 1944, Liége ne l'est pas encore.

Le 3 septembre l'armée Secrète de la région de Fléron-Trooz-Nessonvaux- Beaufays reçoit l'ordre de mobilisation.

L'armée secrète est l'une des formations de combat constituée pendant l'occupation, en Belgique avec l'aide du Gouvernement belge de Londres pour attaquer les arrières de l'ennemi au moment de l'offensive alliée.
Nous verrons plus loin qu'elle a des cadres, des uniformes et des armes.

Elle s'est constituée dans le secret. A l'approche des troupes alliées, ses chefs donnent à ses membres l'ordre de se rassembler pour constituer les unités prévues en vue de l'ultime combat. L'un des points de rassemblement est le Château de Foret et la ferme voisine.

Une centaine d'hommes rejoignent le 3. Le mardi 5 ils sont 400 à 500. Ils disposent de peur d'armes: 4 mitraillettes, 3 carabines, quelques pistolets et quelques grenades" dit le Lieutenant Garroy. " 14 mitraillettes, 5 ou 6 fusils et quelques grenades" dit le Maréchal des Logis-chef de la gendarmerie Marcel Remacle, qui

.../..

B50010

H4571 - 0088

participa au rassemblement. On leur avait annoncé le parachutage d'armes par avion. L'unité de l'A.S. rassemblée au château de Foret est le C.T. II qui fait partie du Secteur 2 de la Zone V.

Le Commandant d'active van der Cappellen qui avait assumé l'organisation du groupe vint le 3 septembre confier le commandement du Secteur de Foret au Lieutenant Gélise. Les opérations de guerilla commencent aussitôt.

Deux faits d'armes survenus le 3 septembre sont rapportés:
I. - 5 Allemands qui cantonnaient à la ferme Montfort située non loin du Château, sont faits prisonniers sans combat, par deux membres de l'A.S.: les maréchaux des logis de gendarmerie Gourard et Themelin, et sont gardés à la ferme Labeye
2.- Un peu plus tard, deux Allemands descendent d'un camion en face de la ferme Labeye et pénètrent dans le cour? Les A.S. tentent de les capturer; ils s'enfuient, la fusillade éclate, l'un est tué, l'autre mortellement blessé. Le camion est garé dans une futaie à proximité du Château.

Le lundi 4 ou le mardi 5 un Polonais nommé Bronislaw von Daskowski, divorcé de Kraeczyk, membre de la Gestapo est arrêté chez lui à Trooz, fait prisonnier et amené au Château de Foret.

Le mardi un goupe d'A.S. attaquen un camion cuisine ennemi à Prayon, Un Allemand est tué, mais les mebres de l' A.S. qui essaient d'emmener le camion cuisine en le remorquant avec un de leurs véhicules, sont poursuivis par les allemands et obligés de s'enfuir en abandonnant leur propre camion.

Le mardi 5 également, 4 sentinelles qui montaient la garde au pont du chemin de fer de Trooz sont attaquées et 3 sont capturées et amenées au Château.

Ces divers incidents décident les allemands à nettoyer la région: à une cinquantaine, le 5 septembre vers 17 heures, ils attaquent la ferme Domonceau ou sont rassemblés 100 membres de l' A.S. Les Allemands sont repoussés. Suivant le Maréchal des Logis-chef Remacle, ils perdent 5 hommes; suivant le capitaine commendant Caillet de la Gendramerie de Verviers, deux hommes seulement. L'A.S. a 3 tués: les nommés Boursier et Lejeune dont les corps sont ramenés au Château, le Commandant Bergweiller (le Commandant Bob de son nom de guerre) et les soldats Kempeneer et Timmermans. Ces trois corps furent retrouvés enterrés sommairement dans les environs de la ferme Dumonceau.

.../...

B50011

H4571 - 0089

67

La nuit du 5 au 6 septembre, les officiers du groupe de l' A.S. se réunissent au château et décident que, le parachutage d' armes attendu n'ayant pas eu lieu, les Hommes non armés pourront rentrer chez eux. Cette décision est prise par le Lieutenant Goossens en l'absence du Lieutenant Gélise, qui avait dû s'éloigner pour des raisons de service.

3. Le drame.

Le 6 septembre à 7 heures du matin, les hommes qui restaient environ une centaine, sont rassemblés dans la cour de la ferme Labeye et le Maréchal des Logis de gendarmerie Courard leur communique la décision prise la nuit.

Un quart d'heure plus tard, les sentinelles donnent l'alarme et signalent que des troupes allemandes nombreuses, environ 300 hommes armés prennent leur poste de combat; les autres tentent de gagner les bois environnants ou se cachent dans les étables et la grange de la ferme. Parmi ceux qui essaient de fuir, plusieurs sont abattus. Beaucoup rebroussent chemin. Une petite partie réussit à franchir le cordon de soldats allemands qui cernent les lieux. Parmi eux se trouve le Maréchal des Logis-chef Remacle. Le combat dura de 7 1/2 heures à 9 1/2heures. Pour s'approcher du Château, les Allemands se servirent de membres de l' A.S. qu'ils avaient faits prisonniers, au moment ou ils se sauvaient? Ils les placèrent comme boucliers devant eux, afin d'empêcher leurs camarades de tirer. L'un de ces héros, renouvelant un geste antique, cria à ses amis: "Tirez quand même". Il fut tué aussitôt ainsi que d'autres dont les Allemands s'étaient servis de la même façon pour attaquer.(Voyez témoignage Closet, Duruisseau et Montfort).

On a en effet, retrouvé plusieurs corps dans le parc aux approches du Château. Ils éprouvèrent certaines pertes, mais l'A.S. dut cesser le feu, faute de munitions. Un drapeau blanc fut hissé à l'une des fenêtres de la façade du Château. Dans le rapport du Lieutenant Garroy; on lit: " Le Lieutenant Thyssen qui avait sorti le drapeau blanc fut tué à la fenêtre du Château ".

Ce fait est inexact. Il résulte de la déclaration de Courard que les allemands tirèrent sur l'homme qui agitait le drapeau, mais ne l'atteignirent point. Courard est formel: il était à côté de lui. Il ne s'agit d'ailleurs pas du Lieutenant Thyssen, mais du Lieutenant Micheroux qui fut fusillé ultérieurement par les allemands en même temps qu'une partie de leurs prisonniers.

B 50012

.../...

H4571 - 0090

H4571-0090A

On lit encore dans le rapport du Lieutenant Garroy:" Les Allemands demandèrent aux assiègés de se rendre avec promesse de vie sauve". Le témoin Labeye confirme le fait.

Les Allemands firent sortir les assiégés un par un et les mains levées. Ils leur portaient des coups de crosse et des coups de poing. Les officiers eurent les poignets attachés l'un à l'autre par un fil de fer. A un moment donné l'un d'entre eux fut forcé de rentrer dans le château pour aller chercher les armes que les Allemands réclamaient. Il ne put les découvrir: elles avaient été cachées. Certains témoins donnent sur cette scène des précisions curieuses: un officier allemand somme à trois reprises l'officier belge de livrer les armes. Comme celui-ci ne répondait pas, un coup de révolver fut tiré. Ceci se passait vraisemblablement à l'intérieur du château ou près de la porte. Il semble bien que le coup de révolver n'atteignit pas l'officier belge. Ceux qui racontent la scène déclarent qu'ils n'entendirent ni chute de corps, ni gémissement.

Les témoins de cette scène sont le Baron et la Baronne del Marmol et trois officiers qui s'étaient cachés avec eux dans une trappe secrète au premier étage du château. Ils n'entendirent la scène, mais ne virent rien. Le Maréchal des Logis Courard déclare avoir vu ressortir l'officier du Château.

Un autre fait est rapporté par un des témoins: un blessé de l'A.S. avait été placé contre le mur, il gémissait et demandait à boire. Les Allemands le laissèrent sans soins, malgré la présence juste à côté de lui du Dr. Bodson qu'on obligea à rester les mains levées pendant que le blessé hurlait de souffrance. Le Maréchal des logis Courard reçut à ce moment, déclare-t-il, des coups de mitraillette. Pendant qu'il était dans le groupe de prisonniers, il reconnut parmi les allemands un soldat qui cantonnait à Trooz depuis longtemps; il lui fit un petit signe. Un Feldwebel le vit, le colla contre le mur et le mit en joue. Mais un officier s'approcha et l'empêcha de tirer. Les Allemands séparèrent alors les soldats des officiers et interrogèrent les prisonniers sur un poste émetteur qui se serait trouvé au Château. Aucun homme ne répondit.

A ce moment des avions alliés apparurent dans le ciel. Avant de s'abriter, les allemands enfermèrent tous les prisonniers dans un poulailler sans air, ou ils étaient environ 80. Ils pointèrent vers la porte une mitraillette placée à l'une des fenêtres du Château.

L'alerte passée, les allemands se livrèrent à de nouveaux sévices. A un certain moment, l'Abbé Comeliau qui veillait dans la

B50013

chapelle du château les deux soldats belges trés la veille, fut découvert par un soldat. Il fut amené dans la cour à coups de crosse. Les Allemands lui arrachèrent indignement l'étole qu'il portait sur sa soutane et le maltraitèrent. Comme il réconfortait les hommes, les Allemands le firent taire et l'envoyèrent dans la cour de la ferme dire aux soldats qui se cachaient dans les étables de se rendre. Ce qu'il fit. Ensuite ils l'obligèrent à fouiller une femme qui faisait partie du groupe de l' A.S. comme infirmière.

Les Allemands enlevèrent aux prisonniers, leurs bijoux, leurs argent et leurs pièces d'identité. Ils jetèrent ces dernières dans un coin de la cour.

Aussitôt après le combat vers 9.30 heures, les allemands avaient ouvert la cave ou se trouvaient les prisonniers détenus par l'A.S. et située sous le pavillon servant de demeure au garde Duruisseau dans le parc du château. Il y avait là un nommé Gilles de Romsée, le Polonais von Daskowski, Aimé Paschal (I) pépinièriste à Olne (Nessonvaux), un belge dont le nom est inconnu et qui faisait partie de l'organisation Todt, un sieur Béjaer, membre de la Waffen SS Flamande, et 8 allemands.

Désireux de découvrir les auteurs des arrestations qui avaient eu lieu du 3 au 5, les Allemands firent défiler tous les membres de l' A.S. qu'ils avaient arrêtés devant les prisonniers libérés. Seul le nommé Béjaer désigna quelqu'un, le nommé Garnier de Verviers qu'il prétendait être le chef du groupe qui l'avait arrêté. Ce renseignement d'ailleurs inexact, coûta la vie à Garnier. En effet au moment de monter sur le camion dont nous parlerons dans un instant, Garnier fur mis à part par un Allemand et livré au massacre dont nous allons parler. Vers 1 heures, les Allemands amenèrent devant la porte de la cour 3 camions dans lesquels ils chargèrent une partie de leurs prisonniers. Ils les conduisirent à la Citadelle de Liége, qui pendant toute l'occupation servit de prison. Dans le 3ème camion, ils mirent également quelques civils qui se trouvaient sur la place du village. Parmi les soldats ainsi

---

(I)L'aventure de Paschal est assez curieuse: Paschal était membre de l'A.S.: rencontrant un allemand chez le coiffeur Léonard à Nessonvaux, il l'avait sommé de se rendre et comme celui-ci n'obéissait, il l'avait blessé d'un coup de feu. Ses chefs estimant son zèle intempestif, l'avaient arrêté et enfermé avec les autres prisonniers avant de le juger en conseil de guerre. Paschal,libéré par les Allemands avec les autres prisonniers, fur considéré par eux, comme un de leurs collaborateurs, et échappa ainsi au massacre.

B 50014

H4571 – 0091

emmenés se trouvait le Maréchal des Logis Courard, qui affirme que les Allemands leur annoncèrent qu'ils seraient fusillés.

En fait, l'odyssée de ces prisonniers fut la suivante:

Les trois camions sont allés à la Citadelle puis de là à la prison St Léonard, puis encore à la Citadelle où on a enfin déchargé les hommes à coups de pied. Tous les hommes ont été descendus à la Citadelle. Le bruit courut que les Allemands étaient venus en chercher pendant la nuit une partie et étaient allés les fusiller le long de la Meuse. En effet, on a retrouvé le 8 septembre 9 ou 10 cadavre de membres de l' A.S. flottant dans les eaux du fleuve. La plupart portait des traces de balles dans la nuque. L'un d'eau Charles ROLAND avait, d'après l'autopsie, été jeté à l'eau alors qu'il respirait encore. Le Maréchal des Logis Courard est formel. Les hommes retirés des eaux de la Meuse ont été tués, non pas après avoir été extraits de la Citadelle par les Allemands mais le 7 dans l'après-midi ou la soirée après avoir été libérés de la Citadelle par la population Liégeoise, à l'arrivée des Américains.

Sans doute auront-ils voulu passer la rive droite de la Meuse pour retourner chez eux le 7 au soir. Les Allemands qui occupaient toujours la rive droite en force, auront tiré sur leur embarcation ou même abattu les hommes au moment où ils atterrissaient.

Quoi qu'il en soit, tous les prisonniers amenés à la Citadelle y compris l'infirmière dont il est question plus haut, furent libérés dans le courant de l'après-midi par des Belges qui ouvrirent les cachots dès que les Américains furent signalés dans la ville.

Aussitôt après le départ des camions, les Allemands procèdèrent à l'exécution des prisonniers qui n'avaient pas été emmenés. Le Garde-champêtre auxiliaire de Trooz, Roger HENRY en fut témoin; il raconte la scène comme suit:

"Lorsque ces 3 camions sont partis , les soldats allemands qui me gardaient m'ont conduit en direction de la porte d'entrée de la ferme Labeye attenante au Château. Cette porte était fermée, mais, par des interstices, j'ai vu transférer quelques hommes de la cour du château dans la cour de la ferme. J'ai entendu tirer une salve de fusil et ensuite quelques râles. A ce moment, un de mes gardiens m'a fait tourner le dos à la porte d'entrée.

B 50015

H4571 - 0092

Une dizaine de minute après, les Allemands m'ont fait entrer dans la cour de la ferme Labeye où ils m'ont placé dans le coin gauche près de la porte d'entrée. A ma droite, à une trentaine de mètres environ, j'ai distingué des corps entassés. Ce sont ceux des soldats tués quelques minutes plus tôt par les Allemands, et qu'ils avaient empilés. Sont venus se placer devant ce ces corps, à une dizaine de mètres ainsi qu'à leur droite, des soldats allemands le fusil dirigé vers la partie inférieure gauche de la ferme Labeye. Ces soldats ont ensuite lancé des grenades dans cette direction. Par après, ils sont entrés dans le corps du bâtiment en direction duquel les grenades avaient été lancées et en ont fait sortir les soldats belges qui s'y trouvaient encore. Au fur et à mesure que des soldats sortaient, ils étaient abattus par les Allemands postés en face de moi, et à ma droite. J'estime à une cinquantaine le nombre de tués de cette façon; en tout cas j'en ai compté au moins 4[illegible] puis écoeuré de ce spectacle, je n'ai plus regardé qu'inconsciemment."

Le nommé Paschal fait un récit analogue:

" A ce moment je suis sorti de la cour du Château et suis venu me placer sur le route, face à l'entrée de la porte d'accès de la ferme Labeye. Cette porte était ouverte. Par le battant, j'ai vu les Allemands prendre un à un les prisonniers, auxquels ils avaient mis les menottes. Ils les fusillaient par salve de mousqueterie. J'ai compté 3 salves: après chaque salve, un officier s'approchait du corps et tirait 2 balles de revolver en direction du corps. A ce moment est sorti de la cour de la ferme, un officier de petite taille assez corpulent auquel j'ai demandé si je pouvais m'en aller. Il m'a dit que je devais les accompagner, car ils avaient à m'établir un papier de libération en règle. Je lui ai répondu que mes papiers d'identité étaient en règle et que je n'avais xxx besoin d'aucune autre pièce. Il m'a alors permis de m'en aller en me disant que si je rencontrais des terroristes, je devais aller les prévenir."

On retrouve certaines contradictions entre le récit du garde-champêtre Roger Henry et celui de Paschal. Cela n'a rien d'extraordinaire si l'on songe à l'émotion qui devait étreindre les spectateurs de cet horrible drame. Remarquons qu'il est possible qu'ils n'aient pas vu la même partie de la scène. Henry semble avoir été amené près de la porte par les soldats Allemands qui le gardaient, après le commencement de la fusillade

B50016

H4571 - 0093

Paschal n'a certainement pas vu la fin de la tuerie; il a été congédié avant le lancement des grenades par l'officier qui est sorti de la cour.

Roger HENRY se trompe sur le nombre des victimes. Il n'y en eut pas 50, comme il le dit, mais une vingtaine.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous importe, c'est le fait même de la fusillade des prisonniers désarmés. Et celle-ci est établie par deux récits, de façon indiscutable.

HENRY ajoute avoir entendu, avant l'assassinat, pendant qu' il était sur la route à proximité de la ferme Labeye, pousser des cris de douleur, probablement à la suite des coups de crosse auxquels fait allusion le témoin Courard. Enfin, il déclare avoir vu frapper un blessé belge, un jeune facteur qui avait le pied presque arraché. Les camarades qui le transportaient, sans doute fatigués par leur charge , l'avaient déposé à terre. Les soldats allemands lui donnèrent des coups de pied et obligèrent les porteurs à le transporter plus loin.

L'examen des corps a permis de relever certains sévices dont les membres de l' A.S. furent victiles, avant d'être assassinés.

C'est ainsi que le Lieutenant Fassin a eu la machoire inférieure fracturée d'un coup de crosse et que l'aumonier Comélian eut les poignets cassés. On retrouva plusieurs victimes, les poignets attachés par des fils de fer.

Après le massacre, vers 4 heures, les allemands mirent le feu au château et à la ferme. Ils aspergèrent ensuite les corps d'essence et y mirent le feu. Le fait de l'usage de l'essence est établi de façon indiscutable.

Nous en avons relevé les preuves suivantes:

I. Le Lieutenant GARROY, retrouva sur les lieux un morçeau d' étoffe imbibé d'essence.

2. Le témoin Duruisseau, garde du Baron del Marmol revenu sur les lieux vers 6 heures du soir, donc aussitôt après le départ des allemands déclare:
"J'ai vu un peu partout des tas de cadavres en flamme; ceux-ci étaient déja presque carbonisés, ils flambaient comme s'ils avaient été arrosés d'essence ou d'huile".

3. Des cadavres furent retrouvés dans une étable le ventre complètement carbonisé alors que certains objets voisins, tels

B 50017

H4571 - 0094

que de la paille, n'avaient pas brûlé.

4. On trouva dans la cour un fût d'essence vide. On l'aperçoit très clairement sur une des photographies prises quelques jours après le drame.

5. Le Baron del Marmol affirme qu'un baril d'essence fut utilisé pour accélérer la combustion du château lui-même. La Baronne del Marmol confirme le fait et déclare: si l'on s'est servi d'essence pour brûler les meubles, il est vraisemblable qu'on en a aspergé les corps également.

" Je suis certaine qu'on a mis de l'essence sur les corps; quand je suis arrivée après le drame, une partie des corps se consumait encore. Il y avait dans l'étable des corps consumés, alors que la paille qui était à proximité n'avait pas brûlée. Je suis convaincue qu'on a arrosé les corps pour qu'ils brûlent de cette façon. D'après moi les hommes ont été fusillés dans la cour de la ferme devant l'endroit ou on retrouve des trace de balles, puis portés dans les étables pour les y brûler!"

Il résulte des enquêtes que des hommes de l' A.S. qui se cachaient dans le fenil et les écuries furent brûlés vifs dans l'incendie.

Le fermier Labaye entendu le 27, septembre dit:

" Il est fort probable que certains de nos hommes sont restés dans la grange ou ils auront été brûlés vifs."

Cette probabilité devient une certitude quand on sait que deux corps ont été retrouvés dans le fenil au dessus des étables; il est sûr que les Allemands n'avaient aucun intérêt à les porter à l'étage après les avoir tués. Les cadavres t trouvés là sont donc ceux de malheureux qui sont restés dans les flammes, n'osant sortir comme d'autres de leurs camarades. Il y a d'ailleurs un témoin qui a failli lui-même être brûlé.

Il s'agit de CLICTEUR Joseph, Bruisstraat, 17 à Snellegem(Jabbeke) qui s'était caché dans le fenil lorsque les Allemands mirent le feu à la ferme; il profita de la fumée abondante qui remplissait la cour pour sauter par la fenêtre devant les Allemands qui ne le virent pas. Il passa à côté des cadavres qui se trouvaient contre le mur, et rentra aussitôt dans une étable ou se trouvait un tas de pommes de terre

B 50018

H4571 - 0095

Il se cacha sous les pommes de terre, puis, un peu plus tard, réussit à agrandir un trou du mur opposé à la cour de la ferme, par lequel au prix d'efforts surhumains, il sauta dans le jardin. On le retrouva fortement brûlé.

Les allemands ont parfaitement prémédité l'incendie des corps de leurs victimes. Ceux-ci furent abattus dans la cour, presque tous au même endroit. On a retrouvé les douilles des cartouches. Mais les corps furent ensuite déplacés par les allemands. Certains furent mis dans la grange, d'autres dans une étable, quelques uns restèrent contre le mur.

Le garde champêtre Henry ayant vu abattre les hommes dans la cour, il semble bien que les allemands ne les ont pas déplacés que pour pouvoir brûler les corps en même temps que les bâtiments. Avant d'incendier lesimmeubles, les allemands les avaient complètement pillés. Des témoins les virent descendre vers Trooz à 5 1/2 heures, chargés de bagages, certains d'entre'eux poussaient des bicyclettes qui croulaient sous les paquets.

Les allemands ont ainsi accumulé en un seul évènement une série de crimes, tous parfaitement établis par des constatations matérielles et des témoignages irréfutables.

CHAPITRE III - Liste des victimes

D'après les autorités officielles de la Commune de Foret, 35 victimes furent retrouvées sur les lieux.

Un certain nombre des victimes furent tuées non pas le 6 septembre au cours des évènements qui suivirent la prise d'assaut du château de Foret, mais la veille.

D'autre furent tuées le 6 septembre, mais aux abords du Château. Il semble donc que celles-ci, ou bien furent tuées au combat, ou bien lorsque les allemands les utilisèrent comme boucliers pour s'approcher du château.

Les autres victimes furent retrouvées soit sous les décombres du château, soit dans la grange et les étables de la ferme Lebeye. Pour ceux-ci il est indiscutable qu'ils ont été fusillés après réddition.

Outre les victimes découvertes à Foret, 9 hommes qui participèrent aux évènements du 6 septembre ont été tués entre Jupille et Wandre, et leurs cadavres retrouvés dans

B50019

H4571 - 0096

la Meuse.

Nous avons vu qu'on ne peut pas les considérer comme des victimes du grame de Foret, quoi qu'il soit certain qu'ils aient été tués par les Allemands et très probablement dans des conditions criminelles.

CHAPITRE IV. - Les auteurs du crime.

La troupe allemande qui participa au crime de Foret était en cantonnement à Trooz depuis 1940. Le régiment dont elle faisait partie avait son état-major à Wépion près de Namur: il montait la garde depuis Dolhain jusque Namur (déclaration Batin recueillie le 4.2.1945 par le Maréchal des Logis Remacle de la brigade de Trooz).

Il s'agit de la 4ème Compagnie du 771 ème Bataillon dont l'état-major était à Chaudfontaine cantonné sous le numéro 14.221. Le Commandant du Bataillon était le Major Emiel SCHAUFELER. Le Capitaine Ed. SCHMIDT était le commandant de Compagnie. En faisaient aussi partie le lieutenant BERGMANN, le lieutenant von SCHUBEN, le candidat officier ou sous-officier DIEDERICH et l'adjudant chef STOCK. Nous avons retrouvé des bons de réquisittion de l'unité 14.221 signés par le Major SCHAUFELER (1o et 15 juillet 1944) et par le lieutenant BERGMANN (31 août 1944) . Quant à l'adjudant chef STOCK, il cantonnait à Foret, il a cependant signé un bon de réquisition le 31.7.1944 sous le numéro 18.310

Il est établi que les hommes de la IVème Compagnie du 771 ème Bataillon d'infanterie ont prie part au massacre. Cela résulte notamment du rapport du Commandant van der Cappellen qui déclare avoir interrogé un sieur Denis STELLEN de Trooz, domestique du Baron Ancion chez qui logeait une vingtaine d'allemands de cette compagnie.

Le mardi 5 septembre au soir, ces allemands lui dirent qu'ils avaient été en expédition à Foret dans l'après-midi; le lendemain, après s'être rendus une nouvelle fois vers Foret, ils lui racontèrent à nouveau leur sortie déclarant qu'ils avaient été libérer leurs 3 camarades (il s'agissait des allemands faits prisonniers au pont du Chemin de Fer le 5 septembre 1944)

Dans la déposition du 27.9.1944, de LABEE Maurice, rue

B 50020

H4571 - 0097

St Gilles, 307, Liège, on lit:
" Après que l'on nous eut pris tout ce que nous possédions, et que nous étions à nouveau les bras en l'air, un Allemand a interrogé le Hauptmann SCHMIDT qui se trouvait à ma gauche. C'est ainsi que j'ai identifié le Capitaine SCHMIDT. Quant au Lieutenant von SCHUBEN, je l'ai identifié lors de l'attaque de la ferme, alors que des militaires allemands ont appelé " Lieutnant von Schuben". Il existait encore d'autres officiers je crois, mais je ne sais pas leurs noms. Tous ces officiers parlaient entre eux et nous ne pouvions les entendre. Leurs ordres étaient traduits en français par un soldat allemand."

Le témoin PERQUIN Jules, rue Goswin 18 à Wanze déclare le 27 septembre 1944:
" Vers 10.30 heures, j'ai vu une voiture automobile contenant 4 personnes (officiers probablement) venant de la direction de Trooz. De la voiture, on a crié " Hauptmann SCHMIDT und Lieutnant von SCHUBEN, kommen Sie Hier". Le Leutnant von SCHUBEN qui se tenait près de moi, et qui m'avait fait frapper à cause de ma boussole, s'est rendu près de la voiture; il portait sur l'épaulette le chiffre 105. La voiture a ensuite pris la direction du Château et le Lieutenant est monté de même en vélo."

Un autre témoi, Pierre BASTIN, contre-maître d'usine, domicilié à Fenderie (Trooz) déclare:
" Le mercredi 6 septembre 1944 au matin vers 7 heures, j'ai vu passer environ 150 allemands venant de Fraipont et appartenant à la même unité que celle cantonnée au Château Ancien à Trooz. Ces allemands se sont dirigés par le Chemin de Goliveaux vers Foret. Je sais que ce sont ces hommes qui ont participé au massacre parce que dans l'après-midi, vers 16 heures, je les ai vus descendre chargés du butin volé aux Belges, dont plusieurs vélos.

Dans le témoignage de Henri Roger garde-champêtre auxiliaire recueilli dans le P.V. du 8 septembre 1944 par la Gendarmerie de Trooz , ont lit:
" se trouvaient sur la route conduisant au Château, un capitaine et un Major. Je puis affirmer ces 2 grades, car j'ai entendu des soldats interpeller ces officiers parleur grade respectif. Il existait parmi eux un nommé SCHMIDT. Un jeune

B 50021

H4571 - 0098

sous-lieutenant que je connaissais de vue, car il était cantonné au Château de Locht, à Trooz, est venu se joindre à eux et, en leur présence, m'interrogea.. Ce lieutenant s'est alors fâché et m'a donné un coup de pied à la jambe. Ces trois officiers sont ensuite entrés dans le château et ons commis quelques hommes à ma garde. Vers 10,30 heures, est arrivé une voiture automobile venant de Trooz transportant deux officiers et trois autres militaires. Ils m'ont demandé ce que je faisais là. Ils m'ont invité à dire tout ce que je savais. A ce moment, deux officiers dont le sous-lieutenant précité sont venus en direction de la voiture et se sont concertés. J'ignore ce qu'ils ont pu dire. Un des officiers m'a demandé le nom de la localité, et le nom du propriétaire du Château. La voiture est partie en direction de Trooz.

Un peu plus loin, le même témoin ajoute qu'après la fusillade dans la cour de la ferme, il a été expulsé de la cour et remis sur la route ou il a retrouvé un soldat allemand cantonné à Trooz qu'il connaissait de vue et qui était un des prisonniers de l' A.S. qu'on venait de libérer.

" Le soldat allemand - dit-il, s'est mis en rapport avec deux officiers - le capitaine et le Major, qui m'ont finalement fait mettre en liberté"

Il résulte de ces dépositions:

I. qu'au moins tout l'effectif de la 4ème Compagnie a été engagé dans l'affaire. Il y avait, en effet, au moins 300 allemands. Les effectifs cantonnés à Trooz ont dû être renforcés par d'autres de la même unité. (Est-ce de la même compagnie ou du même Bataillon ?) venant de Prayon

2. Qu'étaient présents au massacre:

Un Major, un Capitaine, un Lieutenant. Le Major dont le nom n'est pas cité par les témoins a été identifié le 8 septembre par des hommes échappés au massacre de Foret. Il s'agit du Commandant du 771è. Bataillon, le Major Emile SCHAUFELER.

Ayant été fait prisonnier le 7.9.1944 vers 19.30 heures par un membre de l' A.S., P. CHARMONT de Vaux s/ Chevremont en même temps que son ordonnance, il a été reconnu à Beaufays dans un camp de prisonniers, notamment par le Lieutenant Garroy. Le Capitaine SCHMIDT a été personnellement identifié

.../...

B 50022

H4571 - 0099

par des témoins qui ont entendu prononcer son nom. Il en est de même du lieutenant von SCHUBEN.

3. On connaît 3 autres allemands faisant partie de cette unité. L'un, DIEDERICH, doit avoir été cantonné au château de Locht à Trooz, dit dans son rapport le Commandant van der Cappellen. C'est peut-être à celui-ci que fait allusion le garde-champêtre Roger HENRI, lorsqu'il parle d'un jeune sous-lieutenant cantonné au Château de Locht.

Les autres ont été identifiés par la signature des bons de réquisition. Il s'agit de l'adjudant chef STOCK et du lieutenant BERGMANN.

CHAPITRE V - Détermination des crimes.

Les allemands se sont rendus coupables des crimes suivants:

A) violences et sévices à l'égard de prisonniers de guerre désarmés.
B) assassinats de prisonniers.
C) assassinats de civils sans jugements.
D) assassinats de membres du personnel de la Croix-Rouge.
E) incendie volontaire et sans nécessité militaire.

Tous ces faits résultant de l'exposé historique des évènement

Deux questions nécessitent des explications complémentaires.

I. Les membres de l' A.S. étaient-ils des combattants réguliers protégés par la Convention de la Haye.
2. Les allemands ont-ils su qu'ils assassinaient des membres de la Croix-Rouge.?

Ière question:

Les lois de la guerre sont-elles applicables à l'A.S..
A qui les lois, les droits et les devoirs de la guerre s'appliquent-ils?

L'article I de la 4ème convention de la Conférence de la Haye de 1907 répond qu'ils s'appliquent non seulement aux armées, mais aussi aux milices et aux corps de volontaires remplissent les conditions suivantes:

I. d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés.
2. d'avoir un signe distinctif reconnaissable àdistance.
3. de porter les armes ouvertement.
4. de se conformer dans leurs opérations, aux lois et coutumes

B 50023

H4571 - 0100

de la guerre.

" Les corps de volontaires bien connus sous le nom de francs-tireurs, se demande Nolin,("Le droit moderne de la guerre I 269") sont-ils compris parmi les corps de volontaires qui peuvent prendre part à la guerre et accomplir des actes d'hostilité?. Pourquoi pas, s'ils remplissent les conditions déterminées par l'article I du règlement de La Haye. Celle d'avoir à leur tête une personne responsable pour ses subordonnés n'est-elle pas bien facile à remplir?. Il est à remarquer que cette condition a été interprétée sans contradiction, dans le cours de la discussion par une autorité dont on ne méconnaîtra pas la compétence, par le Colonel de Groos de Schwarzhoff, délégué technique de l'Allemagne. Combattant une proposition du général Sir John Ardagh, tendant à autoriser les levées en masse dans certains cas, il s'est exprimé ainsi : " Mais rien n'empêche les patriotes d'entrer dans les rangs de l'armée proprement dite. Est-ce donc si difficile de trouver un homme qui se mette à la tête du mouvement, un maire, un employé, quelconque, un ancien soldat? Une espèce de commandement s'établira toujours". Mais il faut en outre qu'on ait un uniforme ou que l'on porte un signe distinctif fixe reconnaissable à distance? Voila en vérité une disposition bien vague. A quelle distance ce signe doit-il être reconnaissable?. Est-ce à la distance d'où l'on peut recevoir une balle mortelle, ou un éclat d'obus, de schrapnell? Nul ne le soutiendra puisque la balle d'un simple fusil peut porter à deux, trois kilomètres et même davantage! Au surplus, avec la guerre de tranchées telle qu'elle se pratique actuellement, on est souvent atteint par un ennemi invisible et l'on s'ingénie à trouver des combinaisons de couleurs dans les uniformes pour se rendre invisible d'aussi près que possible. Ces expressions " reconnaissable à distance" ne peuvent signifier qu'une chose, c'est que le signe distinctif doit pouvoir être reconnu par celui qui ne se trouve pas à une distance trop grande pour pouvoir reconnaître un uniforme. Ici encore, nous avons l'interprétation de la même autorité. " Est-ce donc si difficile! ," a dit le Colonel Groos de Schwarzhoff, " d'arborer un signe distinctif quelconque? Un simple brassard suffit". Et, lors de la conférence de Bruxelles, le Général de Voight de Rhetz, représentant de l'Allemagne, s'était exprimé en termes plus significatifs encore. " Il faudra que ces hommes portent un signe certain qui les dis-
[illegible] des bandes et des villages. Ce signe sera facile à trouv

B 50024

H4571-0101

ver: ce sera une croix, un brassard, une marque quelconque donnant à celui qui le porte le caractère de patriote et de belligérant.

" La troisième condition est peut-être la plus importante de toutes. Il faut qu'ils portent les armes ouvertement. Il ne faut pas que le paysan, par exemple, feignant de s'occuper paisiblement aux travaux des champs et voyant s'approcher une patrouille ennemie aille chercher un fusil qu'il a soigneusement caché, s'embusque derrière une haie et tue un soldat. Mais, que des troupes armées, composées comme il a été dit et portant les armes ouvertement, organisent une embuscade et assaillent par surprise une troupe ennemie qui passe: il n'y a rien en cela qui ne soit parfaitement conforme aux lois de la guerre".

Dans la 7ème édition anglaise de " Wheatons International Law" mise à jour par A. Berriedale Keith (1944) Vol.II P.175 , il est dit à propos de la guerre de guerilla.

"Il n'y a pas de règle de droit international interdisant la guerre de guerilla. Les combattants qui font la guerilla doivent être considérés par l'ennemi comme des combattants légitimes s'ils remplissent les qutre conditions dans l'article I de la convention susvisée (la convention de 1907)".

Examinons si les héroïques combattants de Foret remplissaient les quatre conditions susdites :

1ère condition:

Ils avaient à leur tête une personne responsable.

L'Armée Secrète était un des éléments des groupes de résistance armée organisés par le gouvernement légal de la Belgique. Le Général Gérard en était le chef suprême, ainsi que les postes de Radio de Londres, B.B.C. et R.N.B. l'avaient annoncé dans leurs émissions du 2.9.44

Le Commandement de l' A.S. comportait toute une hiérarchie militaire: le Commandant du Secteur 2 de la Zone V était un officier de l'armée active, le Commandant Van der Cappellen, le chef du groupe de Foret, CT II était le Lieutenant Gélise.

2ème condition:

Les hommes de l' A.S. portaient un signe distinctif reconnaissable à distance.

Les hommes avaient reçu par parachutage un brassard tricolore parfaitement visible, la plupart d'entre eux le portaient au moment des faits. Cela résulte, notamment de la déclaration

B50025

H4571-0102

81

de Paschal Aimé qui déclare: " en arrivant dans cette cour, j'ai vu, environ 80 civils portant chacun un brassard tricolore."

Le témoin Labée Maurice déclare: " Je portais le brassard tricolore."

Le témoin Tihon Edgard rue Zénobe Gramme, 16 à Jehay-Bodegnee déclare- " Je portais comme la majorité de mes camarades le brassard tricolore".

Le nommé Perquin Jules déclare: " Je portais le brassard tricolore.

Le Maréchal des Logis Courard déclare sous serment; " Quand on s'est rendu, j'ai dit aux hommes: mettez votre brassard. Ils les avaient tous quand les allemands les ont capturés."

On peut conclure que ces déclaration qu'un bon nombre de membres de l' A.S. avaient, lorsqu'ils ont été faits prisonniers, un signe distinctif.

3ème condition:

Portaient -ils les armes ouvertement?

Certainement, les Allemands ne pouvaient avoir aucun doute sur le caractère militaire de la formation puisqu'ils avaient été accueillis à coups de fusil au moment ou ils attaquaient le château et qu'ils avaient pris pour ce faire les dispositions utilisées contre des troupes armées.

Au surplus, si même les allemands avaient eu un doute sur le caractère de troupes combattantes des hommes de l' A.S. avant l' attaque, ils ne pouvaient plus avoir aucune hésitation au moment ou ils capturèrent. Leur nombre, le porte de brassards, la présence des officiers qu'ils séparèrent de soldats leur avaient péremptoirement démontré qu'ils se trouvaient devant un corps de troupes organisé, et, par conséquent, protégé par la Convention de la Haye.

4ème Condition:

L'A.S. s'est-elle conformée aux lois de la guerre?

Cela n'est pas douteux: elle a fait des prisonniers qu'elle a traités convenablement. Elle a même arrêté un de ses membres qui avait blessé un allemand sans nécessité et sans ordre. Il s'agit du nommé Paschal. Il est donc indiscutable que les hommes de l' A.S. faits prisonniers devaient être traités comme des combattants et ne pouvaient pas être fusillés de la façon atroce

B 50026

H4571-0103

82

avec laquelle il á été procédé.

En supposant que les membres de l' A.S. aient été non des combattants mais des isolés non protégés par la Convention de la Haye, il n'en reste pas moins qu'ils ne pouvaient être fusillés qu'après jugement et non en masse et sans interrogatoire comme ils l'ont été.

2ème question:

Les allemands ont-ils su qu'ils assassinaient des membres de la Croix-Rouge?

3 ou 4 personnes parmi les victimes étaient des membres de la Croix-Rouge.

Le Dr. BODSON Nicolas de Flémon,

L'Aumonier COMBLIAU Philippe de Liége,

HUSSON Jean, Ambulancier de Reyne-Mousay et pet-être

HENOIR Marcel de Liége.

HUSSON était porteur du brassard de la Croix-Rouge et d'une musette à pansements Croix-Rouge qui fut retrouvée à ses côtés (voir rapport de la Croix-Rouge du 26 septembre 1944)

En ce qui concerne l'aumonier COMBLIAU, il ne portait pas de brassard de Croixérouge, mais il était en soutane, il fut l' objet de violences et de brutalités, puisqu'on le retrouva avec les deux poignets fracturés.

Quant au Dr. BODSON, Courard affirme qu'il portait le signe distinctif de la Croix-Rouge, ce que confirme la Baronne des Marmol. D' après le même témoin, le nommé Henoir, qui figure parmi les victiles aurait été également porteur du brassard de la Croix-Rouge.

CHAPITRE VI. - Réquisitoire.

Suite à son enquête sur les crimes commis à Foret le 6 septembre 1944, la commission des Crimes de guerre dénonce au Gouvernement belge et aux Gouvernements alliés la 4ème Compagnie du 771 ème Bataillon d'infanterie cantonnée à Chaudfontaine et à Trooz, sous les numéros d'unité 14.421 et 18.320 et nommant les membres suivant de la Wehrmacht:

1. Emile SCHAUFELER, Major commandant du 771ème Bataillon actuellement prisonnier de l'armée américaine.
2. le Capitaine SCHMIDT, Commandant de la 4ème Compagnie du 771è. Bataillon.
3. Le leutenant von SCHUBEN.

B 50827

H4571-0104

83

4. Le lieutnant BERGMANN
5. Le candidat officier ou sous-officier DIEDERICH
6. L'adjudant chef STOCK

Comme coupables des crimes suivants:

1. violences et sévices à l'égard de prisonniers de guerre désarmés.
2. assassinats de prisonniers
3. assassinats de membres du personnel de la Croix-Rouge
4 assassinats de civils sans jugements
5. Incendie volontaire et sans nécessité militaire.

Interprétant les sentiments de la population belge et s'inspirant des règles de la Justice, qui exige que de tels méfaits commis dans des circonstances particulièrement atroces, ne restent pas impunis, elle exprime l'espoir que les coupables n'échapperont point au juste châtiment de leurs crimes.

Bruxelles, le 20 avril 1945

Pour la Commission des crimes de guerre.

Le Président.

B 50028

H4571-0105

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRA... ...UERRE - MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4571

original.

Filed Jan 31, 1946

DOC. R.F. N° 394

B 49922

F-685 RF 394

101

H4571-0106